

Education artistique et culturelle au Sénégal : valorisation du patrimoine culturel et développement des arts créatifs en milieu scolaire

Présenté par

Jean René SARR

pour l'obtention du Master en Développement de l'Université Senghor

Département Culture

Spécialité Management des entreprises culturelles

Directrice de mémoire : Prof Marie-Christine BORDEAUX

le 06 octobre 2025

Devant le jury composé de :

Dr. Jacob Yarassoula YARABATIOULA Président

Directeur de l'ENAM-BF, Université Joseph Ki-Zerbo

Dr. Ribio NZEZA BUNKETI BUSE Examineur

Directeur du département Culture, Université Senghor

Pr. Marie-Christine BORDEAUX Examineur

Professeur des universités, Univ- Grenoble-Alpes

Remerciements

Je tiens à adresser mes sincères remerciements à :

L'Université Senghor qui m'a permis de vivre cette belle expérience académique.

Monsieur Ribio Nzeza Bunketi Buse, Directeur du département Culture pour sa disponibilité et sa rigueur dans le travail.

Marie-Christine Bordeaux qui a bien accepté de m'encadrer dans cette recherche, auprès de qui, j'ai beaucoup appris durant nos multiples échanges professionnels. Votre expertise m'a bien affectée.

Monsieur Aboubekr Thiam, Directeur général de l'ENAMC, institution dans laquelle, j'ai effectué mon stage.

Madame Madeleine Diouf, Directrice des études de l'ENAMC, qui a bien voulu m'encadrer durant ce stage.

Toute l'équipe pédagogique et le corps administratif de l'ENAMC.

Monsieur Bernard Bangoura, professeur d'éducation musicale et formateur à l'ENAMC, qui n'a jamais cessé de m'encourager et cela, à tous les niveaux.

Madame Fatou Sène, Directrice du Centre culturel Régional Blaise Senghor à Dakar, pour sa disponibilité amicale et professionnelle.

Ceux et celles qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

Dédicace

Je dédie ce travail :

- ❖ A mon défunt fils (mort-né), la veille de mon départ pour Alexandrie ;
- ❖ A ma très chère épouse, Marie-Madeleine DIAGNE ;
- ❖ A mes parents.

Résumé

Ce mémoire sur l'Education artistique et culturelle (EAC) a pour finalité, la prise en compte de la valorisation du patrimoine culturel et de la promotion des arts de création dans le système éducatif sénégalais. Cependant, il ne fait pas l'objet d'un procès d'une orientation politique. En bref, il met en relief le dynamisme de l'EAC face à l'appropriation culturelle et à la promotion des arts créatifs en milieu scolaire. Le Sénégal renferme une multiplicité de lieux culturels, qu'il s'agisse d'infrastructures, de sites et de monuments historiques mais également, détient entre autres, un patrimoine immatériel très diversifié dans sa musique, ses danses, sa gastronomie, son histoire. Mais malheureusement, toute cette richesse, incluant le patrimoine bâti, les savoir-faire traditionnels, sont très peu présents dans l'environnement éducatif scolaire. C'est dans ce sens, que l'éducation artistique et culturelle trouve son intérêt car il permet l'acquisition des connaissances culturelles, le recours à des pratiques artistiques et la rencontre des artistes et des objets ou œuvres d'arts. L'un des rôles premiers de l'éducation est de transmettre des savoirs et des valeurs qui forment l'identité d'une société. Les écoles, à travers leurs programmes, sont des lieux privilégiés où la culture est transmise aux jeunes générations.

Bien que l'éducation artistique soit intégrée dans les programmes, son adaptation aux réalités sociales et culturelles et son caractère dans la liberté de création chez les élèves, restent un défi majeur à relever. Cela constitue une façon de contextualiser le contenu du curricula artistique et de renforcer le degré créatif des jeunes apprenants afin de permettre une éducation inclusive en corrélation avec les valeurs culturelles. De là, découle la problématique de cette recherche au constat d'une faible intégration de l'EAC, du moins non encadré et de l'urgence de valoriser le patrimoine culturel tout en promouvant les arts créatifs. Cette intégration des arts et de la culture par le biais de l'éducation artistique et culturelle offre un avantage tridimensionnel axé sur une expérience esthétique, une expérience artistique, une expérience culturelle et réflexive. Ce qui relève sans doute d'un constructivisme et d'une éducation à, et par l'art et d'un droit à la culture.

A l'heure actuelle des nombreuses instances soutenues, en vue de faire de l'éducation artistique un pilier fondamental, il nous revient d'être dans cette perspective de sensibilisation voire conscientisation pour placer l'art et la culture au cœur de l'éducation. Par ailleurs, pour une éducation de qualité, il est impératif, de prendre en compte la dimension artistique et culturelle, qui trop souvent reste négligé.

Mots-clefs

Education artistique et culturelle – Droits culturels – Créativité – médiation culturelle – Curriculum – Education par l'art.

Abstract

This thesis on arts and cultural education aims to highlight the importance of promoting cultural heritage and the creative arts in the Senegalese education system. However, it is not intended to be a political statement. In short, it highlights the dynamism of EAC in terms of cultural appropriation and the promotion of creative arts in schools. Senegal is home to a multitude of cultural sites, including infrastructure, historic sites, and monuments, but also has a very diverse intangible heritage in terms of music, dance, gastronomy, and history. Unfortunately, however, all this wealth, including built heritage and traditional skills, is rarely present in the school educational environment. This is where arts and cultural education comes in, as it enables the acquisition of cultural knowledge, the use of artistic practices, and encounters with artists and works of art. One of the primary roles of education is to transmit the knowledge and values that shape a society's identity. Schools, through their curricula, are appropriate venues for intergenerational cultural transmission.

Although arts education is integrated into curricula, adapting it to social and cultural realities and ensuring that it fosters creative freedom among students remain major challenges. This is a way of contextualizing the content of the arts curriculum and strengthening the creative abilities of young learners in order to enable inclusive education in line with cultural values. This raises the issue addressed by this research, namely the low level of integration of arts and cultural education, at least in an unsupervised context, and the urgent need to promote cultural heritage while promoting the creative arts. This integration of arts and culture through arts and cultural education offers a three-dimensional advantage focused on aesthetic, artistic, cultural, and reflective experiences. This undoubtedly falls under constructivism and education in and through art, as well as the right to culture.

At a time when numerous bodies are advocating for arts education to become a fundamental pillar of education, it is incumbent upon us to raise awareness and consciousness in order to place art and culture at the heart of education. Furthermore, for education to be of high quality, it is imperative to take into account the artistic and cultural dimension, which is too often neglected.

Keywords

Arts and cultural education – Cultural rights – Creativity – Cultural mediation – Curriculum – Education through art.

Liste des acronymes et abréviations utilisés

- AEF : Assises de l'éducation et de la formation
- AFD : Agence française de développement
- AMS : Association des métiers de la musique du Sénégal
- BM : Banque mondiale
- BNF : Bibliothèque Numérique de France
- CECAC : Commission de l'Education, de la Communication et des Affaires Culturelles
- CEDEAO : Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest
- CFEE : Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires
- CNPEAM : Coordination Nationale des Professeurs d'Education Arts plastiques et de Musique
- CNREF : Commission nationale de réforme de l'Éducation et de la Formation
- CRFPE : Centre régional de formation des personnels de l'éducation
- DPC : Direction du patrimoine culturel
- DPG : Déclaration de politique générale
- EAC : Education artistique et culturelle
- EGEF : Etats généraux de l'éducation et de la formation
- ENA : L'école Nationale des Arts
- ENAMC : L'école Nationale des Arts et métiers de la culture
- Epsa : Education physique sportive et artistique
- EPT : Education pour tous
- FDCUIC : Fonds de développement des cultures urbaines et des industries créatives
- FOSCO : Foyer Scolaire
- GOSCO : Gouvernement Scolaire
- GPC : Gestion du patrimoine culturel
- IGEF : Inspection générale de l'Education et de la Formation
- IGEN : Inspection générale de l'éducation nationale
- IEN : Inspecteur de l'éducation nationale
- INSEAC : Institut nationale supérieure de l'éducation artistique et culturelle
- ISAC : Institut Supérieur des arts et de la culture
- JOJ : Jeux olympiques de la jeunesse

- JPN : Journée du patrimoine national
- LPSG : Lettre de Politique Sectorielle Générale
- MEC : Management des entreprises culturelles
- ONG : Organisation non-gouvernementale
- Pades : Programme d'appui au développement de l'éducation au Sénégal
- Paquet-EF : Programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence du secteur de l'éducation et de la formation
- PAP : Plan d'actions prioritaire
- Papse : Projet d'amélioration des performances du système éducatif
- PCI : Patrimoine culturel immatériel
- PEAC : Parcours d'éducation artistique et culturelle
- PIB : Produit intérieur brut
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement
- PPP : Partenariats Public Privé
- SDN : Stratégie nationale de développement
- SWOT : Strengths, weaknesses, opportunities, threats
- TBS : Taux brut de scolarisation
- UNESCO : United nation for education, scientific and cultural organisation
(Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture)
- UNICEF : United nations children's fund (Fonds des Nations Unies pour l'enfance)
- VDN : Voie de dégagement du nord

Table des matières

Remerciement.....	I
Dédicaces.....	II
Résumé.....	III
Mots-clefs.....	III
Abstract.....	IV
Key-Words.....	IV
Liste des acronymes et abréviations utilisés.....	V
Table des matières.....	1
Introduction générale	4
1.1 Contexte de la recherche	5
1.2 Justification et choix du sujet.....	8
1.3 Problématique de la recherche	8
1.4 Les objectifs.....	12
1.5 Hypothèses de la recherche	12
2 Approche Théorique et méthodologie de la recherche	13
2.1 Le cadre conceptuel	13
2.1.1 Éducation artistique et culturelle.....	13
2.1.2 Médiation culturelle.....	15
2.1.3 Droits culturels	15
2.1.4 Créativité	16
2.1.5 Curriculum	17
2.2 Revue de la littérature	18
2.3 Méthodologique de la recherche	24
2.3.1 L'univers d'études	24
2.3.2 La population cible	25
2.3.3 Approche méthodologique	25
2.3.4 La recherche documentaire	26
2.3.5 Outils de collectes des données et enquêtes de terrain.....	27
2.3.6 Analyse et interprétations de données.....	28

2.3.7	L'apport du stage dans la présente étude	28
2.3.8	Limites et difficultés rencontrées.....	28
3	Etats des lieux du système éducatif sénégalais.....	29
3.1	<i>Présentation du Sénégal</i>	30
3.2	<i>Le cadre éducatif sénégalais</i>	35
3.3	<i>Forces</i>	38
3.4	<i>Faiblesses</i>	44
3.5	<i>Opportunités</i>	47
3.6	<i>Menaces</i>	56
4	L'EAC et valorisation du patrimoine culturel en milieu scolaire.....	58
4.1	<i>Le rôle de l'école dans la transmission du patrimoine</i>	58
4.2	<i>Dispositifs de valorisation du patrimoine à l'école</i>	60
4.3	<i>Impact de l'EAC sur la préservation du patrimoine</i>	63
5	EAC et développement des arts créatifs	65
5.1	<i>L'école comme espace d'éveil artistique</i>	65
5.2	<i>Identification et accompagnement des jeunes talents</i>	66
6	Etude de cas et étude comparative	68
6.1	<i>Etude de cas : « Culture-Enfance »</i>	68
6.2	<i>Méthodologie et exposé du verbatim</i>	98
6.3	<i>Analyse du verbatim</i>	99
6.4	<i>Etude comparative : Le cas de la France</i>	100
7	Les résultats de la recherche et les pistes de recommandations.	111
7.1	<i>Discussion et validation des hypothèses</i>	111
8	Les pistes recommandations.....	119
8.1	<i>Recommandation général</i>	119
8.2	<i>Recommandations spécifiques</i>	121
9	Conclusion.....	124
10	Références bibliographiques.....	Erreur ! Signet non défini.126
11	Liste des illustrations	134
12	Liste des tableaux.....	137
13	Glossaire	138

14	Annexe 1	140
14.1	Les guides d’entretiens	140
14.2	Questionnaire Destiné aux enseignants artistiques	142
14.3	Réponses à la Question 21 du questionnaire Google-forms: ouverte.....	146
15	Annexe 2	148
15.1	Liste des candidats retenus du concours d'arts plastiques et de musique-option musique.....	148
15.2	Liste des candidats retenus du concours d'arts plastiques et de musique-option arts plastiques.....	149
15.3	Projet Sénégal 88.....	150
15.4	Transcription musicale du chant « Samba ».....	152
15.5	Quelques instruments traditionnels connus.....	152
15.6	Effectifs des sortants du DAV/ENAMC.....	153

Introduction générale

En février 2024, à l'occasion de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation culturelle et artistique tenue à Abou Dhabi, les ministres de la Culture et de l'Éducation du monde entier se sont réunis pour adopter un nouveau Cadre mondial pour l'éducation culturelle et artistique. Cet événement marque une volonté croissante des États de replacer la culture et les arts au cœur des systèmes éducatifs, en tant que leviers essentiels de développement humain, de cohésion sociale et de préservation et valorisation du patrimoine.

Ainsi, dans un monde de plus en plus encre sous le prisme de la mondialisation, où les cultures s'entremêlent, s'uniformisent, il devient donc nécessaire de préserver et de valoriser ce qui fait la richesse d'un peuple : son patrimoine culturel. De là, l'école dans son rôle de transmission des connaissances, peut devenir un espace spécifique de découverte et de valorisation des arts et de la culture.

Le peuple du Sénégal souverain est « profondément attaché à ses valeurs culturelles fondamentales qui constituent le ciment de l'unité nationale »¹, ceci est la première phrase du préambule de la Constitution du Sénégal. Depuis Léopold Sédar Senghor², l'éducation a toujours été au centre des politiques au sein des décideurs pour lesquels cela semble légitime. Le Sénégal, est un pays à fort potentiel culturel et diversifié, un terroir à dimension artistique considérable et cela depuis son accession à l'indépendance. Par ailleurs, l'état sénégalais s'est toujours engagé à construire un état inclusif et sensible à ses appartenances culturelles. Mais est-ce que cette volonté culturelle se manifeste-t-elle dans les politiques éducatives au Sénégal ? Les contenus des programmes scolaires reflètent-ils les valeurs et l'identité culturelle de la société sénégalaise ? D'après la définition de l'Unesco, l'éducation est un ensemble organisé d'institutions destinées à communiquer une combinaison de savoir, de techniques et de compréhension permettant de faire face aux activités de la vie (E. Unesco, 1982). De plus, elle reconnaît le rôle essentiel de la culture et des arts dans l'épanouissement de l'imagination humaine, de la créativité et de l'expression de soi, l'Unesco démontre leur caractère nourrissant, ouvrant vers des perspectives sociales et économiques pour tous les apprenants, en particulier dans les industries culturelles et créatives (C. UNESCO, 2024).

L'éducation artistique et culturelle accompagne les enseignements de base, pour lesquels elle propose une forme complémentaire d'apprentissage. Elle désigne la présence des arts, de la culture et le recours aux pratiques artistiques dans l'environnement éducatif (Bordeaux, 2016). Cette forme d'éducation artistique et culturelle bien que présente au Sénégal est un atout précieux pour sensibiliser et rapprocher les jeunes de leur patrimoine. L'intégration des arts et la culture offre aux élèves un environnement propice à l'expression artistique, à la créativité et au brassage identitaire. A ce niveau, cette intégration permet d'une part de

¹ Première phrase du Préambule de la constitution de la République du Sénégal de janvier 2001.

² Premier président de la République du Sénégal.

valoriser les traditions et savoir-faire locaux et d'autre part de stimuler le talent artistique des élèves qui reste parfois méconnu dans le milieu scolaire classique.

1.1 Contexte de la recherche

Adoptée en 2006, lors de la conférence mondiale de l'Unesco, la Feuille de route pour l'éducation artistique de Lisbonne marque une étape essentielle dans la reconnaissance mondiale de l'éducation artistique. Elle pose quatre objectifs majeurs à savoir : garantir le droit à l'éducation et à la participation culturelle, de favoriser le développement des capacités individuelles, de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation et de valoriser l'expression de la diversité culturelle(Unesco, 2006). Selon ce cadre, enseigner les processus artistiques tout en y intégrant les éléments culturels propres aux élèves permet de développer leur créativité, esprit critique, imagination, autonomie, intelligence émotionnelle, et leur liberté de pensée et d'action. L'éducation artistique est ainsi pensée comme un levier pour un apprentissage plus pertinent, en phase avec les besoins des sociétés contemporaines. A travers ses dimensions, elle s'articule autour de trois axes pédagogiques complémentaires dont l'étude des œuvres d'art, le contact direct avec les œuvres d'art et la pratique d'activités artistiques(*Feuille de route de Lisbonne sur l'éducation artistique*, s. d.).

Après l'adoption de la feuille de route de Lisbonne, l'agenda de Séoul réaffirme le triptyque de l'éducation artistique : voir, faire, interpréter et définissant trois objectifs clés : « *Veiller à ce que l'éducation artistique soit accessible et constitue une composante essentielle du renouvellement qualitatif de l'éducation, garantir une conception et une transmission de qualité des activités et programmes liés à l'éducation artistique et mettre en œuvre les principes et pratiques artistiques pour relever les défis sociaux et culturels contemporains, en stimulant la capacité créatrice et novatrice de la société* »(Unesco, 2010).

Dans ce dynamisme de recommandation, un nouveau cadre a été présenté à l'échelle mondiale pour guider l'éducation artistique lors de la conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation culturelle et artistique à d'Abu Dhabi en février 2024. Ce cadre met l'accent sur l'accomplissement des objectifs de développement durable grâce à l'Education culturelle et artistique, l'usage maîtrisé des technologies numériques dans l'éducation artistique, l'intégration de la culture dans les programmes éducatifs et la formation des enseignants et l'importance de la gouvernance politique et de la production de connaissances pour améliorer l'ECA(C. UNESCO, 2024).

Au niveau Afrique, l'Union africaine projette une Afrique où le potentiel des enfants et des jeunes sera pleinement valorisé au service du développement du continent. Ce cadre

stratégique énoncé dans l'Agenda 2063 et à la cinquième aspiration³, reconnaît l'importance de l'EAC en tant que levier de transformation identitaire, sociale et économique.

Même si l'accent reste fort sur les disciplines scientifiques et technologiques, cette ambition éducative constitue une opportunité majeure pour insérer durablement les arts et la culture dans les systèmes éducatifs africains, du Sénégal en particulier. L'EAC y est perçue non comme une activité complémentaire, mais comme un pilier fondamental du développement humain et de la cohésion panafricaine, capable de façonner des citoyens critiques, créatifs et enracinés dans leur culture. Ce positionnement est particulièrement pertinent pour un pays comme le Sénégal, riche d'un héritage culturel et artistique qui mérite d'être transmis, valorisé et protégé dès l'école.

Cette volonté africaine se manifeste également avec l'adoption en 2006 de la Charte de la Renaissance Culturelle Africaine en substitution de la charte de 1976. Ce texte fondateur vise à replacer la culture au cœur des politiques publiques de développement sur le continent. Elle affirme que toute politique culturelle africaine doit favoriser l'épanouissement des peuples et leur pleine participation à la construction de leur avenir (Union Africaine, 2006). Elle souligne en particulier l'urgence de construire des systèmes éducatifs intégrant les valeurs culturelles africaines ainsi que les principes universels, afin de favoriser l'enracinement de la jeunesse dans son patrimoine et son ouverture à la diversité culturelle mondiale. L'enseignement est ainsi explicitement désigné comme un vecteur de transmission des savoirs traditionnels, des arts, des langues nationales, et des valeurs identitaires.

Ainsi, à travers ses principes, ses articles et ses recommandations, la Charte érige l'éducation artistique et culturelle en instrument stratégique pour la renaissance africaine, la résilience des peuples face à la mondialisation, et la valorisation de la diversité identitaire et linguistique du continent. Ceci rejoint l'approche de la Conférence de l'Union africaine sur l'Éducation, la Jeunesse et l'Employabilité 10 décembre 2024 à Nouakchott autour du thème : « Éduquer et qualifier l'Afrique pour le 21^e siècle »⁴.

Par ailleurs, au niveau pays, la politique du Président de la République, son Excellence Bassirou Diomaye Diakhar FAYE en matière d'éducation, sera réalisée en orientant notre système éducatif vers la formation d'un citoyen adossé à son socle endogène de valeurs africaines et spirituelles et bien préparé aux défis du développement durable, des sciences et technologies, du numérique et de l'intelligence artificielle. « *Le système éducatif que nous allons bâtir offrira*

³ L'Aspiration 5 appelle à l'intégration des contenus culturels et artistiques africains dans les curricula scolaires, valorisant ainsi le patrimoine immatériel et les expressions artistiques locales. L'Aspiration 6 insiste, quant à elle, sur la nécessité de garantir aux jeunes un accès équitable à l'éducation et aux opportunités culturelles, soulignant leur rôle clé dans l'innovation et l'entrepreneuriat créatif (Union Africaine, 2015).

⁴ Événement, organisé le mardi 10 décembre 2024, sous la présidence de S.E Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, président de la République islamique de Mauritanie, président en exercice de l'UA, a réuni des chefs d'État, dont le Président Bassirou Diomaye Faye, ainsi que des ministres de l'Éducation et des Finances, des experts et des acteurs de la société civile

à tout Sénégalais, quelle que soit sa situation sociale, les compétences générales et spécifiques lui permettant d'apporter sa contribution au développement de son pays » (DPG, 2024).

En outre, dans la Déclaration de politique générale, l'état sénégalais, à travers son premier ministre, affirme son soutien aux acteurs du domaine des industries culturelles et créatives et s'engage à :

« Veiller à promouvoir la vitalité de la culture sénégalaise, la conservation du patrimoine matériel et immatériel national, et la mise en valeur des savoirs traditionnels. Des espaces culturels seront érigés dans les régions, les départements et les communes, et ils constitueront des lieux d'expression adaptés aux attentes des jeunes et des communautés. Un projet phare concernera la construction d'une Maison des Archives Nationales, d'une Bibliothèque nationale et d'un grand Musée du Patrimoine national. L'éducation culturelle sera intégrée dans les programmes scolaires et soutenue par des initiatives locales, pour favoriser la transmission des savoirs et le développement de l'esprit critique chez les jeunes. Les médias joueront un rôle central dans la valorisation du patrimoine, mais aussi dans l'ouverture sur le monde et la perméabilité à l'innovation, grâce à un soutien accru à la production de contenus culturels accessibles à tous ».

Cependant, le ministère de l'éducation nationale dans sa vision de faire évoluer le système éducatif sénégalais vers une éducation inclusive et efficiente pour enfin former à l'horizon 2035, un citoyen bien adossé à son socle endogène de valeurs africaines et spirituelles a mis en place des appareils d'accompagnements considérables. Parmi ces initiatives, le Paquet-EF (Programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence du secteur de l'éducation et de la formation), le Papse (projet d'amélioration des performances du système éducatif), le Pades (programme d'appui au développement de l'éducation au Sénégal). Ainsi, l'amélioration de la qualité des enseignements et des apprentissages reste un enjeu fondamental pour les systèmes éducatifs actuels, notamment dans les pays en développement comme le Sénégal. Elle vise non seulement à garantir l'acquisition des connaissances de base, mais également à favoriser le développement de compétences transversales. Cette dynamique repose sur plusieurs leviers, dont la formation initiale et continue des enseignants, la contextualisation et la réforme des curricula engagé par le ministère de l'éducation, sorte qu'elles soient en phase aux réalités locales, ainsi que l'adoption des méthodes pédagogiques actives et inclusives. Dans ce cadre, l'intégration de l'éducation artistique et culturelle représente une stratégie innovante, permettant de diversifier les approches éducatives et de valoriser l'expression personnelle des élèves. Elle contribue ainsi à renforcer la motivation scolaire, à stimuler la pensée critique et la créativité, et à rendre les apprentissages plus interactionnels.

1.2 Justification et choix du sujet

En tant qu’auditeur au département Culture de l’université Senghor, dans le cadre de notre formation (master en Développement), la question sur le développement africain de la culture nous interpelle. La formation est de nature transversale et pluridisciplinaire articulée autour de deux spécialités : gestion du patrimoine culturel (GPC) et management des entreprises culturelles (MEC). Cette transversalité nous a conduits à penser sur le rôle de la culture dans l’éducation en tant que moyen de valorisation du patrimoine culturel et développement des arts créatifs au sein du système scolaire. Ce sujet est en parallèle avec ma formation à l’Université Senghor, en lien avec les thématiques de valorisation des identités culturelles africaines, du patrimoine culturel et de promotion de l’innovation dans les politiques publiques. Il me permet donc de consolider les savoirs théoriques acquis, tout en me confrontant à la réalité du terrain à travers une démarche de recherche appliquée.

Sur le plan professionnel en tant que futur acteur de développement culturel et éducatif, mon ambition est de contribuer à l’amélioration des politiques et des programmes qui valorisent les pratiques artistiques et culturelles. Cet exercice académique me permet en quelque sorte de croiser mes compétences en gestion de projet culturel, en stratégies de développement en éducation et en culture, et d’élaborer des propositions concrètes, adaptées au contexte scolaire sénégalais. Ce travail pourra aussi servir de base pour des collaborations avec le ministère de l’Éducation Nationale, le ministère de la Jeunesse, des sports et de la culture ou des ONG œuvrant au développement de l’éducation et de la culture. Personnellement, en tant qu’éducateur et passionné par le domaine de la culture, je suis sorti de l’Ecole Nationale des arts et métiers de la culture en qualité de professeur en éducation musicale. C’est donc tout naturellement que je me suis orienté vers ce sujet. Ayant moi-même été témoin des effets positifs de l’éducation artistique sur la confiance en soi, l’esprit critique et la créativité des jeunes du collège où j’ai été affecté, je suis convaincu que l’intégration des arts et la culture via l’EAC à l’école ne relève pas d’un simple divertissement, mais bien d’un outil puissant de formation humaine et citoyenne.

Le choix de ce sujet est également justifié par le contexte international et national actuel. La récente adoption d’un Cadre mondial de l’UNESCO pour l’éducation culturelle et artistique (février 2024) témoigne d’un regain d’intérêt mondial pour ces questions. Par conséquent, le Sénégal, membre de l’Unesco doit participer au rayonnement de ce cadre et à l’atteinte des objectifs. Dans ce sens, plusieurs initiatives émergent, mais ne sont pas encore prises en compte dans les politiques éducatives. Ce travail vise donc à analyser l’existant, identifier les leviers d’action et formuler des recommandations concrètes.

1.3 Problématique de la recherche

Après les indépendances, les systèmes éducatifs des états africains reposaient toujours sur un modèle colonial européen. Qu’elle soit francophone, lusophone, hispanophone ou

anglophone, la dimension éducative en Afrique se présente comme un héritage colonial. Cependant, il est juste de noter qu'il existe une relation entre les résultats des politiques éducatives actuelles et leurs fondements coloniaux. Chaque colonisateur, qu'il soit anglais ou français a eu un impact sur ses anciennes colonies. C'est le cas par exemple du Sénégal⁵ et de l'Ouganda⁶. Dès lors, un nouveau regard des intellectuels africains surgit avec un sentiment de reconstitution de l'époque, de changer leur système éducatif qu'ils qualifient de simple prolongement de l'école coloniale. De là, certaines responsables politique et citoyenne qualifient Senghor de néocolonialiste et de pivot au colon, car ils semblent constater que toute la politique éducative, repose sur le modèle français, qui conduit en 1962 à une première réforme dans le système éducatif sénégalais. Le Sénégal est un pays à grand potentiel culturel. Dans le patrimoine culturel matériel Sénégalais, nous avons, le Grand Théâtre National Doudou Ndiaye Coumba Rose, le monument de la renaissance africaine, le musée de la civilisation noire, le musée des armées, ainsi que le musée Théodore Monod, La Bibliothèque Nationale, le marché Kermel et le théâtre Daniel Sorano, qui vient en cette année 2025, fêter 60 ans depuis sa création. Bien sûr, cette liste n'est pas exhaustive et nous aurons l'occasion d'en déroulé le paysage global tout au long de cette recherche. A côté de ce patrimoine matériel, le patrimoine culturel immatériel englobe les danses traditionnelles, les contes, les coiffures, la gastronomie, les chants entre autres. Cependant, ce beau paysage patrimonial ainsi que les pratiques culturelles, sont peu embrassés par la sphère éducative ou n'offrent pas une certaine accessibilité administré et encadré à l'égard du public scolaire. Alors que depuis la feuille de route de Lisbonne, l'agenda de Séoul, l'Unesco inscrit dans un contexte mondial, la réflexion de la place de la culture et des arts dans l'éducation.

« Ce qui fait la fierté d'un peuple, c'est sa culture », une pensée partagée par de nombreux penseurs africains. Donc, il est légitime de la préserver et de la valoriser, d'en avoir la connaissance des valeurs culturelles diversifiées, symboles de mémoire et de création, des traditions et des savoir-faire, qui constituent les fondements qui forgent l'identité collective et transmet l'héritage aux générations futures. C'est dans cette mouvance que le Sénégal s'est vu deuxième pays africain, après l'Île Maurice, à ratifier la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Depuis le 7 novembre 2006, le pays de la Téranga⁷ a réaffirmé son engagement en faveur de la liberté d'expression, pilier essentiel d'une démocratie dynamique et culturelle. Cependant, malgré cette avancée, l'étendu du patrimoine culturel national demeure largement méconnu du jeune public. De prime abord, la Feuille de route de Lisbonne vise à promouvoir une compréhension commune par tous les acteurs de l'importance de l'éducation artistique au sein des institutions

⁵ Colonie Française : L'accès à l'éducation pour les enfants des campagnes reste restreint. Si l'éducation a permis le développement des secteurs formels et informels, l'impact économique du capital humain est resté limité du fait de la sélectivité des cursus scolaires.

⁶ Colonie Anglaise: Il existe une forte corrélation entre l'éducation coloniale et les niveaux de performances économiques actuelles. L'éducation de masse a permis d'améliorer la productivité agricole et a encouragé la hausse des salaires.

⁷ Mot wolof qui signifie « hospitalité ».

éducatives formelles ou informelles et de son rôle essentiel dans l'amélioration de la qualité de l'éducation en vue de développer les capacités créatrices pour le 21^e siècle (Lisbonne 2006). De là, la place de la créative est considérablement mise en avant, parallèle aux caractères imaginatifs et novateurs qui sont en quelques sortes des capacités essentielles pour la construction de l'individu. Sir Ken Robinson note que « l'imagination est la caractéristique essentielle de l'intelligence humaine, la créativité est l'application de l'imagination et enfin, l'innovation parachève ce processus en mettant le jugement critique au service de l'application d'une idée ».

En outre, au niveau scolaire, l'éducation artistique reste la seule approche pédagogique axée sur l'art par le biais de deux disciplines majeures que sont la musique et l'art plastique (dessin) qui sont enseignés au préscolaire, à l'élémentaire, au cycle moyen et secondaire. Pourquoi pas donc le théâtre, la danse, le cinéma? Evoque Marie-Christine BORDEAUX⁸. Dans la plupart des pays du monde, l'Education Artistique et Culturelle est, à des degrés divers, confondue avec les enseignements artistiques qui donnent lieu de validation dans les cursus scolaires (Treignier, 2011). Nous pouvons donc la prendre comme une sorte d'alternative dépassant les objectifs des enseignements artistiques officiels avec la présence des arts, des domaines culturels et de leurs pratiques dans le système éducatif. Dès lors, intégrer l'éducation artistique et culturelle dans le système scolaire sénégalais permet de réduire la fracture culturelle, offrant à chaque élève l'opportunité de construire un capital culturel important ainsi donner accès à tous à la culture (principe de démocratisation culturelle). L'EAC ne relève pas seulement d'une innovation pédagogique, mais d'un véritable appareil stratégique de préserver, de sauvegarder et valoriser tant le patrimoine matériel qu'immatériel sénégalais riche et diversifié, tout en stimulant la créativité chez les jeunes à travers et avec les arts. L'un des rôles premiers de l'éducation est de transmettre des savoirs et des valeurs qui forment l'identité d'une société. Les écoles, à travers les programmes éducatifs, sont des lieux privilégiés où la culture est transmise aux jeunes générations car après tout la culture est au début et à la fin de tout développement. Cette vision de notre très cher président Léopold Sédar Senghor aujourd'hui partagée dans les plus hautes instances multilatérales telles que les Nations Unies, l'Union africaine et l'Union européenne.

Les futures conclusions de cette étude sont destinées, entre autres, à contribuer à l'amélioration du cadre du système éducatif sénégalais. Elles poussent à participer au développement des politiques éducatives ayant trait à la connaissance culturelle et à la créativité artistique. Ce qui est d'une grande opportunité, de jeter les bases vers une gouvernance culturelle et démocratique, et amoindrir les effets de la pensée de Dr Massamba

⁸ Professeure à l'Université Grenoble Alpes, vice-présidente en charge de la culture et de la culture scientifique et chercheure au Gresec (Groupe de recherche sur les enjeux de la communication), Analyste sur l'évolution récente des politiques d'éducation artistique et culturelle.

Gueye⁹ disant que : « l'État du Sénégal a tourné le dos au patrimoine immatériel et que les autorités de ce pays ignorent complètement que la vraie colonisation est celle culturelle et qu'il faut passer à la délocalisation de celle-ci ». Nous proposons ici, une alternative idéale pour renforcer et accompagner les disciplines artistiques institutionnelles, améliorer la qualité des enseignements et apprentissages en contextualisant les programmes scolaires de sortes qu'ils soient alignés, utiles et connectés à la vie réelle des élèves. Cela passe sans doute aussi par un encadrement spécifique axé sur les enseignants car les tendances éducatives évolues, et dès lors que l'apprenant participe, collabore et crée, il comprend vite. C'est dans ce sens, que l'AEFE¹⁰ (Agence pour l'enseignement français à l'étranger) et l'Inspection des écoles d'enseignement français d'Afrique occidentale¹¹ ont mis en place depuis 2012 le projet Mus'Arts¹² afin de développer les pratiques artistiques et mettre l'histoire des arts au cœur de leurs pratiques.

Eu égard de tout ce qui précède, quelques interrogations sur l'efficacité des programmes scolaires au Sénégal méritent d'être posées :

Le contenu des programmes scolaires reflètent-ils les valeurs et identités de la culture sénégalaise ?

Le patrimoine culturel sénégalais est-il assez exposé et accessible au public scolaire ?

Les disciplines artistiques permettent-elles aux élèves de développer leurs sens de la créativité ?

Tant de questions auxquelles se rattache notre question de recherche à savoir : De quelle manière l'éducation artistique et culturelle, intégrée dans le système scolaire sénégalais, peut-elle à la fois, renforcer la valorisation du patrimoine culturel et favoriser le développement créatif des élèves ?

⁹ Nommé «La Bouche de l'Afrique», fut Directeur Général de la Cie du Théâtre national Daniel Sorano de Dakar. Il est conteur et professeur de français depuis 1992.

¹⁰ Elle coordonne un réseau dynamique d'établissements internationaux homologués, proposant un enseignement de qualité, facteur de réussite et porteur de valeurs humanistes. Elle regroupe 600 établissements homologués, avec 398 000 élèves dont 30 % de français et dans 138 pays en 2024.

¹¹ Le bureau de l'inspection est situé à Dakar, au Sénégal. Un conseiller pédagogique est affecté auprès de l'IEN de la zone.

¹² Mis en œuvre au cours de l'année scolaire 2012-2013, ce projet permet de mettre en relation les œuvres artistiques du patrimoine mondial, des objets et des œuvres d'artistes africains et les productions des élèves tout en développant la pratique du musée d'école. Il permet de faire acquérir aux élèves des références culturelles pour mettre en œuvre des pratiques artistiques dans les six domaines de l'histoire des arts et de promouvoir les interventions d'artistes locaux des pays de l'Afrique de l'Ouest.

1.4 Les objectifs

Toute étude basée sur une recherche, nécessite obligatoirement des objectifs visés. C'est ainsi que dans le cadre de notre étude qui porte sur l'éducation artistique et culturelle au Sénégal, nous nous sommes fixés un objectif global et des objectifs spécifiques.

➤ *Objectif global*

Il est toujours nécessaire dans le cadre d'une étude, de se fixer des objectifs. Et la fixation de ses objectifs est une étape incontournable dans le processus de recherche. C'est ainsi que dans le cadre de notre étude qui porte sur l'éducation artistique et culturelle au Sénégal, nous essayerons : d'analyser et démontrer, comment l'intégration de l'éducation artistique et culturelle au Sénégal peut constituer un levier efficace pour la valorisation du patrimoine culturel et contribuer au développement des arts créatifs en milieu scolaire.

➤ *Objectifs spécifiques*

De plus, cet objectif global engendre à son tour, des objectifs spécifiques :

- évaluer l'état actuel de l'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire au Sénégal, en identifiant ses forces, ses limites et son impact sur les élèves.
- identifier les freins et opportunités de l'intégration du patrimoine culturel et des arts créatifs dans les curricula scolaires.
- explorer les liens entre l'éducation artistique et culturelle, la valorisation du patrimoine et développement des arts créatifs.
- proposer des pistes de recommandations pour une meilleure intégration de l'éducation artistique et culturelle dans l'enseignement général.

1.5 Hypothèses de la recherche

Comme toute recherche, notre étude met en évidence des hypothèses auxquelles nous apporterons des vérifications :

- l'éducation artistique et culturelle est déjà partiellement présente au Sénégal ;
- Il y a un potentiel de progression dans l'ambition et l'intégration de l'éducation artistique et culturelle (Former les enseignants et les artistes s'ils ne le sont pas) ;
- l'intégration de l'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire contribue à façonner un citoyen ancré sur ses valeurs et identités culturelles ;
- les enseignants et les artistes manquent de formations adaptées et de ressources pour intégrer efficacement les arts et la culture dans leur enseignement ;
- une éducation artistique et culturelle bien structurée peut avoir des effets sur le développement des arts et de la culture s'il y a des budgets pour rémunérer les artistes.

Ce mémoire s'articule autour de trois grandes parties, outre l'introduction générale qui expose le contexte, la justification, la problématique, les objectifs, les hypothèses de l'étude et la conclusion. Au niveau de la première partie, nous essayerons de faire un diagnostic sur l'état des lieux de l'EAC au Sénégal passant par une présentation du pays et de son système éducatif. Ensuite, dans la deuxième partie, nous établirons le lien entre EAC et valorisation du patrimoine culturel et développement des arts créatifs en milieu scolaire en mettant en avant une étude de cas. Enfin, à la troisième partie, nous passerons à une étude comparative suivant la présentation des résultats et en même temps fournir une série de recommandations.

2 Approche Théorique et méthodologie de la recherche

Ce premier chapitre nous permet de déterminer les différentes théories, les concepts clés et toute les connaissances préexistantes en lien avec notre sujet de recherche. Cette étape amène également une justification scientifique de notre recherche et comporte les éléments suivants : le cadre conceptuel, la revue bibliographique et la méthodologie de la recherche.

2.1 Le cadre conceptuel

Cette étape de notre étude a pour but de fournir une meilleure visibilité concernant le choix de notre sujet de recherche. Elle met en exergue tous les concepts clés compris dans la formulation du sujet et qui nécessite de notre part un éclaircissement à travers leurs définitions. C'est une phase consistant à plonger dans la documentation pour apporter des éléments de réponses aux différentes questions susceptibles de semer le doute ou la confusion. C'est dans cette directive, et dans la formulation de notre sujet : «*Education artistique et culturelle au Sénégal : valorisation du patrimoine culturel et développement des arts créatifs en milieu scolaire*», nous avons fait usage de quelques concepts qui constituent le socle de l'intitulé et qui nécessitent d'être clarifiés :

2.1.1 Éducation artistique et culturelle

L'éducation artistique et culturelle désigne la présence des arts, de la culture et le recours aux pratiques artistiques dans la sphère éducative (Bordeaux, 2016). L'EAC recouvre un périmètre de plus en plus large. Elle englobe les enseignements artistiques scolaires dits enseignements obligatoires ou optionnels des arts à l'école, les enseignements artistiques spécialisés dans l'apprentissage des techniques d'expressions, hors temps scolaires (conservatoires, écoles de musique, de danse, d'art dramatique), débouchant potentiellement sur des études supérieures spécialisées dans les mêmes domaines, incluant les activités périscolaires des clubs volontaires dans le premier et le second cycle. Éducation artistique et culturelle, c'est aussi la participation à la sensibilisation, à la découverte, à l'initiation et à l'ouverture dans le temps scolaire et périscolaire. En France, elle s'est historiquement développée sur le principe

du partenariat avec des artistes et des professionnels de la culture. Et sur le double principe d'une éducation à l'art et d'une éducation par l'art, lui donne une place un peu particulière parmi les «éducatons à». Aujourd'hui, l'EAC recouvre aussi bien les enseignements artistiques et culturels obligatoires et optionnels dans l'école, que le partenariat avec des artistes et des structures culturelles. C'est un fait relativement récent car historiquement, elle s'est plutôt déclarée et construite en parallèle des enseignements artistiques scolaires et spécialisés, voire contre ceux-ci (BORDEAUX). L'EAC à l'école, est le plus souvent synonyme de la présence d'artistes de la relation artiste-enseignant, comme si l'intervention d'artistes épuisait tous les possibles de la présence des arts et de la culture dans l'école, et de la relation entre l'école, l'art et la culture.

D'après la définition d'Anne Bamford, auteure d'une étude réalisée pour l'Unesco en 2004-2005, l'EAC désigne « l'ensemble des activités qui visent à transmettre un héritage culturel aux jeunes et à leur permettre de comprendre et de créer leur propre langage artistique ». cependant, l'éducation artistique et culturelle se développe dans le monde de manière contrastée et contradictoire car elle est en voie d'expansion, voire de banalisation, tout en étant confrontée à des aléas récurrents, liés à sa définition même, aux changements des politiques de l'éducation et de la culture, à l'évolution des attentes vis-à-vis de l'école et des politiques publiques (BORDEAUX, 2016). Le développement de l'éducation artistique et culturelle s'appuie souvent sur un consensus un peu plus acceptable, mais qui cache parfois un malentendu. D'un côté, certains pensent en estimant qu'il faut renforcer l'enseignement des arts dans les programmes scolaires. De l'autre, certains plaident plutôt pour la création d'espaces d'expression et de créativité à l'école, en dehors du cadre strict des disciplines scolaires, en lien direct avec des artistes et des structures culturelles.

S'appuyant sur Marie-Christine BORDEAUX, l'éducation artistique et culturelle repose sur un modèle regroupant trois piliers reconnus à l'échelle internationale, notamment par l'UNESCO que sont « voir, faire, interpréter ». Voir, c'est-à-dire découvrir et fréquenter des œuvres, ensuite faire, en s'engageant dans une pratique artistique individuelle ou collective, enfin interpréter, en développant un regard critique et une capacité à commenter ce que l'on a vécu. Entre autre, un quatrième pilier a émergé comme essentiel, même s'il n'est pas toujours formalisé dans les modèles : c'est la rencontre avec l'artiste. Comme elle le souligne, « *bien souvent aujourd'hui, lorsqu'on parle d'EAC dans les médias, c'est pour évoquer la présence d'artistes à l'école* ». Ce contact direct avec les créateurs devient une expérience forte, qui peut marquer durablement les élèves.

Tous les domaines des arts et de la culture sont concernés : archéologie, architecture, archives, arts numériques, arts plastiques, audiovisuel, cinéma, cirque, danse, livre, monuments historiques, musées, musique, patrimoine, théâtre, urbanisme, etc.

2.1.2 Médiation culturelle

La notion de médiation culturelle présente un enjeu important pour les politiques publics. La médiation culturelle intervient, aujourd'hui, dans une situation de manque, de déficit de contact et de lien (Caune, 2018). La médiation culturelle est un objet difficile à cerner, c'est l'avis partagé, partant des professionnels du monde de la culture ou du socioculturel tels que, les bibliothécaires, les services éducatifs ou pédagogiques des musées, les services des publics dans les lieux de spectacle vivant, les animateurs socioculturels etc. voire les directeurs artistiques. Elle se fonde sur la séparation des mondes de la création artistique et des publics : le médiateur serait celui qui dispose de connaissances et d'outils pour créer les conditions de leur rencontre (Dufrêne & Gellereau, 2004). Du point de vue professionnel, en s'appuyant sur des analyses de Paul BEAUD et de la réactualisation de ces analyses par Bernard MIEGE, la médiation se définit comme une composante des stratégies de communication des entreprises culturelles puisse qu'elle contribue à la généralisation de la culture d'élite. Au sens théorique, elle désigne l'ambition de décrire la prolifération des modalités de production de savoirs et de représentations, ainsi que leur circulation dans la société contemporaine. Néanmoins, BORDEAUX, considère, que « *la médiation culturelle ne se réduit pas seulement à l'activité des médiateurs culturels. Que ce soit sur le plan pratique ou sur le plan théorique, la médiation déborde le cadre d'une profession émergente définie par des techniques et des savoir-faire spécifiques. Le terme renvoie à des méthodes de travail, d'intervention et de dispositifs mobilisés pour intervention divers agents, tant humains que matériels, contribuant à la diffusion et pour une meilleure facilitation de l'accès et de la réception de la culture* ».

Dans cette considération de Marie-Christine BORDEAUX, le concept de médiation culturelle prend tout son sens. Nous concernant, elle pourrait faciliter une meilleure compréhension de la part des acteurs et susciter plein d'intérêt pour l'EAC.

2.1.3 Droits culturels

Les droits culturels sont les droits qui autorisent chaque personne, seule ou en groupe, à développer ses capacités d'identification, de communication et de création. Les droits culturels constituent les capacités de lier le sujet à d'autres grâce aux savoirs portés par des personnes et déposés dans des œuvres (institutions) au sein des milieux dans lesquels il évolue (Meyer-Bisch, 2008). Patrice Meyer-Bisch, dans ses points de vue, pense qu'il serait paradoxal, de continuer à développer le respect et la valorisation de la diversité culturelle en ignorant la fonction des droits culturels au sein du système des droits de l'homme. Le faible développement de ce groupe de droits est un trou béant dans le filet de protection des droits de l'homme. Dans son article 3, la déclaration de Fribourg sur les droits culturels mentionne : Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit « *de choisir et de voir respecter son identité culturelle dans la diversité de ses modes d'expression ; ce droit s'exerce dans la connexion notamment des libertés de pensée, de conscience, de religion, d'opinion et*

d'expression ; de connaître et de voir respecter sa propre culture ainsi que les cultures qui, dans leurs diversités, constituent le patrimoine commun de l'humanité ; cela implique notamment le droit à la connaissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales, valeurs essentielles de ce patrimoine ; d'accéder, notamment par l'exercice des droits à l'éducation et à l'information, aux patrimoines culturels qui constituent des expressions des différentes cultures ainsi que des ressources pour les générations présentes et futures ».

Dans ces réflexions sur les droits culturels, l'Unesco prétend qu'il n'est pas seulement nécessaire d'assurer « un droit à la culture » mais de tenir compte des questions liées à la connaissance et au respect de la diversité culturelle ou de la pluralité des cultures. Cette préoccupation a permis l'adoption en 1972, la Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel et qui édicte en 1989 une Recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire. Sa réflexion et son expérience aboutissent en 2001 à la Déclaration Universelle sur la diversité culturelle et en 2007 à la Déclaration de Téhéran sur les droits de l'homme et la diversité culturelle (Faes, 2009).

Cependant, la définition que nous retenons des droits culturels est celle qui prend en compte sans distinction, le respect de la diversité culturelle, l'identification culturelle, la valorisation culturelle qui peut être reconnu à l'échelle internationale, nationale ou territoriale.

2.1.4 Créativité

La créativité peut se définir comme « le processus de transformation de savoirs en nouvelles connaissances et en inventions qui pourront (ou non) devenir des innovations » (Liefvooghe, 2010). Elle est la capacité de chacun ou d'un groupe, à imaginer, proposer et mettre en œuvre des idées nouvelles dans le but de répondre à une problématique initiale et adapté au contexte. La créativité s'exerce dans un grand champ mais qui n'est pas toujours le même pour chaque sujet. Cela relève de ce que Jean Piaget appelle « le Schème » qui se définit comme une action transposable dans des situations semblables ou analogues. Donc, l'expérience créative crée des stimulations cognitives chez l'enfant, qu'il reçoit durant son évolution et qui est confronté à deux moments qui affectent ses schèmes, l'assimilation et l'accommodation. L'assimilation permet à l'individu d'intégrer une nouvelle connaissance, un nouvel objet à un schème déjà existant, alors que l'accommodation est un processus qui modifie un schème déjà existant afin de le réajuster au monde extérieur. L'accommodation précède donc toujours l'assimilation (« Schème (psychologie) », 2023). Le concept engendre beaucoup de contradiction chez les chercheurs en éducation, en art, en psychologie, en sociologie. Donc, il est important de comprendre comment la créativité est définie dans le milieu de l'éducation, étant à la fois un concept complexe à maîtriser pour les enseignants et une compétence transversale importante pour amener l'élève à se développer. Selon Meyer et Eilifsen, la créativité devrait faire partie intégrante du processus d'apprentissage et d'enseignement, puisqu'elle est une compétence que tous les apprenants utilisent, et ce, de façon journalière (Bernier, 2022).

Ce concept de créativité, même présent au niveau des grandes instances de l'Unesco, donne sens aux différentes activités organisées dans le cadre d'un projet EAC.

2.1.5 Curriculum

Le mot curriculum est, en français, un emprunt récent à l'anglais, langue dans laquelle, d'après les dictionnaires usuels, il équivaut simplement à l'expression « *course of study* ». Les dictionnaires anglais-français lui font correspondre le français « programme », qui a le désavantage de traduire aussi l'anglais « *syllabus* », d'un emploi traditionnel en matière scolaire (Chevallard, 2006). Selon HAINAUT, le curriculum est « un plan d'action pédagogique beaucoup plus large qu'un programme d'enseignement (...) Il comprend en général, non seulement les programmes dans différentes matières mais aussi une définition des finalités de l'éducation envisagée, une spécification des activités d'enseignement et d'apprentissage qu'implique le programme de contenus et enfin des indications précises sur la manière dont l'enseignement ou l'élève sera évalué ». Le curriculum est la forme que prend cette action rationnelle dirigée par les acteurs de l'éducation pour faciliter une expérience d'apprentissage auprès du plus grand nombre d'élèves. Elle permet de définir les finalités éducatives attendues à travers les besoins des apprenants, à fixer les objectifs des contenus, les démarches pédagogiques, les moyens d'enseignements ainsi que les formes d'évaluation.

Le curriculum avec PERRENOU se présente sous trois aspects :

- *curriculum formel désignant l'ensemble hiérarchisé et institutionnalisé des contenus, des tâches scolaires et des procédures, qui définit ce qui est censé être enseigné et appris, selon un ordre déterminé de programmation, dans une situation d'apprentissage généralement définie par un contexte scolaire (classe, école, année, etc.). Il est en quelque sorte un caractère cumulatif du savoir, présenté dans un ordre de complexité logique et croissante.*
- *curriculum réel par rapport à ce qui est réellement enseigné et pratiqué, toujours plus ou moins en décalage avec son homologue formel, ce qui ouvre la question des écarts entre curriculum réel et formel...*
- *le curriculum caché faisant l'objet de diverses interprétations selon les auteurs. Pour P. Perrenoud, il peut relever de la « simple ignorance », parce que l'expérience d'un apprenant n'est pas observable, d'un « flou fonctionnel », mais aussi de l'implicite : c'est ce qui va sans dire, ce qui relève de l'évidence.*

Dans le contexte de notre étude la définition de HAINAUT nous semble être plus adaptée du point de vue institutionnel. Cette définition peut être en complémentarité avec le formel et le réel de PERRENOU.

2.2 Revue de la littérature

La revue de la littérature ou revue bibliographique nous conduit à l'état de situation des connaissances sur le sujet, pour avoir un regard sur tout ce qui a été fait jusqu'ici, concernant notre sujet que nous avons consulté dans certains espaces de recherche, d'archives, de bibliothèques. Et tout cela, dans une logique d'une démarche en entonnoir partant des travaux les plus généraux vers les plus spécifiques. Après avoir pris connaissance du triptyque institutionnel sur l'éducation artistique décliné dans la feuille de route de Lisbonne, l'agenda de Séoul et la conférence d'Abu Dhabi, nous avons pu recueillir diverses informations en rapport avec notre sujet. Cela nous a permis de découvrir d'autres auteurs et acteurs de l'éducation artistique et culturelle dans leurs différentes positions en relation avec notre problématique. La question de l'intégration des arts et de la culture ainsi que celle de la dimension créative dans le système éducatif, a été exposé par bon nombres de chercheurs ou d'experts.

Dans sa thèse sur « L'Education musicale : enracinement et ouverture », NDIAYE Ibrahima, dans sa phase définitionnelle de l'éducation reprend les propos de Massa Makan DIABATE (1979) : « *l'éducation est une appropriation du patrimoine culturel (us et coutumes) et de ses manifestations artistiques qui sont le fondement et le ciment de la société* ». Ici, d'après son analyse, le doctorant et professeur d'éducation musicale, met l'accent sur l'inquiétude unanime avec ses collègues sur le comportement et les réactions des élèves face à la discipline musicale qu'ils qualifient « d'art de perte de temps ». L'attitude des élèves à rechigner, à suivre les cours constitués uniquement de leçons théoriques qu'ils trouvent rébarbatifs sauf s'ils sont accompagnés d'illustrations musicales. Au cours de sa documentation, il découvre les travaux d'un ghanéen sur lesquels il comprend dès lors, le slogan « la musique est l'art de perdre son temps » émis par les élèves, n'était que l'acronyme du mot music en anglais (Music is the most Unuseful subject In Class) qui signifie que la musique est la matière la plus inutile en classe. D'ailleurs c'est dans cette logique qu'il s'imposa la nécessité de faire une évaluation sur la méthodologie pédagogique utilisée et des contenus du curricula artistique musicale. Pour lui, bien que le Sénégal ne soit pas un pays trop prospère, il s'est fait connaître à travers le monde par ses intellectuels et artistes, grâce à la littérature, le cinéma, la musique, les arts plastiques. Le problème majeur qui favorise cette situation résiderait donc à la facultativité de la matière. Il nous est important de connaître que l'auteur, relève les limites d'une discipline artistique négligée mais par contre l'aspect créatif n'est pas mis en avant dans sa description.

Dans son ouvrage intitulé « LA REFORME, comment passer d'une école au Sénégal à une école Sénégalaise », Ibrahima MBENGUE JARAAF, traite des maux dans le système éducatif sénégalais qu'il présente comme une école orpheline en rupture avec la communauté. L'auteur affirme « *les élèves sénégalais ne sentent pas la présence de cette école dans le combat pour la restauration et la valorisation des coutumes sociales et traditionnelles* ». Il passe à une chronologie en présentant la première génération de sénégalais qui ont fréquenté l'école française, qui ensuite à son tour à créer deux catégories de sénégalais, ceux considérés

éveillés et d'autres enfermés face à ce dynamisme. Par conséquent, l'auteur pointe du doigt le caractère d'un système éducatif pro-occidental dépourvu de référentiel culturel national. L'écrivain Ibrahima MBENGUE, après analyse, à proposer des solutions qui pour lui se trouveraient dans la mise en œuvre d'un nouveau type d'école qui serait sénégalaises et bâtie sur les piliers de la démocratie et de la renaissance culturelle. Il s'investi pour un changement considérable permettant de rabibocher l'école sénégalaise avec la culture sénégalaise, en opérant des nouvelles réformes, ainsi faisant, la promotion d'un système éducatif ancré dans les valeurs culturelles sénégalaises (p53).

Cet ouvrage, nous a permis de comprendre que le problème de reformes des curricula est en fait, un élément central dans le système éducatif sénégalais, qu'il ressort d'y remédier pour une éducation liée à la culture et aux valeurs de la société de manière particulière.

Dans EDUCAFRICA, bulletin du Bureau Régional de l'Unesco pour l'Education en Afrique (Breda) plusieurs articles, avec différents auteurs, ont été compilés offrant une approche expérimentale sur la thématique : *identité culturelle et éducation*. En parcourant cette partie nommée « échange d'idées et d'expériences » plusieurs sujet sont abordés en occurrence sur « Education et identité culturelle en Guinée Bissau » par Israël KA TOKE, « Pour un programme scolaire enraciné dans la culture au Nigéria » par Edward EZEWU, « Le conte populaire : véhicule de la vision du monde ? » par Saër DIONE, « L'identité culturelle: perspective historique » par Mamadou KANE, « L'identité culturelle comme base d'une éducation pour le développement » par Chibanguba MUGARUKA entre autre. Dans cette transversalité, cette littérature nous a permis de comprendre que la question qui unit l'éducation à la culture a été depuis longtemps exposée. Cependant, le sujet qui a le plus attiré notre attention dans notre documentation est celui de Kwabena NKETIA¹³ sur « Education musicale et prise de conscience culturelle ». L'auteur commence en disant que : « *l'une des approches les plus fructueuses de l'initiation à la musique pourrait être, d'appréhender cette discipline sous l'angle de la culture* ». Pour lui, cela pourrait permettre une conception adaptée des programmes scolaires qui faciliterait l'intégration d'instruments, de techniques et de répertoires aux facteurs culturels. NKETIA appelle à la prise de conscience des valeurs culturelles axées sur la pédagogie, mettant au cœur de ses réflexions car dit-il : « connaître sa musique signifie connaître sa culture ». Et considérablement, cette approche culturelle de la musique pourrait encore offrir un double résultat positif basé sur « *l'apparition d'une conscience culturelle et l'affirmation de l'identité culturelle..., Une identification culturelle africaine nous est donnée par la musique traditionnelle et non pas par le nouvel art musical* ». Dans la poursuite de sa pensée, l'auteur nous rappelle les travaux de l'Unesco sur les politiques culturelles en Afrique, sur la nécessité de sauvegarder ce patrimoine en le protégeant des éléments d'acculturation, notamment, des effets appauvrissants dont il est menacé face à l'industrialisation et

¹³ Joseph Hanson Kwabena Nketia (22 juin 1921 – 13 mars 2019) était un ethnomusicologue et compositeur ghanéen. Considéré comme le premier musicologue d'Afrique, il a été qualifié de son vivant de « légende vivante » et de l'autorité la plus publiée et la plus connue au monde en matière de musique et d'esthétiques africaines.

l'urbanisation. A travers ses affirmations, il place le rôle essentiel de l'éducateur sur la transmission des connaissances individuelles en phase avec les réalités de la société qu'elle sert car cela doit de sentir par un certain prolongement des savoirs liés à l'histoire. Toutefois, il soutient que « *les professeurs de musique peuvent mieux que quiconque promouvoir les traditions musicales africaines au moyen de méthodes d'enseignement systématiques et significatives combinant la pédagogie et l'ethnomusicologie* ». Cela peut rester une évidence, mais nous pensons que cette affirmation doit être soutenue par une certaine formation de qualité, spécifique et encadrée selon des objectifs clairs, en cela elle pourra trouver son vrai sens. Bref, NKETIA reconnaît le caractère privilégié de la dimension culturelle que doit refléter le contenu des programmes dans la discipline musicale néanmoins, cette situation ne doit pas être totalement au détriment de la musique proprement dite.

Cette étude de l'auteur Ghanéen, rappel en d'autre terme, le constat fait à l'égard de l'apprentissage musical dans sa pédagogie et aussi de l'importance de valoriser la culture africaine à travers cet enseignement artistique. Elle donne raison à notre démarche, nous permettant ainsi de voir la dimension interafricaine de notre problématique.

Dans ces travaux scientifiques, en tant que chercheuse dans le domaine particulier de l'éducation artistique et culturelle, Marie-Christine BORDEAUX, dans son article intitulé « *EAC et éducation au patrimoine : de l'analyse des textes institutionnels à de nouvelles problématiques émergentes* » retrace l'évolution des politiques d'éducation artistique et culturelle en relevant la place parfois ambiguë qu'y occupe le patrimoine. Ce que nous retenons de cette lecture, c'est que l'EAC, dès son origine, s'est construite autour d'une double ambition qui est d'un côté, valoriser les arts de création et de l'autre côté, promouvoir la médiation autour du patrimoine. Pourtant, cette dualité a souvent été déséquilibrée au profit des arts vivants, reléguant le patrimoine à un rôle secondaire, souvent réduit à un outil d'éducation à la citoyenneté. Mentionnant que « *L'éducation artistique et culturelle renforce la dimension culturelle dans l'ensemble des disciplines ; elle permet l'acquisition de compétences transversales mobilisables dans d'autres domaines d'apprentissage* », l'autrice, décrit une situation qui expliquerait en partie des approches différentes de la médiation. Les artistes refusent souvent d'être considérés comme des médiateurs scolaires, revendiquant une approche de l'EAC fondée sur le partage de la création. À l'inverse, les professionnels du patrimoine, historiquement plus proches du monde scolaire (musées, archives, etc.), assument davantage ce rôle intermédiaire. Ces différences de posture ont façonné deux modèles distincts : un modèle de l'EAC centré sur l'expression et la transformation individuelle via les arts, et un modèle plus informatif ou civique via le patrimoine.

Cette réflexion nous a permis de mieux comprendre que, contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'éducation au patrimoine n'est pas un fait nouveau. En France, dès les années 1940, des dispositifs tels que « l'école au musée » ou « le musée à l'école » posaient les bases de collaborations institutionnelles qui allaient se renforcer avec le temps, notamment à travers le protocole de 1983 et le Plan Lang-Tasca de 2000.

Restant dans le cadre français, l'analyse des textes fondateurs de l'EAC, comme la charte de 2016 ou la loi de refondation de 2013, qui, malgré leur ambition, continuent de privilégier une vision artistique centrée sur la création. Même les dispositifs emblématiques tels que les classes PEAC¹⁴, ont eu du mal à pleinement intégrer le patrimoine comme une finalité en soi, et non comme un simple support à d'autres apprentissages. L'article souligne néanmoins l'existence d'initiatives structurantes, comme les PREAC patrimoine, ou encore les classes « patrimoine » inspirées des classes de nature.

L'autrice propose également une réflexion sur les finalités de l'éducation au patrimoine. Est-elle là pour former des citoyens conscients, transmettre des références historiques, ou bien permettre une véritable appropriation du patrimoine comme objet culturel à part entière ? Elle pose ainsi la question d'une éducation « sur », « par » et « pour » le patrimoine, en insistant sur le fait qu'on doit aller au-delà des simples sorties pédagogiques pour permettre une expérience plus active, critique et engagée du patrimoine par les élèves. Ce travail est riche pour notre étude car il nous permis de voir la différence dans leurs approches entre les arts de création et le patrimoine, leurs méthodes et leurs manières de se situer par rapport à la médiation. Et bien que différentes dans leurs démarches, leurs objectifs sont de permettre aux élèves de découvrir des domaines artistiques et culturels que « l'école n'a pas totalement ignorés, car ils étaient abordés dans le cadre de sorties scolaires ou de projets d'action éducatives, mais qu'elle n'a pas intégré dans ses programmes ». Par contre, il est bien important, au-delà du côté muséal que le champ du patrimoine prenne en compte les autres facettes de cet environnement historique comme les musiques et les danses traditionnelles, les techniques artisanales et du patrimoine bâti, les savoirs endogènes et les techniques culinaires ancestrales.

Plus encore, la lecture de son article sur « *Les aléas de l'éducation artistique et culturelle, entre démocratisation et généralisation* », nous a mieux édifié à la compréhension de l'éducation artistique et culturelle (France) et par extension dans d'autres contextes, traversée par des tensions et des paradoxes. Marie-Christine BORDEAUX met en lumière les défis liés à la mise en œuvre concrète de l'EAC, entre volonté politique affirmée, disparités territoriales, inégalités d'accès à la culture et complexité des partenariats locaux. Malgré que l'EAC soit portée comme une priorité par l'État en témoigne par exemple le protocole de 1983 ou les réformes de la loi d'orientation de 1989 sa mise en œuvre reste très hétérogène selon les territoires. L'autrice insiste sur les nombreuses disparités entre les régions, les communes, voire entre établissements scolaires, ce qui crée un accès très inégal à l'art et à la culture. Et cet état de faits nous interpelle car cela montre que l'EAC, loin d'être un droit réellement

¹⁴ Le parcours d'éducation artistique et culturelle est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements suivis, de projets spécifiques, d'actions éducatives.

garanti à tous les élèves, est encore aujourd’hui conditionnée par la géographie, les moyens locaux, l’engagement des acteurs ou encore les politiques culturelles des collectivités. Selon BORDEAUX, les directives nationales ne tiennent pas suffisamment compte des réalités locales. Les partenariats entre Éducation nationale, institutions culturelles et collectivités territoriales sont essentiels, mais leur efficacité dépend beaucoup des réseaux, de la volonté des personnes impliquées, et parfois même des traditions ou des habitudes locales. De prime abord, l’article met en évidence la tension existante entre démocratisation culturelle¹⁵ et démocratie culturelle¹⁶. Cette tension traverse tous les dispositifs encadrés par l’EAC, y compris le Parcours d’éducation artistique et culturelle (PEAC), qui ambitionne d’offrir à chaque élève un parcours structuré mais qui, dans la pratique, reste souvent symbolique ou peu lisible pour les élèves et leurs familles. Sans nul doute, les travaux de BORDEAUX révèlent bien les enjeux autour de la question, en alignant la place de la culture à l’école, le sens de l’enseignement artistique, la reconnaissance de la diversité culturelle des élèves, et la capacité de l’institution scolaire à créer des liens avec les territoires.

Dans son article « Repenser l’éducation artistique : l’exemple du Sénégal » El hadji Tafsir Baba Ndao Diouf insiste que, « *pour éduquer et former un enfant, il faut partir de ses réalités culturelles* ». C’est dans ce sens que Léopold Sédar Senghor, dès les indépendances, a intégré l’éducation artistique dans la politique éducative nationale, avec l’idée qu’elle pouvait renforcer l’efficacité pédagogique et servir de vecteur de culture. L’auteur nous rappelle ici que cette vision a conduit à la mise en place d’un programme national de l’éducation artistique, coordonné par une commission nationale et supervisé par l’IGEN. L’éducation artistique y est considérée comme une discipline d’éveil favorisant l’imagination, la créativité, l’expression et la confiance de soi, la socialisation des élèves. Dans ces propos, Senghor voyait clairement que dissocier culture et éducation mènerait à une école déconnectée de la société et des réalités sénégalaises. L’auteur revient aussi sur les nombreuses initiatives inspirées par cette vision : la création de l’École Nationale des Arts en 1995 devenu aujourd’hui ENAMC, la loi du 1% artistique pour la décoration des bâtiments publics, ou encore la loi d’orientation de 1971 qui affirme que l’éducation sénégalaise doit prendre sa source dans les réalités africaines tout en s’ouvrant aux valeurs universelles. L’éducation artistique est ainsi intégrée au curriculum, dès le primaire, comme moyen de développer les aptitudes physiques, intellectuelles, morales et créatives des enfants. Ndao DIOUF démontre plus loin encore, la dimension prospective de la pensée de Senghor face aux crises identitaires, aux inégalités et à la perte de valeurs, et sa considération de la culture et de l’éducation artistique, une clé pour réconcilier les peuples avec eux-mêmes et pour construire un développement endogène solide. En cela, dit l’auteur : « *Il est question, ici, de repenser la nécessité d’intégrer les cultures respectives dans tous les aspects de la politique éducative* ».

¹⁵ Accès aux œuvres légitimes, souvent occidentales et savantes.

¹⁶ Valorisation de l’expression des élèves, reconnaissance des cultures de chacun.

Cette lecture très pertinente à notre étude nous a permis de comprendre qu'il y a un potentiel important de progression pour l'éducation artistique et culturelle au Sénégal. Mais tout au long de la lecture, nous constatons que l'auteur se limite aux arts officiels définis et encadrés par le ministère de l'éducation nationale, l'auteur ne prend pas en compte l'aspect global de l'éducation artistique englobant les autres arts comme la danse, le théâtre entre autres.

Dans son livre « *L'art pour éduquer. La dimension esthétique dans le projet de formation postmoderne* » Alain KERLAN montre que la dimension de l'art, dans une perspective éducative, se manifeste au-delà de la simple acquisition de savoir-faire. Pour lui, la dimension esthétique est une composante primordiale de la formation postmoderne, car elle contribue à la construction de la sensibilité, de l'imagination et de la pensée critique des apprenants. Dans ce sens, l'éducation artistique, ne se réduit pas à transmettre des œuvres ou des connaissances, mais elle engage l'élève dans une expérience où « voir », « faire » et « interpréter » sont indissociable. De là, KERLAN appui que l'art forme et a une capacité esthétique sur la faculté de percevoir le monde avec attention, d'en prendre conscience et de se l'approprier. Bien vrai que nous notons une approche un peu philosophique mais qui s'apparente conjointement aux objectifs de l'éducation artistique et culturelle telle que nous la concevons dans notre étude, dans son rôle de médiation entre les cultures et de transmission des patrimoines. L'expérience artistique devient alors, un espace où l'élève peut entrer en contact avec les valeurs, les symboles et les récits portés par le patrimoine, tout en les réinventant à travers sa propre expression créative. Dans ces écrits, l'auteur relève la fonction sociale et citoyenne de l'art en tant que moyen pour former des individus aptes à apprécier et reconnaître la diversité culturelle, à dialoguer avec elle, de sorte qu'elle soit preuve de leur engagement dans la société. L'art est dès lors considéré tel un vecteur de transformation personnelle et collective, capable d'unifier la mémoire culturelle aux aspirations contemporaines.

Cette réflexion de KERLAN nous a permis d'appréhender la dimension éducative de l'art, selon qu'elle ne doit pas être marginalisée mais au contraire doit être pleinement intégré dans le parcours éducatif afin de former des êtres sensibles, critiques et créatifs, mais aussi de faire revivre le patrimoine en le rendant vivant et actuel pour un partage intergénérationnel.

Dans ses écrits sur l'éducation par l'art et à l'auto-éducation en maternelle, RODRIGUES José Carlos Meneses explique, comment l'art peut devenir un véritable moteur du développement de l'enfant dès le plus jeune âge ? L'auteur analyse les pratiques artistiques à l'école maternelle non pas comme un simple apprentissage technique, mais qu'elles favorisent l'autonomie, la créativité et la construction progressive de l'identité de l'enfant. L'art est défini comme un moyen d'expérimentation, d'expression afin d'entrer en relation avec le monde.

Il est ici, nécessaire de mettre l'accent sur l'importance de créer un environnement éducatif accès sur la créativité artistique. Mentionnant, l'enseignant n'est pas uniquement un

transmetteur, mais un accompagnateur qui encourage la curiosité et l'expérimentation. Cette réflexion montre que l'éducation par l'art dépend d'une certaine posture pédagogique, centrée sur l'élève et éventuellement sur son rythme.

Dès lors nous comprenons avec RODRIGUES, que l'art, dès la maternelle, prépare l'élève (enfant) non seulement à l'école dans sa pédagogie classique mais, permet de favoriser les bases d'une relation durable entre l'élève et la culture. Dès le plus jeune âge, l'art permet d'éveiller le goût du beau, la capacité d'observer et d'interpréter, et la confiance en soi dans l'acte créatif. Il évoque des avantages liés à la musicothérapie, à l'art thérapeutique et à la dramathérapie.

En ces termes, l'éducation par l'art et l'auto-éducation sont deux concepts essentiels dans notre recherche qui conduisent au modelage de l'enfant.

D'ailleurs, cela nous renvoie à la théorie de Jean PIAGET sur le constructivisme. « *Le constructivisme est une théorie qui défend, que les connaissances ne sont pas acquises par transmission passive, mais sont construites activement par les individus à travers leurs expériences, leurs perceptions et leurs interactions avec leur environnement* ». Cette approche met l'accent sur l'apprenant comme acteur central de son propre apprentissage et que l'enseignant doit passer d'un rôle de transmetteur de connaissances à un rôle de facilitateur ou de médiateur. Cela encourage les apprenants à prendre des initiatives, à explorer et à découvrir les concepts par eux-mêmes, à développer leur autonomie, leur curiosité et leur capacité à résoudre des problèmes. Le constructivisme permet de prendre en compte les différences individuelles et les besoins spécifiques des élèves.

Cette approche théorique et philosophique, bien que n'étant pas totalement dans le champ de notre étude mais nous permis de confronter deux phénomènes : celui de la transmission active des connaissances passant par l'expérience et l'interaction et celui de la transmission passive.

2.3 Méthodologique de la recherche

Dans le cadre de ce travail, nous avons adopté la méthodologie couramment appliquée au niveau des sciences sociales et humaines, il s'agit de : la recherche documentaire, les enquêtes de terrain à travers les guides d'entretien et les questionnaires pour recueillir le maximum d'information visant à être analysé et l'observation participante.

2.3.1 L'univers d'études

L'univers de l'étude représente le cadre spatial, constitué par le milieu global, géographique, économique, social, professionnel. Il comprend donc, l'ensemble des groupes humains qui forment d'une part la population à l'étude et d'autre part son cadre d'évolution. Le cadre, c'est le milieu où se trouve l'ensemble des éléments qui entre en jeu dans ce qui constitue le

problème de notre présente étude. Il s'agit donc de tous les paramètres qui entourent notre réflexion pour mener à bien notre enquête.

Pour notre cas, les recherches menées dans ce sens s'appliquent à l'ensemble du territoire national sénégalais englobant les quatorze régions. Nous avons essayé de partir d'une segmentation stratégiques en repérant au niveau de chaque région ne serait-ce un ou deux établissement scolaire par l'intermédiaire d'un éducateur en art affecté sur le lieu. Dakar reste une exception vu sa particularité. Conscient de l'étendu du cadre d'étude nous avons opté dans un premier de voir de façon global, chercher à trouver dans chaque région des personnes ressources incluses dans la population d'étude et dans un deuxième, présenter une étude de cas opérée dans la région à Dakar et au sein du Centre culturel régional Blaise Senghor. Le milieu scolaire ici, est orienté vers les établissements publics particulièrement concernés par l'état et engage en même temps les activités exécutées, intramuros et extramuros poursuivant un objectif pédagogique idéal.

2.3.2 La population cible

Notre recherche s'est intéressée à plusieurs catégories d'acteurs impliqués dans l'éducation artistique et culturelle en occurrence :

- les enseignants en éducation artistique (musique et arts plastique) et de l'élémentaire ;
- les directeurs (rices) d'établissement éducatifs et culturels ;
- les inspecteurs de l'éducation ;
- les élèves ;
- les artistes ;
- les acteurs culturels.

2.3.3 Approche méthodologique

Pour mener à bien notre étude nous avons privilégié une approche qualitative en raison de la nature de notre sujet, qui nécessite une compréhension approfondie des perceptions, représentations et pratiques des différents acteurs concernés. Cette méthode est de deux natures : exploratoire et descriptif. Celle exploratoire consiste à aller sur le terrain, à l'encontre de la population à l'étude pour une mise en situation géopolitique qui participe à l'évolution de la recherche. Et cette approche est bien évident et nécessaire puisqu'elle nous permet d'explorer les pratiques, les ressentis et les défis dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle comme notre sujet n'a pas encore était spécifiquement étudié dans le contexte sénégalais à notre connaissance. Et celle descriptive met en évidence, les aspects intervenant dans l'identification et la catégorisation. Le processus laisse donc une grande place à la description de l'EAC. En effet, ce type de recherche nous permet de décrire l'état actuel de l'EAC en milieu scolaire que nous avons jugé nécessaire de passer par une analyse

SWOT¹⁷ bien que celui-ci n'est guère considéré comme un outil de recherche scientifique. Outre, cette approche qualitative est combinée avec une approche semi-quantitative afin de collecter des informations détaillées allant dans le sens de notre étude, issues d'un questionnaire permettant d'appuyer certaines tendances observées et de renforcer la validité de nos résultats.

2.3.4 La recherche documentaire

Se documenter, c'est se renseigner en regardant des documents. Ce qui reflète une mise en forme de documentation qui représente l'ensemble des documents parcourus. La recherche documentaire est une étape importante dans l'avancement du processus de recherche, c'est une partie de recueils des données pour comprendre le milieu dans lequel s'investie notre étude. Cette mise en situation se caractérise par une consultation de documents imprimés et physiques. C'est dans ce cadre que nous nous sommes rendus sur place auprès des locaux du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la jeunesse, des sports et de la culture pour but d'acquérir plus des documents officiels à caractère d'orientation sur la politique actuelle du gouvernement axée sur notre sujet. Nous avons consultés divers mémoires auprès de la bibliothèque de l'Université Senghor et celle de l'ENAMC, lieu où nous avons effectué notre stage. Etant à l'ère du numérique, nous avons aussi associé à notre recherche une documentation vers des documents numérisés voire électroniques via internet, un réseau informatique mondial avec lequel nous avons accédé à des bibliothèques numériques. Dans un premier temps, nous avons exploité des sources électroniques à partir des moteurs de recherche (Google scholar, Semantic scholar, ScholarVox, La BNEUF, CAIRN, Calameo), et avons fait recours à la documentation de sources physiques, consultés des mémoires, des thèses, des rapports d'études et des articles scientifiques disponibles en lignes. Nous avons parcourus des sites d'organismes non-gouvernementaux tels que l'UNESCO, mais aussi les sites du ministère de l'éducation nationale et celui du ministère de la jeunesse, des sports et de la culture. Dans la présentation du Sénégal, les sites web « Wakabi et Sénégal Online » ont été consultés spécifiquement. Dans un deuxième temps, nous avons recensé toute la documentation qui répondait aux préoccupations de notre sujet de recherche pour ensuite procéder à la lecture. Et cette lecture part d'une démarche méthodique par la consultation de la table des matières pour repérer les parties directement associées à notre problème de recherche. En plus, de cette documentation écrite, nous avons écouté et retro-visualisé des émissions télévisées et radiophoniques téléversées sur Youtube¹⁸ qui abordait dans l'angle de notre recherche.

¹⁷ Outil d'évaluation stratégique qui examine les forces, faiblesses, opportunités et menaces d'une organisation.

¹⁸ Site web d'hébergement de vidéos et média social créé en 2005 et racheté par Google en 2006. Il permet aux utilisateurs d'envoyer, regarder, commenter, évaluer et partager des vidéos en streaming.

Cependant, une grande partie de notre documentation en lien direct avec notre sujet, a été facilité par Marie-Christine BORDEAUX¹⁹, qui nous a partagé une bonne collection de ses travaux scientifiques sur l'EAC.

De là, nous sommes animés par un investissement physique d'un cote et d'un autre, d'un investissement morale et intellectuel. Cette première démarche scientifique a débuté au mois de janvier 2024 et s'est opérée à des niveaux différents partant des ouvrages généraux vers les ouvrages les plus proches de notre sujet d'étude en particulier. Donc, une démarche en entonnoir.

2.3.5 Outils de collectes des données et enquêtes de terrain

Dans un premier temps, nous avons transmis via Googleforms un questionnaire destiné aux enseignant de discipline artistique à savoir l'éducation musicale et l'art plastique. Cet étape s'articule autour des questions à caractère fermé et de manière dichotomique de type « Oui et Non » parfois pour lesquelles certaines questions sont soumises à des choix de réponses multiples et en même temps contient des questions ouvertes qui élargissent et illustrent de manière considérable les réponses attendues. Ce questionnaire nous a permis de collecter une base de données quantitative.

Et dans un deuxième temps, selon la disponibilité et le statut des personnes ressources, un guide d'entretien a été élaboré pour mieux assoir nos informations. Cependant ce guide d'entretien se manifeste sur deux axes :

- Le premier, non-directif est de manière libre, non structuré dit directif centré autour d'une seule question partant du général et ouverte pour amorcer la discussion pour aboutir au particulier. De fur et à mesure que nous avançons dans la discussion, l'inspiration des questions suivantes arrivent de façon naturelle. Cette pratique est faite d'usage auprès des artistes pour but de faciliter la communication.
- Le deuxième basé sur un entretien semi-directif dans un caractère semi-structuré dans lequel nous avons établi un plan d'entretien. Ce guide est mené d'usage auprès des élèves du moyen et du secondaire, présentent dans les études de cas, puis des responsable administratifs ou institutionnels tels que les directeurs et directrices d'établissements culturels.

Et enfin, à la suite de nos objectifs et de nos hypothèses, nous sommes arrivés à faire une descente pratique sur le terrain pour accourir à une bonne observation participante. Et pour rendre ce travail plus efficace, nous avons jugé nécessaire de nous munir d'un carnet de bord pour décrire les déroulements de notre recherche sur les différentes rubriques avec des titres, des séquences observées au cours de certains moments de créations et d'appropriation.

19

Pour cette étape, nous l'avons effectué en deux (2) mois vingt-quatre (24) jours allant de la période du quinze (15) mai jusqu'au (neuf) 9 août. Dans une logique de recherche qualitative, nous avons interviewé 20 personnes au total dont dix faisant parties de l'étude cas. Concernant notre démarche quantitative, 22 enseignants ont répondu à notre questionnaire soumis via Google-forms. Eu égard de tout ce qui précède, d'importantes informations liées à notre recherche ont été recueillies.

2.3.6 Analyse et interprétations de données

Arrivé à ce stade de notre étude empirique, nous passons à la manipulation et à l'interprétation des données qualitatives recueillies qui sont d'ordre brutes, tirées des différentes discussions engagées avec des personnes avec lesquelles nous nous sommes entretenues (artistes et responsables de structures culturelles). Puis des données quantitatives obtenues grâce au questionnaire élaboré à partir de Google-forms. Notre recherche s'inscrit ainsi dans une démarche déductive aussi appelée approche hypothético-déductive. En effet, c'est une technique qui part d'une ou plusieurs hypothèses de travail vers l'explication ou la validation de ces hypothèses.

2.3.7 L'apport du stage dans la présente étude

Du 14 avril 2025 au 02 septembre nous avons effectué notre stage de mise en situation professionnelle à l'ENAMC sous l'encadrement de Madame Madeleine DIOUF. La direction générale de la structure se trouve dans la zone Nord Liberté 6 et le campus pédagogique dans la zone Liberté 6 Extension sur la VDN. Du point de vue de la recherche, le stage nous a permis un rapprochement direct avec notre population cible à savoir, les formateurs des disciplines artistiques, les étudiants en formation mais aussi d'être à l'observation des prestations pédagogiques et des contenus de cours. Cette situation nous a facilités dans la documentation avec un accès total de la bibliothèque, dans la compréhension de la mission et des objectifs de l'ENAMC et dans la phase de collecte d'informations. Mais également, cela nous a permis de participer aux séances de soutenances des étudiants sortants pour le compte de l'année académique 2024-2025 et de remarquer la pertinence des différents thèmes abordés. Enfin, la proximité professionnelle nous a offert, des moments d'échanges approfondis avec le directeur Général, nouvellement nommé, en occurrence, M. Aboubekr THIAM, qui bien voulu nous partagé ses ambitions pour l'ENAMC.

2.3.8 Limites et difficultés rencontrées

Comme toute recherche scientifique, notre travail n'a pas échappé à certaines limites et contraintes dans le cadre de son opérationnalisation, qu'il convient de signaler.

La première difficulté majeure tient au concept scientifique de l'éducation artistique et culturelle, qui demeure encore peu connu et insuffisamment théorisé dans le contexte sénégalais. Lors des premières étapes de notre enquête, il est apparu que la majorité des acteurs interrogés, qu'il s'agisse d'enseignants, d'artistes ou de responsables institutionnels, ne disposaient pas d'une compréhension claire de cette notion. Pour pallier cette situation, nous avons jugé nécessaire d'organiser un webinaire le 31 mai 2025 intitulé, « Penser l'EAC : fondements, concepts et enjeux », animé par la professeure Marie-Christine Bordeaux, spécialiste reconnue dans ce domaine. Cet échange a permis de clarifier le cadre conceptuel et de mieux situer l'EAC dans ses dimensions éducatives, patrimoniales et citoyennes. De même, lors de nos entretiens et à travers le questionnaire Google-Forms, nous avons pris le soin d'introduire une définition détaillée de l'EAC afin d'orienter les répondants et de réduire les biais liés à une méconnaissance du concept.

La seconde limite est liée aux contraintes temporelles et institutionnelles. Au départ, notre protocole de recherche prévoyait une étude de cas directement en milieu scolaire, dans une école partenaire. Toutefois, l'année académique au Sénégal s'achevant au mois de juin, et notre arrivée à Dakar le 11 avril 2025 dans le cadre du stage à l'ENAMC, il s'est avéré difficile de mettre en place un tel dispositif dans le temps imparti. Les aléas propres à la recherche – démarches administratives, disponibilité des enseignants et des élèves n'ont pas permis de concrétiser cette orientation initiale.

C'est dans ce contexte que nous avons choisi de nous réorienter vers le projet « Culture-enfance », qui s'est imposé comme un terrain d'étude pertinent. Même s'il est vrai qu'il diffère du cadre strictement scolaire envisagé au départ, ce projet a offert une opportunité riche pour analyser les pratiques de transmission patrimoniale et de stimulation créative à travers l'EAC. Cette réorientation, si elle constitue une limite par rapport à notre projet initial, a néanmoins enrichi la recherche en ouvrant de nouvelles perspectives sur l'articulation entre école, acteurs culturels et communauté.

3 Etats des lieux du système éducatif sénégalais

L'analyse de l'état des lieux du système éducatif sénégalais est une étape fondamentale pour comprendre les dynamiques actuelles qui accompagnent le secteur de l'éducation et situer les enjeux de l'EAC dans ce contexte. Le système éducatif sénégalais repose sur différents niveaux d'enseignement allant du préscolaire à l'enseignement supérieur, avec une forte volonté de démocratisation et de massification de l'accès à l'école. Néanmoins, malgré les réformes entreprises par l'État, l'appareil éducatif fait face à des défis structurels liés à la qualité de l'enseignement, à l'insuffisance des ressources matérielles et humaines, aux disparités régionales. C'est dans cette logique, que l'éducation artistique et culturelle, bien que reconnue pour son rôle dans la transmission des valeurs, l'éveil créatif et la formation

citoyenne, peine encore à trouver une place structurée et pleinement valorisée au sein des curricula officiels.

3.1 Présentation du Sénégal



Figure 1: Carte du Sénégal (source: Google)

Le Sénégal a une superficie de 196 722 km². Dakar (550 km²), la capitale, est une presqu'île située à l'extrême Ouest. Bien que le Français soit la langue officielle des Sénégalais, le Wolof reste l'une des langues parlées par une bonne partie de la population après le Sérère, le Diola, le Pulaar, le Malinké et le soninké et plus de 35 dialectes (OIF, 2012). Le Sénégal devint une république le 15 novembre 1958, puis accéda à l'indépendance le 20 août 1960, et chaque 4 avril, le pays célèbre son indépendance.

Le Sénégal fait partie de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest CEDEAO (15 pays) mais aussi de l'Union économique et monétaire Ouest-Africaine (UEMOA, 8 pays). Depuis le 2 avril 2024, Bassirou Diomaye Diakher Faye est le cinquième président du pays.



Figure 2: Drapeau du Sénégal (source: Google)

Le drapeau du Sénégal est constitué de trois couleurs : verte, jaune et rouge plus une étoile verte au milieu du jaune. Sa devise: « Un peuple, un But, une Foi » et par son hymne, le pays reflète les valeurs de l'unité africaine dans son hymne national : Le lion rouge (*Pincez tous, vos koras frappez les balafons*).

Selon les projections démographiques issues du RGPH-5²⁰, en 2024, la population est estimée à 18 593 258 habitants et très

majoritairement musulmane. Chrétiens et animistes se partagent les quelques % restants. Ces religions cohabitent en toute entente dans le pays. Le climat est tropical dans le sud. La température moyenne dans le sud est de 27°C, mais elle atteint très souvent les 40°C en été. La température moyenne dans le nord est de 21°C. Date de la saison des pluies : mi-mai à mi-septembre. Date de la saison sèche : mi-octobre à mi-mars.

Le Sénégal compte quatorze régions :

➤ *Dakar*

La Région de Dakar se situe dans la presqu'île du Cap-Vert. Elle représente la capitale du pays sur les plans économique, politique et culturel et couvre une superficie est de 550 km². Comparativement aux autres régions, elle est la plus petite en terme de superficie (0,28% de la superficie du territoire national) mais abrite la plus grande part de la population sénégalaise avec une densité de peuplement de 7 350 habitants/km² (4 042 225 habitants). Dakar se compose de cinq départements dont Dakar, Pikine, Rufisque, Guédiawaye et Keur Massar et de dix arrondissements. Dakar est une ville dynamique où se côtoient modernité et tradition. Le plateau quartier historique abrite des bâtiments coloniaux, des musées, comme le musée Théodore Monod et des institutions publiques. Parmi les sites incontournables, on trouve l'île de Gorée, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ces lieux symbolisent la mémoire de la traite négrière et attirent des visiteurs du monde entier. Les plages de Dakar, comme celle de Ngor, sont également prisées pour leur beauté et leur ambiance.

➤ *Diourbel*

Située dans le centre-ouest du Sénégal, Diourbel est une ville sainte pour la confrérie des mourides. La région est principalement habitée par des disciples de chère Ahmadou Bamba, fondateur de la confrérie. C'est une région également connue pour ses marchés animés et ses traditions religieuses. Elle est une destination parfaite pour ceux qui souhaitent découvrir la

²⁰ Cinquième recensement général de la population et de l'habitat.

spiritualité mouride et participer à des activités religieuses. Territoire enclavé, la région couvre superficie de 4 769 km², sa population s'élève à 1 049 954 habitants (220 habitants/km²). Instaurée en 1960, la région de Diourbel perdit une grande partie de sa superficie en 1976 lors du démembrement de la région de Louga. Elle correspond à l'ancien royaume du baol dont les limites maximales furent atteintes sous le règne du Damel, Teigne²¹ Lat Soucabé Ngoné Dièye (1697-1719). L'activité économique de la région est axée sur l'agriculture, l'élevage, le commerce et l'artisanat. L'agriculture comprend les cultures d'arachide, de sésame, de manioc, de pastèque, de mil, de sorgho, de maïs et de niébé. L'élevage pastoral est fondé sur la transhumance et l'élevage sédentaire du terroir villageois. Un élevage de type moderne se développe de plus en plus dans la région. La région comprend 3 départements dont, Bambey, Diourbel et Mbacké et comptent huit (8) arrondissements.

➤ *Fatick*

Située dans le centre-ouest du Sénégal, Fatick est considéré comme le berceau du royaume du Sine, un ancien royaume sérère. La région est riche en histoire et en tradition, avec des effets historiques comme les Timulus de Somb classés au patrimoine mondial de l'Unesco. Elle est un lieu idéal pour les excursions à pirogues et pour observer la foule, notamment les oiseaux migratoires. La région de Fatick a une superficie de 7 930 km², avec 613 000 habitants (densité de 77 habitants / km²). Elle est frontalière avec la Gambie et est bordée sur l'océan atlantique. Plus de 30 % des terres, situées dans les départements de Fatick et de Foundiougne, sont composées de terres salées les rendant incompatibles avec la culture et peu favorables à l'élevage. L'activité économique est fortement marquée par l'agriculture, l'élevage, la pêche ainsi que le tourisme. L'agriculture est consacrée aux cultures de rente telles que l'arachide, le coton, le sésame, la pastèque, les cultures maraîchères et fruitières et aux cultures vivrières telles que le mil, le riz, le maïs et le niébé. La pêche se pratique dans la Réserve de la Biosphère du Delta du Saloum. Le tourisme est un puissant atout du tissu économique de la région (nombreux cours d'eau et "bolongs", chenaux d'eau salés, mangrove), avec les îles du Saloum, le Parc National du Delta du Saloum ainsi que plusieurs autres sites et monuments historiques. La région regroupe trois départements, Fatick, Foundiougne et Gossas et neufs (9) arrondissements.

➤ *Kaffrine*

Située dans le centre-ouest du Sénégal, Kaffrine est une région principalement agricole, connue pour sa production d'arachides de miel et de sorgho. La région est aussi importante, centre d'élevage avec des troupeaux de bovins et de moutons

➤ *Kaolack*

²¹ Titre donné à un détenteur de pouvoir monarchique au Baol, un ancien royaume du Sénégal.

Située dans le centre-ville du Sénégal, Kaolack est un important centre religieux et commercial. La ville est notamment connue pour la confrérie musulmane des Mourides, dont le guide spirituel Cheikh Ahmadou Bamba a fondé la ville sainte de Touba, située à proximité. Cette année, des millions de pèlerins se rendent à Touba pour le Grand Magal, une célébration religieuse majeure. La région est traversée par le fleuve Saloum, offrant des paysages fluviaux et des opportunités pour des excursions en pirogue.

➤ *Kedougou*

Située dans le sud-est du Sénégal, Kédougou est une région principalement minière, connue pour ses gisements d'or et de pierres précieuses. La région est riche en paysages naturels avec des montagnes, des cascades et des forêts.

➤ *Kolda*

Située en Haute-Casamance, Kolda est une région agricole par excellence. Elle est souvent qualifiée de « grenier du Sénégal » en raison de sa production de riz, de maïs et de fruits. La région est également connue pour ses forêts sacrées, qui jouent un rôle important dans les croyances animistes locales.

➤ *Louga*

Située dans le nord-ouest du Sénégal, Louga est une région principalement habitée par l'ethnie lébou, connue par ses traditions, la pêche et son attachement à la mer. La région est également un important centre religieux, avec des confrères musulmans comme les Tidjanes et les Mourides. La région est connue pour ses paysages désertiques et ses dunes de sable, offrant des opportunités pour des excursions.

➤ *Matam*

Située dans le nord-est du Sénégal, Matam est une région peu visitée mais riche en traditions. Elle est principalement habitée par l'ethnie Peul, connue pour son élevage de bétail et son mode de vie pastoral. La région est traversée par le fleuve Sénégal, qui présente des paysages fluviaux et des opportunités pour des excursions en pirogue. Matam est aussi connue pour ses festivals culturels, comme le festival des cultures Peul, qui célèbre la musique, la danse et les traditions de cette ethnie.

➤ *Saint-Louis*

Ancienne capitale de l'Afrique occidentale française, est une ville chargée d'histoire fondée en 1659. Inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco, elle est célébrée par son architecture coloniale, ses rues pavées et son pont fédéral, reliant l'île de Saint-Louis au continent. La région est aussi connue pour le parc national de la langue de Barbarie, un sanctuaire pour les

oiseaux migratoires et pour le village des pêcheurs de Guet-Ndar²², où l'on peut observer la vie traditionnelle des pêcheurs. Aux confins de l'océan, du désert et du Sahel, Saint-Louis fut de toujours la porte privilégiée pour une découverte de l'Afrique. Célèbre étape, d'abord des navires européens de la traite négrière, des explorateurs puis de l'Aéropostale (avec Jean Mermoz), la cité conserve d'importants témoignages de son passé prestigieux. La région n'est plus « la belle endormie » comme on la qualifiait il y a trente ans. Un certain nombre de maisons ont été réhabilitées, la vie culturelle est très riche et diversifiée avec le décor du Festival de Jazz et, à proximité, le Festival du Sahel dans le désert de Lompoul qui contribuent à faire revivre la ville et attirer des artistes et visiteurs du monde entier.

➤ *Sédhiou*

Située en Basse Casamance, est une région récemment créée, mais riche en tradition et en paysages naturels. La région est principalement habitée par l'ethnique Diola, connue pour ses traditions animistes et ses danses rituelles. Sédhiou est une destination idéale pour ceux qui souhaitent découvrir la culture Diola et participer à des activités communautaires. La région est également connue pour ses paysages verdoyants et ses mangroves, présentant des opportunités pour des excursions à pirogues.

➤ *Tambacounda*

Située à l'est du Sénégal, est la plus grande région du pays en termes de superficie. Elle est souvent considérée comme la porte d'entrée vers les pays voisins, comme le Mali et la Guinée. La région est caractérisée par de vastes savanes et ses parcs nationaux, notamment le parc national de Niokolo-koba, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le parc abrite une faune diversifiée, comprenant des lions, des éléphants, des hippopotames et des crocodiles. Elle est aussi une région riche en traditions, avec des ethnies comme les Peuls et les Malinkés, qui préservent leurs cultures et leurs danses traditionnelles.

➤ *Thiès*

Située à 70 kilomètres à l'est de Dakar, est connue pour son rôle central dans les arts et l'artisanat. La ville abrite la célèbre manufacture des arts décoratifs, où sont produits les tissus emblématiques du Sénégal, comme les tissus wax et les tapisseries de Thiès. Ces derniers, reconnus internationalement, racontent des histoires à travers leurs motifs colorés. La région est également riche en paysages naturels et ses collines offrent des vues panoramiques, tandis que la réserve de Banda permet d'observer la faune africaine, notamment des girafes, des rhinocéros et des antilopes.

➤ *Ziguinchor*

²² Quartier des pêcheurs de Saint-Louis du Sénégal. Des milliers de pirogues stationnées sur la plage de ce coin de la langue des barbaries et permet de faire transiter 30 000 tonnes de poisson chaque année. Le quartier est très peuplé et très vivant.

Capitale de la région de Ziguinchor, est le point d'entrée de la Casamance, une région réputée pour sa beauté naturelle et sa culture riche. La Casamance est souvent décrite comme le jardin du Sénégal, en raison de ses paysages verdoyants, ses rizières et ses mangroves. La région est aussi connue pour ses traditions animistes et ses villages typiques, comme ceux des ethnies Diola et Mandingue. Le tourisme communautaire y est bien développé, permettant aux visiteurs de vivre une immersion culturelle authentique. Les îles du Delta du Saloum, classées au patrimoine mondial de l'Unesco, offrent des paysages idylliques et une biodiversité exceptionnelle.

3.2 *Le cadre éducatif sénégalais*

L'enseignement au Sénégal se fait en français. Le système éducatif sénégalais est composé d'un secteur formel et informel²³. Du côté du secteur formel, le système scolaire est divisé en 4 niveaux d'enseignements : préscolaire (3 à 5 ans), élémentaire (7 à 12 ans), moyen (6e à 3e) et secondaire général jusqu'en terminale (*Le système scolaire au Sénégal*, s. d.). Le système éducatif sénégalais est sous la tutelle de quatre ministères : le ministère de la famille et des solidarités, le ministère de la Formation professionnelle, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation et le Ministère de l'Education nationale.

Le nouvel organigramme de l'Ecole porté par la loi n° 91-22 du 16 février 1991, décret portant orientation de l'Education nationale se présente donc comme suit : un cycle fondamental, divisé en une éducation préscolaire et un enseignement polyvalent, comprenant successivement un enseignement élémentaire et un enseignement moyen, un cycle secondaire et professionnel, subdivisé en un enseignement secondaire et une formation professionnelle et un enseignement supérieur.

➤ *Le préscolaire*

Dans le préscolaire certaines activités liées aux arts sont présentes : les arts musicaux et les arts scéniques comportant le chant, la poésie, la comptine, la danse, les jeux de rôle... qui cherchent à intégrer les sons et les rythmes dans des situations de création ou de production d'œuvres artistiques. Les arts plastiques composés de dessin, de modelage, de peinture, collage, sablage, couleur...quant à eux permettent d'assimiler des savoir-faire et des notions pratiques dans des situations de création d'objets nouveaux à l'aide de techniques, de matériaux simples tirés de l'environnement immédiat ou proche. Ses activités sont considérées entre autre comme des activités dites, d'éveils.

➤ *L'élémentaire*

²³ Ce système, n'est pas reconnu à part entière par l'État mais joue un rôle important dans le développement global de l'individu. Cette méthode d'apprentissage est essentiellement incident et verbal et n'est pas structuré comme dans le formel.

L'enseignement élémentaire s'étale sur six années d'études consécutives sanctionnées par un Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires (CFEE). Le cursus élémentaire est divisé en trois étapes dont la première, le cours d'initiation (CI) et le cours préparatoire (CP) ; la deuxième étape, le cours élémentaire première année (CE1) et le cours élémentaire deuxième année (CE2) ; la troisième étape : le cours moyen première année (CM1) et le cours moyen deuxième année (CM2). Durant ce cursus, une place de choix a été faite aux disciplines telles que l'éducation morale, civique et sanitaire; l'éducation physique et sportive; l'éducation esthétique (dessin, musique et chant).

➤ *Le secondaire*

L'admission en classe de sixième de l'enseignement moyen général a lieu par voie de concours et d'orientation à la fin de la classe de cours moyen 2ème année (CM2). Au secondaire, l'art et la culture sont pris en compte à travers des disciplines d'accueil tels le français et l'éducation physique et sportive, l'histoire et la géographie dans les établissements classiques. Des cours de musique à part entière sont intégrés dans les programmes des écoles de formations religieuses (confessionnelles), telles que les séminaires, et même au niveau des établissements secondaires privés.

➤ *Le supérieur*

Les principaux opérateurs de la formation dans les arts et la culture au Sénégal, sont l'Etat et les organisations associations culturelles privées qui proposent des formations dans les filières des arts plastiques, des arts de la scène, de l'audiovisuel et de l'administration culturelle. Les structures publiques offrant des formations culturelles sont essentiellement :

L'ENAMC : L'École nationale des arts et métiers de la culture est un établissement d'enseignement professionnel moyen, secondaire et supérieur qui a pour vocation principale d'assurer une formation académique dans les domaines des arts scéniques, des arts plastiques et de l'Animation Culturelle. Elle assure également la formation des agents de l'état, du secteur privé et des étrangers et l'organisation de stages, de séminaire de recyclage et de perfectionnement. L'ENAMC est le principal outil par lequel l'État du Sénégal assure la promotion de la recherche et de la formation dans le domaine artistique et culturel. Ainsi l'ENAMC est composée de trois départements :

- Le Département de Formation de Formateurs et de développement culturel (DFFDC), composé de trois divisions que sont la division de formation des formateurs, la division animation culturelle et la division recherche et forme les professeurs d'éducation plastique et d'éducation musicale et des animateurs culturels ;
- Le Département des Arts Plastiques (DAP), aussi composé de trois divisions à savoir : une division arts plastiques, une division environnement et une division communication qui formes des artistes plasticiens.

- Le Département des Arts Scéniques (DASC), quant à lui forment des artistes de scène à travers trois divisions, la division formations des musiciens, la division art dramatique et la division danse, chorégraphie et variétés.

L'ISAC : Rattaché à l'UCAD, l'institut propose un master multidisciplinaire qui articule enseignements théoriques et pratiques dans les domaines des arts et de la culture. C'est un laboratoire dynamique et innovant qui établit une passerelle entre les formations artistiques professionnelles (arts visuels, arts du spectacle, cinéma, arts vivants) et l'exigence académique universitaire. Il favorise la réflexion critique, la créativité, la transdisciplinarité et soutient le développement de projets novateurs à portée africaine, régionale et internationale. Par ailleurs, l'ISAC bénéficie du label filière francophone attribué par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) dans le cadre de son appui institutionnel. Le Master Arts et Cultures couvre les domaines suivants incluant : danse, art dramatique, musique, arts visuels, histoire de l'art, administration culturelle et patrimoine et muséologie. Pour des perspectives futures, l'UCAD envisage d'étendre la structure en mettant en place, une Faculté des Arts et de la Culture, une initiative pionnière dans l'enseignement supérieur africain.

UFR-CRAC : Unité de Formation et de Recherche des Civilisations, Religions, Arts et Communication de l'Université Gaston Berger (UGB) de Saint-Louis qui forme les étudiants dans des domaines variés tels que la communication, les langues et cultures africaines, les métiers des arts et de la culture, les métiers du patrimoine, les sciences sociales des religions et l'infographie. Depuis la création de cette unité plus de 335 étudiants ont été formés.

Cependant, entre 2016 et 2017, l'Enseignement Élémentaire comptait 9977 écoles dont 8406 dans le publiques et 1532 dans le privée et 39 de type communautaire ou associatif. Il est composé d'un effectif de 2 087 558 élèves dont 1 753 549 dans le secteur public et 334 009 dans le secteur privé (16,34%), ce qui fait un taux brut de scolarisation de 87,3%. D'après le recensement scolaire 2018-2019 l'effectif préscolarisé en 2019 est de 252 330 enfants composés de 120 596 garçons dont 47,8% et de 131 734 filles à 52,2% (DPRE, 2019). En 2023, le Sénégal comptait 14 325 écoles et établissements scolaires dont 13 529 du public, répartis dans 16 académies et 59 Inspections de l'Education et de la Formation. Le système compte 4 002 044 élèves dont 2 749 164 dans le public. Dans le recrutement de son personnel, le MEN présente au niveau préscolaire et à l'élémentaire 67 967 enseignants, au moyen et au secondaire 33 446, soit un total de 101 413 (MEN, 2023).

L'Enseignement moyen secondaire général de l'Education nationale est sous la charge de la DEMSG (Direction de l'Enseignement moyen secondaire général). Il est destiné aux entrants de la 6ième à la Terminale.

Dans le domaine de l'EAC, le système éducatif sénégalais n'est pas sans ambitions et présente des limites. Nous essayerons de passer à une analyse présentant, les forces et faiblesses puis d'un autre côté, mettre en lumière les opportunités et les menaces pour une bonne mise en œuvre de l'EAC.

3.3 Forces

L'EAC bénéficie d'un certain nombre d'atouts au Sénégal. Tout d'abord, nous notons une volonté politique manifeste d'intégrer la culture dans le système éducatif, traduite par des orientations inscrites dans divers documents stratégiques, notamment les Plans d'action du gouvernement et du ministère de l'Éducation nationale mais aussi des avancées opérées au niveau du ministère des sports, de la jeunesse et de la culture. Le pays dispose également d'un riche patrimoine artistique et culturel, une diversité qui constitue un facteur essentiel qui peut permettre de contextualiser et redéfinir les contenus pédagogiques. À cela s'ajoutent, les initiatives internes, souvent portées par des enseignants engagés, qui introduisent des activités artistiques dans leurs pratiques pédagogiques. Certains partenariats avec des institutions culturelles (musées, centres culturels, artistes en résidence, etc.) participent aussi à enrichir l'expérience artistique de certains élèves, en particulier en milieu urbain et représentent comme des atouts essentiels.

➤ *Plans d'actions du ministère de l'Éducation nationale*

En effet, le ministère de l'éducation nationale dans sa vision de faire évoluer le système éducatif sénégalais vers une éducation inclusive et efficiente pour enfin former à l'horizon 2035, un citoyen bien adossé à son socle endogène de valeurs africaines et spirituelles a mis en place des appareils d'accompagnements considérables. Parmi ces initiatives dont le Paquet-EF (Programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence du secteur de l'éducation et de la formation), le Papse (projet d'amélioration des performances du système éducatif), le PADES (programme d'appui au développement de l'éducation au Sénégal). Ainsi, l'amélioration de la qualité des enseignements et des apprentissages reste un enjeu fondamental pour les systèmes éducatifs actuels, notamment dans les pays en développement comme le Sénégal. Elle vise non seulement à garantir l'acquisition des connaissances de base, mais également à favoriser le développement de compétences transversales.

En 2014, le cadre de référence sur la politique économique et sociale du pays à moyen et long terme est défini dans le plan Sénégal émergent (PSE). A travers cette vision, le secteur de l'éducation et de la formation, est traduit concrètement par le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence dans l'Éducation et la Formation (Paquet-EF 2018-2030). Un programme qui repose sur trois axes stratégiques majeurs : la qualité améliorée, l'accès équitable, la gouvernance inclusive et transparente (MEN, 2021).

Cependant dans la période post-covid, avec le plan de relance économique et social, le Sénégal dans son plan d'actions prioritaire (PAP) met l'éducation et la Formation professionnelle au cœur de son axe prioritaire. Il s'agit pour l'état, un axe de progrès pour promouvoir davantage l'employabilité des jeunes, la santé, le sport, les arts et la culture ainsi que la citoyenneté comme facteurs d'inclusion sociale. Cette situation conduit dans la deuxième phase du Paquet-EF (2019-2023) en étalant cinq priorités pour accompagner cette politique :

1. *la promotion d'un climat social apaisé dans l'espace scolaire ;*
2. *le renforcement de l'efficacité et l'efficience du système éducatif ;*
3. *le renforcement des capacités des enseignants et l'amélioration du pilotage stratégique des structures ;*
4. *l'accès de tous à une éducation de base de qualité ;*
5. *la systématisation à l'éducation aux valeurs.*

Ces priorités constituent le socle de la mise en œuvre des décisions présidentielles issues des recommandations des Assises de l'éducation et de la formation (AEF) à savoir « une Ecole de la communauté, pour la communauté, par la communauté et dans la communauté ». Cette vision s'est matérialisée par le décret n° 2000-337 du 16 mai 2000 et le décret n° 2014-904 du 23 juillet 2014 (MEN, 2021).

➤ *Motivation des enseignants et Intérêt participative des élèves*

La vie culturelle dans les établissements scolaires est animée par les élèves eux même. Cela implique en général un encadrement de la part d'un ou de leurs professeurs en éducation artistique en collaboration avec leurs autres collègues. Mais si ce profil est inexistant, parfois cet encadrement est assuré par un professeur délégué par le chef d'établissement. L'animation culturelle au sein des institutions scolaires se manifeste par une organisation phare et inscrite dans le programme interne qui se déroule annuellement selon la spécificité de chaque école. Le Gouvernement Scolaire (Gosco) anciennement appelé autrefois, Foyer Scolaire (Fosco) est un moment à caractère ludique et festive où les élèves démontrent leurs aptitudes créatrices, leurs talents et leurs sens de la collaboration. Cela est caractérisé par la création de clubs (Littéraire, artistique, scientifique, sportif) qui se forment tout en début de l'année académique et dirigé par des élèves. De là, nous assistons à des présentations scéniques avec des prestations de pièces théâtrales axées sur une thématique de base éducative par exemple l'immigration clandestine, la violence en milieu scolaire, le mariage précoce. De plus, des chorégraphies d'ensembles autour des pas de danse, des temps humoristiques sur un ton comique et des prestations musicales, des déclamations par le slam. Durant ces moments où les talents inestimables des élèves sont révélés, les enseignants et le corps administratif semblent parfois même surpris de l'immense potentialité de ceux-ci. Cela témoigne donc l'attitude réceptifs des jeunes aux différentes formes d'expressions artistiques contemporaines au de-là du cadre scolaire.

Ces engagements internes portés par les acteurs de l'environnement scolaire se manifestent également par l'organisation d'activités intra-scolaires et extrascolaire. Dans ce sens, quelques initiatives sont remarquablement à saluer :

- *Le projet « Sénégal 88 »*

Le projet « Sénégal 88 » est une initiative nationale portée par un groupe en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale. Le projet vise à encourager les lycéens et à développer leur leadership et leur créativité par le biais de clubs de musique au sein des établissements

scolaires. Depuis son lancement, ce projet a permis la création de dix (10) clubs dans l'académie de Pikine-Guédiawaye²⁴ offrant ainsi aux élèves, un espace d'expression artistique et d'engagement citoyen. Pour l'année académique 2024-2025, « Sénégal 88 » a étendu son programme dans les académies de Thiès, de Saint-Louis, de Ziguinchor et de Kaolack. C'est dans cette perspective qu'est née, la fanfare « René Coly » de Bignona²⁵ constituée de jeunes élèves.

- *Concours national d'arts plastiques et de musique 2025*

La Coordination Nationale des Professeurs d'Education Arts plastiques et de Musique (CNPEAM) a pris l'initiative d'organiser un concours d'arts plastiques et de musique pour promouvoir l'éducation aux valeurs et permettre aux élèves, par l'image, la parole et le son, de se prononcer sur les enjeux relatifs au développement économique, social et environnemental du Sénégal.

Voici les résultats du concours de l'année 2025 :

Tableau 1: liste par ordre alphabétique des candidats retenus à l'issue du concours national d'arts plastiques et de musique 2025, option : musique. (Source : CNPEAM)

N°	Prénoms	Noms	Classes	Etablissements de provenance	Inspections académiques	Professeurs encadreurs
1	Aboubacar	Barry	Quatrième	CEM Lamine Niass	Pik/Guéd	Abdouramane Sadio
2	Jeanne Gabrielle	Barthé	Troisième	CEM Keur Massar	Pik/Guéd	Ngale Diaw
3	Khadidiatou	Cissé	Quatrième	CEM Bona	Sédhiou	Kelly Bodian
4	Khady Samaké	Ngom	Cinquième	Lycée d'excellence de Saly	Thiès	Thierno Gaye
5	Ngarou Codou	Ngom	Cinquième	Lycée John F. Kennedy	Dakar	Fatoumata Binta Barry
6	Mayé	Samb	Troisième	CEM Thierno S. Agne	Tamba	Ndiobo Gaindé Seck
7	Adjé Betty	Sène	Troisième	CEM Cherif Lo	Thiès	Joachim Ndione
8	Ami	Sène	Quatrième	CEM Kébémér 2	Louga	Bara Diao
9	Aissatou Karé	Thiam	Quatrième	CEM Ndiarka Diagne	Pik/Guéd	Charles Ngom
10	Claire Armelle	Zanré	Quatrième	CEM Maciré Ba	Kédougou	Sébastien Yérin Sarr

²⁴ Départements dans la région de Dakar.

²⁵ Commune située à une trentaine de kilomètres au nord de Ziguinchor, entre les coordonnées géographiques 12°49' N et 16°14'W. Bignona est un chef-lieu de département qui a été érigé en commune par arrêté n° 79-88 du 02 décembre 1957.

Tableau 2: liste par ordre alphabétique des candidats retenus à l'issue du concours national d'arts plastiques et de musique 2025, option : Arts plastiques. (Source : CNPEAM)

Rang	Prénoms	Noms	Classes	Etablissements de provenance	Inspections académiques	Professeurs encadreur
1er	Cheikh Mansour	Faye	Première	Lycée moderne	Rufisque	Pape Abdou Bop
2e	Mouhamed	Ba	Troisième	Collège Babacar Diouf Pikine	Saint Louis	Abdou Seye Dieng
3e	Sokhna	Thiam	Première	Lycée de Sébikotane	Rufisque	Oumar Samb
4e	Thierno Abou	Dia	Seconde	Lycée Malick Sy	Thiès	Boubacar Diallo
5e	Pape Bécaye	Lo	Terminale	Lycée Ahmadou Ndack Seck	Thiès	Abdoulaye Amar
6e	Amy Angélique	Cissé	Terminale	Lycée Seydina Limamou Laye	Pikine Guédiawaye	Nicodème Natrang
7e	Ibrahima	Gaye	Troisième	CEM Liberté 6/C	Dakar	Boubacar Mané
8e	Ahmadou Bamba Yaré	Fall	Quatrième	Annexe Sidy Ndiaye	Saint Louis	Abdou Seye Dieng
9e	Serigne Fallou	Sy	Terminale	Lycée moderne	Rufisque	Pape Abdou Bop
10e	Yelly Manel	Fall	Troisième	CEM Parcelles Assainies U2	Thiès	Pape Alioune Diop

➤ *Gospel school family*

Gospel School Family est une initiative portée par un enseignant de l'ODEC (Office Diocésain de l'Enseignement Catholique) et maître de chœur, en collaboration avec le staff JD Events²⁶. Ce projet rassemble les chorales des écoles privées catholiques de Dakar dans une compétition artistique célébrant la musique gospel, la foi et la fraternité.

➤ *Richesse du patrimoine artistique et culturel diversifié*

Comme énoncé plus haut le Sénégal présente une grande variété culturelle. Le pays de la Téranga dispose d'un patrimoine matériel et immatériel important, constitué de sites et monuments dans les quatorze régions.

Tableau 3: liste des sites et monuments. (Source : arrêté portant publication de la liste des sites et monuments, DPC).

Régions	Départements	Nombre de sites et monuments
Dakar	Dakar	166
	Guédiawaye	02
	Pikine	22
	Keur massar	11
	Rufisque	27
Diourbel	Diourbel	15
	Mbacké	07
	Bambey	10

²⁶ Groupe mis en place par Joseph DIATTA

Fatick	Fatick	40
	Foundiougne	31
	Gossas	13
Kaolack	Kaolack	42
	Nioro	11
	Guinguinéo	25
Kaffrine	Kaffrine	20
	Birkelane	24
	Koungheul	12
	Malem Hodar	10
Kédougou	Kédougou	28
	Salémata	29
	Saraya	13
Kolda	Kolda	04
	Médina yoro fulah	11
	Vélingara	06
Louga	Louga	32
	Linguère	05
	Kébémér	06
Matam	Matam	07
	Kanel	12
	Ranérrou	08
Saint-Louis	Saint-Louis	19
	Dagana	10
	Podor	25
Sédhiou	Sédhiou	09
	Boukiling	03
	Goudomp	05
Tambacounda	Tambacounda	06
	Bakel	06
	Goudiry	02
	Koumpentoum	05
Thiès	Thiès	21
	Tivaouane	13
	Mbour	16
Ziguinchor	Ziguinchor	11
	Bignona	12
	Oussouye	13

Tableau 4: Liste des 59 éléments inventoriés. (Source: Catalogue de l'inventaire national pilote réalisé avec la participation des communautés 2018-2019, DPC).

Régions	Eléments inventoriés
Dakar	Bàkk Ndawràbbin Lèl Tuuru Maam Njare Yoff
Diourbel	Laabaan Ngoomaar Taaxuraan Njiinum Maam Mbay Saar Xaxar
Fatick	À Mboy Kañaleen Xooy

	O Miis Jobaay NJom Seereer
Kaffrine	Campug Bëllëb Làmbi Saalum Sàmpàcce Tuurub Nguy Ndemba
Kaolack	Gàmmu Kahoon O miis Ganjaay Ngoyaan ou Ndaga Pirim
Kolda	Dippi Pakkororë Dimba tuluj Modnde
Kédougou	Fuñan Ayël Amak Gungundongo
Louga	Raw Jara Waaruu Géwel Gaajo
Matam	Cayde Fiifiiré Yaro Yeelaa
Saint-Louis	Ceebu jën Campug Sëriñ Kajar Keemtaani Penda Saar ca njawle Ràbbum basan
Sédhiou	Kooraa siloo Bala Kankuran Jooka Njoogta
Tambacounda	Sogoniñ Yeelaa Marba Yaasa Kampo Saapade
Thiès	Pay Kankuran Ëw Dàllu Ngaay Mbilim
Ziguinchor	Kosse Ekonkoon Kañaleen Itejan yi puum phula

Cette liste montre la richesse des terroirs du pays et visent à faire connaître et à rendre accessible aux jeunes, et au grand public, l'ensemble des éléments liés au patrimoine culturel, offrant une accessibilité territoriale aux jeunes apprenants et encourageant ainsi la

responsabilité et l'estime de soi chez les communautés et les individus qui sont la source des expressions et des pratiques de ce patrimoine en lieux et régions.

➤ *La création de l'école nationale des arts et métiers de la culture*

Dans le cadre de rénover et de moderniser la formation et conformément aux orientations de l'axe 2 du PSE pour le développement du capital humain est créée l'Ecole nationale des arts et métiers de la culture (ENAMC) par le décret n°2022-141 du 25 janvier 2022, en remplacement de l'Ecole nationale des arts (ENA), et compte tenues des limites présentées par celle-ci, malgré une volonté affirmée dans la loi n°2015-01 du 6 janvier 2015. Portant orientation dans la formation professionnelle et technique, l'ENAMC vise à contextualiser et renforcer les contenus de la formation des apprenants afin de répondre aux attentes du secteur de la culture caractérisés par les nouveaux métiers des arts et de la culture et ainsi être en phase des défis de la mondialisation.

3.4 Faiblesses

L'EAC présente de nombreuses limites qui freinent son efficacité. Bien vrai qu'elle demeure partiellement inscrite dans la programmation suivant les objectifs scolaires, mais reste toujours relégué au second plan ou parfois ne s'applique même pas dans certain contexte. En outre, plusieurs facteurs bloquent son opérationnalisation et ne facilite pas sa phase exécutoire.

➤ *Absence de politique EAC dans le curriculum officiel*

L'accompagnement efficace de l'EAC, passe forcément par la conception d'un cadre spécifique de mesures adaptées. L'absence de ces mesures, empêchent une définition claire et concrète des objectifs. Tant que son inscription reste non-officielle dans les textes et programmes scolaires, l'EAC reste manifestement de la volonté personnelle des enseignants, des acteurs culturels ou des chefs d'établissements, ce qui peut entraîner des délassements et démotivations précoces. En plus de cela, cette absence de politique encadrée fragilise la durabilité des initiatives déjà mises en place, les projets, les partenariats établies. L'EAC risque alors d'être vue comme une activité secondaire, optionnelle ou ludique, et non comme un véritable levier de construction citoyenne et de valorisation culturelle.

➤ *Manque de formations spécifiques*

Le déficit de formation spécifique chez les enseignants constitue un obstacle majeur car, peu sont formés intégralement aux disciplines artistiques ou à la médiation culturelle.

Pour le primaire, les élèves-maitres formés dans les CRFPE, installés dans toutes les régions du Sénégal, ne sont pas spécialement imprégnés aux enseignements des arts. Ce module se trouve inséré de façon désintéressée autour d'un ensemble de matières intitulé « EPSA » (Education physique sportive et artistique) dispensé soit par un formateur dédié soit par un

inspecteur de l'éducation nationale²⁷. Et durant cet apprentissage, la seule activité artistique principale : c'est le chant. Cela paraît paradoxal de prétendre à une amélioration du système éducatif de qualité dans ces conditions.

Au niveau national, l'ENAMC reste le seul établissement formant à la fois les formateurs des disciplines artistiques du moyen et du secondaire et les acteurs professionnels de la culture, en plus de l'ISAC. L'Institut Supérieur des Arts et de la Culture, rattaché à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar forme à partir du Master, des cadres du domaine des arts et métiers de la culture, en administration et médiation culturelle, les métiers du patrimoine et du tourisme culturels, les métiers rattachés au musée, les métiers liés au cinéma. L'Institut forme aussi des managers d'artistes, galeristes d'art, journalistes culturels, commissaire d'exposition, directeur artistique.

Spécifiquement, il n'y a pas encore de formation spécifique liée à l'EAC comme c'est le cas, en France avec l'Institut national supérieur de l'éducation artistique et culturelle (Inseac). L'institut est un lieu d'enseignement supérieur public créé au sein du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) et dédié à la formation initiale, à la formation continue, à la recherche à l'animation et la production de ressources en éducation artistique et culturelle.

➤ *Le manque d'évaluation de l'EAC*

Le manque de structuration de l'EAC est aussi un handicap constaté concernant sa mise en valeur. En France, par exemple nous assistons à une mise en place d'un Parcours d'éducation artistique et culturelle (Peac). Ce parcours d'éducation artistique et culturelle a pour objectif de rapprocher, enseignements et actions éducatives, de les relier aux expériences personnelles, de les enrichir et de les diversifier. Il permet à chaque jeune, à partir de son expérience sur la pratique artistique, sa rencontre avec les œuvres et les artistes et de sa quête vers l'acquisition de connaissances culturelles de construire une culture artistique personnelle lui permettant de diversifier ses qualités d'expressions. Tout ceci, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Au Sénégal, l'EAC reste encore marginalisée et n'est pas prise en compte dans les programmes officiels pour pouvoir prétendre à une évaluation quelconque.

➤ *Ressources limitées*

Le manque de ressources présente une contrainte affirmée des acteurs des disciplines artistiques. Un manque de matérielles justifié par la plupart des enseignants artistiques

²⁷ Les inspecteurs de l'éducation nationale sont des cadres supérieurs de l'éducation nationale. Ils exercent leurs fonctions dans le cadre du programme de travail académique. Les IEN inspectent et conseillent les personnels enseignants et d'orientation des écoles, s'assurent du respect des objectifs et des programmes nationaux de formation, dans le cadre des cycles d'enseignement. Ils participent également à l'animation pédagogique dans les formations initiales, continues et en alternance des personnels de l'éducation nationale.

(instruments, matériels d'art, infrastructures adaptées). La plupart des établissements ne tiennent pas un budget spécifique alloué aux activités d' « école extra-muros²⁸ ».

➤ *Inégalités territoriales*

Une inégalité d'accès selon les territoires constitue un problème pour l'expansion équitable des activités artistiques et culturelles. Les établissements ruraux étant souvent désavantagés et ne profitent pas des diverses opportunités partenariales, d'implication dans les projets EAC alors que les écoles se situant dans les centres villes bénéficient d'une large accessibilité aux différentes dispositions prises dans ce cadre. Cette disparité entre périphéries et centres limitent la portée et la qualité des actions artistiques mises en œuvre.

➤ *Nombre de sortants à l'ENAMC*

L'entrée à l'ENAMC se fait chaque année par voie de concours direct ou professionnel à partir du mois d'octobre et concerne toutes les filières au niveau moyen et supérieur. Après cinq années de formations pour le moyen et quatre années au niveau supérieur, à l'issue d'examens de sorties et de soutenances, les étudiants définitivement proclamés et réusis, sont placés dans le marchés de l'emploi (recrutés par le MEN). L'institut forme des professeurs en éducation artistique (musique-dessin), des musiciens et plasticiens professionnels et des animateurs culturels qualifiés. Néanmoins, le nombre d'étudiants sortants chaque année ne favorise pas une mise en place d'un dispositif EAC efficace.

Tableau 5: Nombres d'étudiants sortants de 2022 à 2025. (Source : ENAMC).

Filières/Option	2025	2024	2023	2022
Musique	8	15	14	12
Arts plastiques	15	13	10	12
Animateurs culturels	5	7	3	5
Musiciens professionnels	3	1	6	3
Plasticiens professionnels	13	15	14	8
Dramaturges	6	6	3	4

➤ *Problèmes de recrutement des musiciens et des animateurs culturels*

Le recrutement des musiciens professionnels ne se fait pas à la hâte. D'aucuns constatent, dès la sortie de formation, ses praticiens du quatrième (4^{ème}) art ne bénéficient pas d'un suivi quelconque les introduisant dans le marché de l'emploi. Cette même situation concerne les animateurs culturels, à travers les conseillers aux affaires culturelles qui récemment mènent une lutte ardue contre le fonctionnement du MJSC après le recrutement de quatorze (14) inspecteurs de l'éducation populaire (MJSC, 2025) au détriment des professionnels ou

²⁸ Une école extra-muros se définit d'emblée, par opposition à la structure statique habituelle : elle se situe hors de l'enceinte de l'institution scolaire.

administrateurs de la culture. Plus encore demande le détachement de la culture des autres départements du ministère à savoir « Jeunesse et Sport ». Ces deux acteurs constituent des éléments indispensables à l'EAC.

➤ *Défis de l'orientation artistique et professionnelle*

Le manque de filières artistiques dès le début du cursus dans le système éducatif formel rend parfois difficile l'orientation des élèves vers des carrières professionnelles artistiques et culturelles. Or, la loi de 1991, souligne la nécessité d'intégrer l'élève dans la vie professionnelle à travers une initiation aux techniques élémentaires dès l'enseignement fondamental. Cela appelle à la réadaptation structurelle en vue de mieux articuler l'EAC et implique des structures d'enseignement artistique professionnel comme l'ENAMC, les centres culturels et maisons ou foyers de jeunes, des programmes d'orientation scolaire et artistiques.

3.5 *Opportunités*

Dans le cadre des réformes lancées par l'UEMOA, un nouveau cadre pour l'harmonisation de la gestion des finances publiques au niveau des états membres est mis en place. Le Sénégal s'est propulsé vers les budgets programmes en janvier 2020, ce qui a conduit à la création de six programmes que sont: le programme éducation préscolaire, le programme enseignement élémentaire, le programme enseignement moyen, le programme enseignement secondaire, le programme éducation de base des jeunes et des adultes, le programme pilotage, coordination et gestion administrative. La DEMSG, gère à elle seule le programme Enseignement Moyen général et le programme Enseignement Secondaire général. D'une part l'un des objectif Du PEMG est de « *donner aux élèves une formation solide dans les disciplines fondamentales de la science, de la technologie et de la culture* » et d'autre part celui du PESG est aussi de « *familiariser les élèves avec les grandes œuvres de la culture nationale, de la culture africaine, de la francophonie et de la culture universelle* »

➤ *Niveau orientations stratégiques de l'état*

En outre, dans la Déclaration de politique générale (DPG 2024), l'état sénégalais, à travers son premier ministre, affirme son soutien aux acteurs du domaine des industries culturelles et créatives et s'engage à :

Veiller à promouvoir la vitalité de la culture sénégalaise, la conservation du patrimoine matériel et immatériel national, et la mise en valeur des savoirs traditionnels. Des espaces culturels seront érigés dans les régions, les départements et les communes, et ils constitueront des lieux d'expression adaptés aux attentes des jeunes et des communautés. Un projet phare concernera la construction d'une Maison des Archives Nationales, d'une Bibliothèque nationale et d'un grand Musée du Patrimoine national. L'éducation culturelle sera intégrée dans les programmes scolaires et soutenue par des initiatives locales, pour favoriser la transmission des savoirs et le développement de l'esprit critique chez les jeunes. Les médias joueront un rôle central dans la valorisation

du patrimoine, mais aussi dans l'ouverture sur le monde et la perméabilité à l'innovation, grâce à un soutien accru à la production de contenus culturels accessibles à tous.

Le Sénégal dans sa vision²⁹ sur la stratégie nationale de développement de 2025 à 2029 et dans son axe 2 aspire à construire un capital humain de qualité et équité sociale et à promouvoir la vitalité de la culture sénégalaise(SDN 2025-2029, s. d.). Un des premiers objectifs stratégiques de cet axe est d'asseoir un système d'éducation et de formation professionnelle et technique de qualité avec la définition d'une offre de formation adaptée aux besoins de chaque pôle, la réorientation de certains élèves de l'enseignement général vers la formation professionnelle et technique. Outre, l'opérationnalisation cette stratégie de transformation du Sénégal sur les cinq prochaines années passe par un plan d'actions prioritaire dont le budget est estimé à 18 496,83 milliards de francs FCA. Il est composé de financement public « pur », entièrement pris en charge par l'État pour 12 821,4 milliards de FCFA, et d'un apport du secteur privé dans le cadre des Partenariats Public Privé (PPP) pour un montant de 5 675,38 milliards de FCFA(SDN 2025-2029, s. d.).

Outre, le ministère de l'Éducation nationale du Sénégal, avec l'appui de l'UNESCO et de son Institut international de planification de l'éducation (IIPE), a tenu Le 4 juin 2025, un atelier national consacré à la restitution des résultats du premier Rapport d'État du Système Éducatif National (RESEN) et à la présentation de l'étude intitulée « *Le prix de l'inaction : les coûts privés, fiscaux et sociaux mondiaux des enfants et des jeunes qui n'apprennent pas* » Dans le rapport, près de 38 % des enfants quittent ou sont exclus du système éducatif avant la fin du primaire, les acquis en lecture et en mathématiques à la fin du cycle élémentaire demeurent pratiquement faibles et que le coût de l'inaction pourrait s'estimer à 17 % du PIB d'ici 2030 en l'absence de réformes urgentes.

Face à ces défis, les recommandations des experts insistent sur la nécessité d'élever la qualité de l'enseignement, de renforcer la formation initiale et continue des enseignants, ainsi que d'accroître de manière significative les ressources budgétaires consacrées à l'éducation.

➤ *Mise en place de la politique de réforme curriculaire*

Dans l'objectif d'élaborer un curriculum unifié, intégré, adapté, actualisé et articulé pour assurer la continuité de l'apprentissage des compétences aux différents niveaux dans le sens d'un continuum, tenant compte de l'environnement national, régional, continental et international, le MEN s'est lancé dans un processus de révision des programmes scolaires³⁰.

²⁹ La SDN se décline en quatre axes stratégiques : Économie compétitive ; Capital humain de qualité et Équité sociale ; Aménagement et développement durables et Bonne Gouvernance et Engagement africain. Le document est élaboré et validé le 14 octobre 2024 sur la base des chiffres officiels de septembre 2024.

³⁰ La révision des curricula, a démarré depuis l'année scolaire 2021/2022 par la mise en place du dispositif organisationnel

Cette révision conduit et piloté par l'IGEF concerne le Préscolaire, l'Elémentaire, le Moyen, le Secondaire, l'Education de Base des Jeunes et des Adultes y compris les daaras³¹.

Depuis l'année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Education nationale a démarré le processus de révision des programmes scolaires, plus globalement la révision des curricula. Des indépendances à nos jours, différents programmes ont été élaborées par des experts nationaux imprégnés de valeurs patriotiques. Dans le système éducatif sénégalais nous notons plusieurs réformes qui ont été opérées notamment celles de 1962, 1971, 1991, 2000 et 2012.

La première réforme de 1962 avait pour finalité d'adapter le système d'éducation à des objectifs plus conformes aux nouveaux besoins et réalités du pays nouvellement indépendant.

Celle de 1971 relative à la Loi d'orientation de l'Education nationale n° 71-36 du 3 juin 1971 consacre une réforme en profondeur de l'école sénégalaise « (...) prenant sa source dans les réalités africaines et aspirant à l'épanouissement des valeurs culturelles » du continent.

En 1987, l'école sénégalaise est réformée avec un concept "d'école nouvelle" conduit par Iba Der Thiam³².

En 1991, après les conclusions des EGEF de 1981, la Commission nationale de réforme de l'Éducation et de la Formation (CNREF) adoptant une nouvelle loi d'orientation, la loi n° 91-22 du 16 février 1991 qui n'a jamais été suivie d'un décret portant programme.

Suivant la même voie, en 2000, le Sénégal a entrepris une réforme en profondeur de son système éducatif dans la mouvance de « l'Education Pour Tous³³ » par le biais du Programme décennal de l'Education et de la Formation qui a pris fin en 2012.

Toutes ces réformes élaborées ont pour objectif principal, la mise en place d'un système éducatif fondé sur les valeurs culturelles du pays et ouvert aux valeurs universelles et rejoint la perception de Léopold Sédar Senghor sur le principe de « l'enracinement et de l'ouverture ».

Depuis 2012, le Sénégal a amorcé une série de réformes profondes dans son système éducatif. Ces efforts ont pris forme, dès 2013, à travers une nouvelle Lettre de Politique Sectorielle Générale (LPSG) pour l'Éducation et la Formation, qui a servi de cadre à la mise en œuvre du Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence (Paquet-EF). Ce programme, actualisé pour la période 2018-2030, intègre de nouvelles orientations en lien avec les engagements du pays, tant à l'échelle internationale (notamment l'Objectif de développement durable n°4 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le cadre de l'éducation

³¹ Ecole coranique, établissement religieux d'apprentissage des sciences islamiques.

³² Ministre de l'Education nationale de 1963 à 1988.

³³ Conférence mondiale tenue à Jomtien, Thaïlande, du 5 au 9 mars 1990. Convoquée conjointement par les chefs de secrétariat (l'Unicef, PNUD, Unesco, BM).

culturelle et artistique) qu'à l'échelle nationale (Le Plan Sénégal Émergent, Acte III de la décentralisation, le Jub, Jubal, Jubanti³⁴).

Le Paquet-EF met notamment l'accent sur la réforme des contenus scolaires afin qu'ils soient plus proches des réalités de la société. L'objectif est de proposer des apprentissages qui donnent sens dans la vie quotidienne des élèves, en les outillant face aux enjeux du monde actuel liés au changement climatique, à l'éducation des valeurs, à la culture numérique, etc. Cette réforme inclut aussi une valorisation de l'histoire du pays à travers l'intégration de l'Histoire générale du Sénégal et des figures emblématiques comme Cheikh Anta Diop dans les curricula.

Mais repenser les programmes, ne saurait se faire de manière isolée. C'est tout l'écosystème éducatif qui est concerné conjointement, les relations entre enseignants et élèves, les emplois du temps, les méthodes pédagogiques, les manuels scolaires, les évaluations, la formation des enseignants, les infrastructures, les équipements... C'est dans cette perspective globale qu'il est envisagé de construire un continuum éducatif allant du préscolaire au secondaire.

Consciente de l'importance et de la portée d'un tel chantier, l'État du Sénégal, à travers le Ministère de l'Éducation nationale, a opté pour une démarche participative. De larges consultations sont ainsi prévues, impliquant l'ensemble des acteurs de la société : les institutions étatiques, les ministères, les universités, les syndicats, les partenaires techniques et financiers, les enseignants et élèves, les parents et la société civile, les chefs religieux et coutumiers, etc.

Ce processus vise à bâtir un curriculum national qui soit à la fois consensuel, souple, ouvert et profondément ancré dans les réalités sociales, culturelles, historiques, linguistiques, économiques et religieuses du pays. L'ambition du gouvernement est dès lors, d'offrir à chaque citoyenne et chaque citoyen une éducation de qualité, capable de répondre aux défis de notre temps et aux aspirations collectives de la Nation.

➤ *La loi sur le statut de l'artiste et des professionnels de la culture*

L'adoption de la loi n°2022-03 du 14 avril 2022 relative au statut de l'artiste et des professionnels de la culture au Sénégal est d'une grande avancée pour la reconnaissance, la structuration et la professionnalisation du secteur culturel. Cette loi vise à garantir des droits sociaux, économiques et professionnels aux artistes, tout en leur assurant une meilleure protection juridique et sociale comme en témoigne la Recommandation de l'Unesco³⁵ de 1980 relative à la condition de l'artiste.

³⁴ « Jub, Jubal, Jubanti », est un concept introduit par le président Diomaye FAYE, symbolise les principes de droiture, de probité et d'exemplarité, des valeurs qui sont désormais au cœur de la gouvernance sénégalaise.

³⁵ Cette Recommandation a été adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en sa (21^e) vingt et unième session en 1980.

Dans le cadre de l'EAC, cette loi est d'une importance capitale à plusieurs niveaux car elle peut permettre l'institutionnalisation ou la réglementation de la place de l'artiste dans la société sénégalaise, ce qui peut faciliter son intégration dans les politiques éducatives et permettre aussi de reconnaître les artistes comme acteurs principaux de l'EAC. De plus, elle favorise la formation continue des artistes dans le processus de développement des compétences pour envisager la qualité des pratiques artistiques en milieu scolaire.

Les artistes et professionnels de l'art et de la culture sont considérés comme les gardiens vivants du patrimoine immatériel, qu'il s'agit de musique traditionnelle, de danse, d'arts plastiques ou de contes. L'application de cette loi, donne lieu également à une reconnaissance légale de leur statut qui peut permettre dans le même temps, de mettre en avant leur rôle de transmetteurs culturels au sein du système éducatif et de participer à la transmission de ce patrimoine de manière intergénérationnelle.

➤ *La fréquence des lieux culturels*

Ce graphique présente la fréquence estimative des différents lieux et infrastructures culturelles tenant en compte, toutes les localités du Sénégal avec un descriptif de toutes les formes de structures tels que les centres culturels, les villages d'arts, les foyers des jeunes, les foyers des femmes, les salles de fêtes, les galeries et les musées, les centres d'animations et cinéma, centres architecturaux et design.

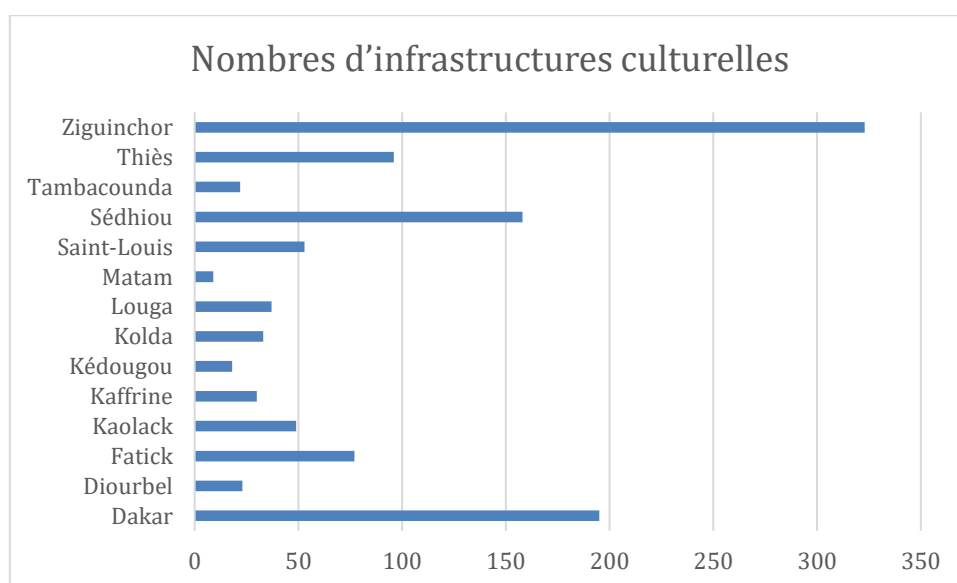


Figure 3: Fréquences d'infrastructures culturelles. (Source : Cartographie des Infrastructures culturelles du Sénégal réalisée par Laurine ADOGOUN et Isabelle MOSSE / Statisticiennes économistes / Projet BTS-LAREM)

➤ *Le financement des organisations internationales*

Pour améliorer la qualité du système éducatif sénégalais, le ministère de l'éducation nationale a mis en place des programmes et des projets en vue d'obtenir des résultats probables. Il s'agit entre autre :

- PADES (Programme d'appui au développement de l'éducation au Sénégal) repose sur la convention partenariale avec PME, l'AFD, l'UNESCO, GNPEF, ex USAID, la coopération canadienne signée le 21 novembre 2018. Dans sa stratégies de mise en œuvre, le PADES enveloppe un montant total de 72,2 M€, cofinancé par le PME (37,2 M€ en don) et par l'AFD (35 M€, 10 M€ en don et 25 M€ en prêt très concessionnel), et conçu pour soutenir la mise en œuvre du PAQUET-EF (2018-2030). Le programme a été exécuté sur quatre ans (2019-2022) et est clôturé au cours de l'année 2023. Le cofinancement est totalement fongible et supervisé par l'AFD en tant qu'agent partenaire du Partenariat mondial pour l'éducation (PME).
- Le PAQEEB (21 février 2023) avec comme partenaire (DEE, DEMSG, DPRE), d'une enveloppe de 60 millions de dollars américains soit 33 784 200 000 FCFA³⁶. L'objectif du projet était de profiter « à 1 050 000 bénéficiaires supplémentaires partant des premiers résultats, former plus de 25 000 enseignants, mettre à l'échelle l'initiative visant à enseigner la lecture et l'arithmétique à 500 écoles coraniques (daaras); augmenter de 300 le nombre de collèges mettant en œuvre le programme révisé de sciences et de mathématiques ; et réintégrer dans l'école environ 15 000 élèves qui avaient décroché ».
- Le PAPSE (projet d'amélioration des performances du système éducatif) avec le financement du Groupe de la Banque mondiale. L'objectif principal du projet, est d'améliorer la qualité, l'équité et l'accès dans le secteur de l'éducation. Le projet repose sur trois composantes : « améliorer les compétences des enseignants et accompagner les élèves, voies essentielles vers un système ouvert, résilient et inclusif et bonne gouvernance et amélioration de la qualité de service ».

Le Paquet (Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation) est mis en place avec des partenaires techniques et financiers (PTF) comme (Union Européenne, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, France, Allemagne, Espagne, Canada, Pays-Bas). Le projet s'investi sur deux phases (phase 1 de 2013 à 2025 et phase de 2018 à 2030). Dans sa stratégie de mise en œuvre, ces objectifs s'articulent directement aux résultats intermédiaires.

Pour le résultat intermédiaire 1 : développer à tous les niveaux, des stratégies soutenables permettant:

- *aux enfants, jeunes et adultes de maîtriser les compétences attendues à tous les niveaux d'éducation et de formation y compris celles renforçant leur citoyenneté, leur employabilité grâce à leur élargissement en modes de vie durables et en STIM ;*

³⁶ Dénomination de la monnaie commune de 14 pays africains membres de la Zone franc (avant le retrait des 3 pays format l'Alliance des états du sahel). Le franc CFA est né le 26 décembre 1945, jour où la France ratifie les accords de Bretton Woods et procède à sa première déclaration de parité au Fonds monétaire internationale (FMI). Il signifie alors "franc des Colonies Françaises d'Afrique".

- *aux enseignants, formateurs, éducateurs et chercheurs d'avoir des compétences professionnelles renforcées pour développer des enseignements-apprentissages de qualité et pertinents ;*
- *aux environnements d'éducation et de formation d'être propices à l'épanouissement et à la réussite des apprenants ;*
- *à la réduction des disparités d'apprentissage de se réaliser;*
- *au pilotage et à la régulation de la pertinence et la qualité des services d'éducation et de formation de faire réussir les apprenants tout au long de leur parcours et de répondre aux besoins de la société et de l'économie pour un développement inclusif et durable.*

Pour le résultat intermédiaire 2 : développer à tous les niveaux du système, des stratégies soutenables permettant :

- *d'accroître l'accès et la rétention dans l'éducation et la formation, à la hauteur des cibles fixées ; ii) de réaliser l'égalité des chances notamment entre filles et garçons dans l'accès équitable à l'éducation et à la formation ; iii) de cibler plus fortement les exclus de façon à réduire les disparités d'accès d'origines diverses et à inclure les personnes vivant avec handicap et dans des conditions ou zones défavorisées ; iv) d'assurer une offre mieux adaptée à la diversité de la demande et aux objectifs d'employabilité des apprenants.*

Pour le résultat intermédiaire 3 : développer à tous les niveaux de la gouvernance du système, des stratégies pertinentes et soutenables permettant :

- *d'organiser la coordination et le pilotage du secteur autour l'amélioration continue des performances du système et des services d'éducation et de formation ;*
- *d'assurer une gestion du système plus transparente, plus efficace et plus efficiente, au bénéfice de la clientèle du secteur ;*
- *de permettre respectivement aux collectivités territoriales, aux services déconcentrés ainsi qu'aux communautés et acteurs privés, d'assumer de manière efficace et au regard des performances attendues du système, les compétences et les responsabilités qui leur sont dévolues; de renforcer la communication permettant à la politique d'éducation et de formation d'être connue et comprise largement et de bénéficier d'un soutien social conséquent ;*
- *d'allouer les ressources et appuis de manière ciblée et équitable afin de réduire les vulnérabilités et disparités à tous les niveaux, et de promouvoir une gouvernance sectorielle modernisée, notamment grâce à un système intégré d'information performant et dynamique reposant sur un réseau d'infrastructure internet moderne et intelligent et des équipements de qualité.*

Le projet est financé à hauteur de 3756,2 milliards FCFA.

➤ *Le développement des métiers des industries culturelles et créatives*

Depuis ces dernières années, les industries culturelles et créatives connaissent une croissance considérable. Un secteur dynamique dont la contribution est estimée à 3% du PIB mondial

avec une employabilité de près de 30 millions de personnes avec une plus grande proportion de jeunes âgés de 15 à 29 ans, générant des recettes annuelles estimées à 2 250 milliards de dollars (Ottone R., 2022). Dans son Analyse de la situation internationale des industries culturelles et créatives de 2022, Ernesto OTTONE mentionne que : *« Les ICC se situent au croisement entre les arts, la culture, le commerce et la technologie. Elles évoluent dans des environnements complexes nécessitant des politiques et des mesures adaptées pouvant notamment prendre appui sur les instruments normatifs internationaux et, en particulier, sur les principes et les objectifs de la Convention Unesco de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et sur la Recommandation de 1980 relative au statut de l'artiste »*. La mise en œuvre de la politique culturelle du pays, est organisée en directions par le MJSC :

- La Direction des Arts
- La Direction de la cinématographie
- La Direction du patrimoine culturel
- La Direction des langues nationales
- La Direction de l'Alphabétisation et de l'Education non formelle
- La Direction du Livre et de la Lecture

En cela s'ajoute, la mise en disposition de financement et d'accompagnement des compétences.



Figure 4: 10 secteurs des Industries culturelles et créatives (source: <https://centrecultureldakar.art/partenaires-sponsors/>)

Les ICC englobent plusieurs domaines qui s'investissent dans la production et la distribution des biens et services culturels. Cela inclut, la musique, le cinéma, l'édition, le spectacle vivant et les arts visuels, mais aussi des secteurs plus modernes comme le design, l'architecture, la mode, la publicité, et même les nouvelles technologies utilisées pour la création et la distribution de contenu culturel. Tels sont les mêmes domaines envisagés par l'EAC. C'est un secteur soutenu avec divers moyens financiers comme par exemple le Fopica, le FDCUICC. Ce dernier favorise l'émergence et la structuration de projets innovants dans les domaines des cultures urbaines, des arts vivants, la mode, le design, les arts visuels, le numérique etc.... D'après une étude stratégique sur le secteur des ICC, publiée en février 2025 par l'AFD, en partenariat avec le cabinet Bearing-Point³⁷, les ICC génèrent chaque année environ 30 milliards de dollars de revenus et soutiennent plus de 15 millions d'emplois en Afrique subsaharienne. Le FDCUIC a une enveloppe de subventions à hauteur de 1 milliards depuis mars 2024 (600 millions en 2023).

³⁷ Cabinet de conseil indépendant en management et technologies aux racines européennes, dont le réseau mondial s'étend sur plus de 70 pays et rassemble 13 000 collaborateurs. Le cabinet opère à travers trois pôles d'activité complémentaires : Consulting, Produits et Capital.

3.6 Menaces

En revanche, l'EAC est confrontée à plusieurs menaces. Elle est souvent reléguée au second plan dans les priorités éducatives, au profit des disciplines dites fondamentales comme les mathématiques, les langues, les sciences. Les arbitrages budgétaires en défaveur de la culture rendent difficile sa mise en œuvre à grande échelle. À cela s'ajoute la persistance d'une vision dévalorisante des métiers artistiques, encore perçus par certains comme incertains ou marginaux. Enfin, l'instabilité des financements et la dépendance aux projets externes limitent la pérennité de nombreuses initiatives artistiques en milieu scolaire.

➤ *Taux de la déperdition au niveau du DASC et du DAV*

Le cas des élèves musiciens, élèves plasticiens professionnels et des élèves comédiens reste aujourd'hui un des problèmes majeurs récurrents au niveau des deux départements : le département des arts scéniques et le département des arts visuels. Alors que ceux-ci entre en formation après une sélection rigoureuse à partir d'un concours national, sur un effectif de quinze (15) élèves à partir de la première année, un (1) à trois (3) finissent leurs cursus. Ce taux d'abandon dès lors constaté est du à :

- un mal accompagnement institutionnel insuffisant justifié par une absence de bourse équitable et régulière ;
- un faible débouché professionnel à l'issue de la formation ;
- une démotivation créant un effet de découragement progressif car habités par un sentiment d'incertitude sur leur avenir professionnel.

Ce phénomène limite non seulement la qualité et la continuité de la formation dans ces filières, mais menace également la pérennité des compétences artistiques professionnelles au Sénégal, conduisant à la décroissance de talents capables de contribuer à la valorisation du patrimoine culturel et au développement des arts créatifs en milieu scolaire.

➤ *Priorités axées sur les matières dites « fondamentales »*

Académiques : L'EAC est souvent reléguée au second plan au profit des disciplines dites « fondamentales ».

Au constat, des manquements opérés dans le décret n°72-863 du 13 juillet 1972, est établi le projet de décret fixant les crédits horaires et les coefficients dans l'enseignement moyen général. A ce stade, l'état a exprimé son ambition de promouvoir un enseignement plus axé sur les filières sciences et technologies. A cet effet, il a accordé 60% des effectifs du secondaire dans les matières scientifiques depuis 2014 jusqu'à aujourd'hui, qu'il considère comme objectif paritaire. Il affirme cette volonté dans les différents documents d'orientation notamment, la lettre de politique pour le secteur de l'éducation et de la formation couverte par le Paquet-EF (2013-2025).

Le crédit horaire alloué à l'éducation artistique au Sénégal est fixé sur une (1) heure de temps scolaire. Tandis que les mathématiques et le français prennent six (6) heures, les langues et sciences sur 3 (trois) heures et l'éducation technologique ou l'économie familiale et social sur 2 (deux) heures. Cette disparité favorise la place de l'éducation artistique comme discipline facultative au sein des établissements scolaires. L'état tend ainsi, « à la généralisation de l'enseignement des sciences physiques dans les classes de 4^{ème} dans une première phase avec l'objectif de la commencer, à terme, dès la classe de 6^{ème} ».

➤ *Insuffisance budgétaire*

L'EAC au Sénégal fait face à un défi lié au manque de ressources financières. Une situation budgétaire conditionne la mise en œuvre, la qualité et la pérennité d'une volonté politique, qu'elle soit éducative ou culturelle. Son insuffisance engendre, une absence d'infrastructures adaptées et dédiées aux arts favorisant la mise en place de studios de musique, d'ateliers de peinture, de salles de spectacle scolaires. Le manque d'investissement ou d'accompagnement de la part de l'état, génère des conditions inappropriées, et permet le déroulement des activités artistiques dans des espaces inadaptés, ce qui limite la créativité et la qualité de l'apprentissage. Au moyen secondaire, nos entretiens auprès de chefs d'établissement nous ont permis de savoir, qu'à chaque somme versée dès l'inscription de l'élève, un prélèvement d'une valeur de 175 FCFA est opéré. Cette somme multipliée par le nombre d'élèves donne le coût de subvention des activités culturelles au sein de l'établissement en occurrence, le Gosco. Donc sur 800 élèves inscrits (qui n'est pas toujours le cas) nous obtenons la somme de 140 000 FCFA (213 euros).

➤ *Dévalorisation sociale des métiers artistiques*

L'art est encore perçu comme un domaine avec peu d'opportunités sur le plan professionnel. Cette situation constitue une menace non négligeable car elle freine la dynamique de l'EAC. Elle occasionne le découragement des acteurs, réduit le manque d'ambition des élèves vers le secteur des arts et de la culture et installe parfois une tension irrégulière chez les parents. Cela affecte également les enseignants d'arts qui interviennent en milieu scolaire compte tenu de du manque de considération lié à la matière. « L'art n'est pas un vrai métier », une pensée commune parfois exprimée ou non, reste quand même l'épine dorsale à enlever dans le subconscient de la majeure partie de la population. Dès lors, tout repose sur la volonté de l'état à faire de l'EAC, un des axes prioritaires dans l'élaboration des politiques publiques. D'après les propos de monsieur Adama DIALLO, ancien directeur du Centre culturel régional de Dakar et de l'orchestre national, que nous avons interviewé, « *dès que nous parlons de culture, d'éducation artistique, les gens pensent automatiquement au folklore, à l'amusement pure et simple en n'oubliant lé coté professionnel et scientifique* ».

➤ *Remaniement ministériel de la culture*

Le remaniement ministériel récurrent au Sénégal constitue une véritable menace pour l'éducation artistique et culturelle. En effet, depuis l'alternance politique de l'an 2000, le pays

a connu pas moins de dix-huit ministres de la Culture. Cette instabilité institutionnelle a des répercussions directes sur la continuité et la cohérence des politiques publiques en matière de culture et d'éducation artistique.

Chaque nouveau ministre arrive avec une vision, des priorités et une équipe différentes, ce qui entraîne souvent une remise en question ou même un abandon des initiatives mises en place par son prédécesseur. Ce manque de stabilité institutionnelle, empêche la mise en œuvre durable d'une politique culturelle nationale cohérente et freine le développement d'une véritable éducation artistique et culturelle inscrite dans la durée.

Ainsi, les projets structurants tels que la formation des enseignants à l'EAC, la création d'institutions culturelles régionales ou la mise en réseau des acteurs peinent à se concrétiser. Le temps politique, trop court, ne permet pas de mener à terme les réformes nécessaires. L'EAC se retrouve donc souvent reléguée au second plan, dépendant de la sensibilité du ministre en fonction plutôt que d'une vision nationale pérenne et partagée. Le remaniement ministériel fréquent affaiblit la gouvernance culturelle et compromet la mise en place d'une politique d'EAC efficace, cohérente et adaptée aux réalités du terrain sénégalais.

4 L'EAC et valorisation du patrimoine culturel en milieu scolaire

Partant de ce cadre, nous nous appuyons sur les contenus des documents officiels présentés dans le décret n°79-1165 du 20 décembre 1979, portant organisation de l'enseignement élémentaire et Loi d'orientation de l'éducation nationale n°91-22 du 16 février 1991³⁸, portant orientation de l'éducation nationale en modification de la loi n° 71-36 du 3 juin 1971. Les travaux de la CNEM, dans l'amélioration des programmes du moyen et du second cycle, seront exploités. Mais également, des documents issus des conventions de l'Unesco.

4.1 Le rôle de l'école dans la transmission du patrimoine

Transmise de génération en génération, essentiellement à travers l'éducation, la transmission contribue à structurer tout groupe de la façon la plus large, la plus profonde et la plus durable (Belkaïd & Guerraoui, 2003).

➤ *Le patrimoine dans les curricula : histoire, géographie, langues, arts*

A partir de l'élémentaire, il est constaté dans les programmes, des contenus qui mettent en avant la connaissance lié au patrimoine culturel Sénégalais.

Dans l'enseignement de certaines disciplines comme l'histoire apporte une approche concrète, intuitive et centrée sur des figures historiques locales, les vestiges du passé (mosquées, arbres à palabre, musées, objets traditionnels), ainsi que les traditions locales

³⁸ La loi n°91-22 du 16 février 1991 est complétée par la loi 2004-37 du 15 décembre 2004.

comme les cérémonies (mariage, funérailles, circoncision), révélant une volonté de valoriser les mémoires collectives. Quant à la géographie, elle porte l'observation du milieu naturel et humain permettant à l'élève de s'initier aux réalités locales, comme les types d'habitat inclus dans le patrimoine bâti, les activités économiques traditionnelles autour des activités liées à la cueillette, à la pêche, à l'artisanat et à la culture de la terre ou encore liées aux aménagements territoriaux. Dans le développement des langues nationales à l'école, la loi de 1991 précise que l'éducation doit « *promouvoir les langues nationales* » et « *enraciner l'enfant dans sa culture* », là où le décret de 1979, en plus de l'enseignement en langues locales, prévoit également, un apprentissage adapté au rythme des chansons et des poésies issues de la tradition orale.

Dans la période de 2011-2013, la Commission nationale d'Education Musicale a élaboré le contenu des programmes du cycle moyen et secondaire. Dans sa démarche, le CNEM met l'accent sur la délimitation des compétences et domaines musicologiques à partir de quatre rubriques :

- compétences dans le domaine de la perception du son ;
- compétences dans le domaine du traitement intellectuel du son ;
- compétences dans les domaines de l'interprétation et de la créativité ;
- compétences dans le domaine de l'histoire et de la culture.

Dans le domaine de l'histoire et de la culture, le but est de : « *contribuer à la connaissance du langage musical local et universel suivant le traitement qu'en ont accordé les civilisations, en consolidant les acquis sur le patrimoine, les instruments et l'histoire de la musique sénégalaise d'une part, puis en initiant et en développant ceux du reste du monde. Développer le goût en initiant puis en renforçant l'audition des chefs d'œuvres ayant marqué l'évolution des formes musicales et étant considérées comme essentielles à la compréhension du processus même de développement du langage musical* ».

A partir de la 6^{ème} et 2^{ème}, est dédié un chapitre porté sur « la musique de tradition orale » de manière générale en Afrique, en Amérique, en Asie, en Europe et en Océanie et au Sénégal en particulier. En 3^{ème} une révision générale des programmes d'histoire de 6^e ; 5^e et 4^e est prévue dans un format de présentation des informations historiques sous forme de cartes postales, de recherche d'un parallélisme entre les courants littéraires et musicaux (collaboration avec les professeurs de français) ; est envisagée, la collaboration avec les professeurs d'histoire pour des rapports esthétiques entre les époques historiques et artistiques via des itinéraires de découvertes ; et des recherches documentaires et des exposés. Le domaine de l'histoire et de la culture dans son chapitre intitulé : « musique de tradition orale au Sénégal » vise à :

- *connaître les caractéristiques essentielles de la musique traditionnelle (dénomination des formes suivant les groupes ethniques, de leurs instruments et des contextes et*

fonctions multiples de la production) dans les communautés autochtones puis celle des ethnies sur l'ensemble du territoire national.

- *consolider les connaissances premières sur des caractéristiques de la musique traditionnelle (dénomination des formes suivant les groupes ethniques, de leurs instruments et des contextes et fonctions multiples de la production) dans les communautés autochtones puis celle des ethnies sur l'ensemble du territoire national.*
-
- *Intégration des valeurs culturelles dans les programmes officiels*

La Loi d'orientation de 1991, en son article 6, affirme que l'éducation nationale est « *sénégalaise et africaine* », enracinée dans l'histoire, les valeurs et les cultures africaines, qu'elle valorise activement dans les contenus d'enseignement et les pratiques pédagogiques. Le système éducatif vise à former un citoyen conscient de son identité culturelle et engagé dans la société. Les pratiques pédagogiques recommandées, comme le recours aux légendes locales, aux témoignages communautaires liés à la connaissance des arbres généalogiques, des rites traditionnels, participent d'une pédagogie active valorisant les savoirs endogènes.

4.2 *Dispositifs de valorisation du patrimoine à l'école*

Dans le processus de valorisation du patrimoine à l'école, des dispositifs sont mis en place afin d'assurer son opérationnalisation au sein de l'environnement scolaire.

- *Activités pédagogiques : chants traditionnels, contes, théâtre populaire, danse*

Les programmes de l'école élémentaire accordent une place significative à l'éducation esthétique, à travers le dessin, la musique, le théâtre et les activités manuelles. On y retrouve, des chants en langue maternelle, accompagnés d'instruments traditionnels, facilitant une transmission sensible des cultures locales, des activités de création libre sur des thèmes issus de l'environnement social ou naturel, une éducation civique et morale qui valorise le sens de la citoyenneté, les rôles des chefs traditionnels, des anciens, des traditions sociales locales, en lien direct avec l'identité culturelle. Lors de la restitution des ateliers de « Culture-enfance », El Hadji NDIAYE dit Lebone³⁹, est revenu sur la nécessité de réaffirmer l'importance du conte à travers l'éducation, et en même temps sur la formation des acteurs. Quelques pratiques artistiques reconnues au niveau national :

- *Visites culturelles : musées, sites historiques*

Les textes ne détaillent pas de manière explicite les visites de sites, mais le programme d'histoire prévoit l'étude des vestiges historiques locaux. Cela ouvre la voie à des sorties pédagogiques sur les lieux de mémoire, vers les musées qui contribuent à ancrer les enseignements dans le réel et à susciter une émotion patrimoniale chez les élèves. Ces sorties

³⁹ Mot wolof qui se traduit en français par « conte ».

pédagogiques, sont souvent dirigées par une équipe pédagogiques avec le soutien d'un enseignant en art.

➤ *Clubs culturels, concours scolaires, projets communautaires*

Dans les documents législatifs, cette portion sur la création des clubs d'art ou culturels n'est pas particulièrement abordés mais dans un sens global. Par conséquent, l'esprit des textes, précise l'importance accordée à la collaboration scolaire, à l'éducation à la citoyenneté, et à la participation communautaire. Cela peut, dès lors, justifier l'existence ou la promotion de clubs artistiques ou patrimoniaux (contes, danse, artisanat), de projets communautaires liés à l'entretien des lieux publics ou à la transmission de savoirs traditionnels, de concours de culture générale ou artistique, valorisant la créativité inspirée des cultures locales. De surcroît, le projet Sénégal 88 et le concours national d'art et de musique sont des dispositifs qui peuvent encourager cette perspective. Avec la création de clubs de musique dans les établissements scolaires peuvent amener les élèves à se saisir de leur patrimoine musical, qu'il soit matériel ou immatériel. C'est dans ce sens, que la Fanfare « René COLY⁴⁰ » a été mise en place.

Tableau 6: quelques rythmes de danses nationales. Source: Google.

Danses culturelles	Descriptions
sandang	
jambandong	Rythme populaire dansé par les circoncis en pays mandingue, ou également appelé : la danse des feuilles.
ngel	Rythme populaire sérère (niominka)
yeela	Rythme populaire toucouleur
mbilim	Rythme populaire sérère (noon)
mbalax	Rythme populaire wolof
Ekonkone- bugarubu	Rythmes populaires joola

Tableau 7: quelques instruments de musique connus au niveau national. Source: Google.

Instruments traditionnels	descriptions
xalam	c'est la guitare traditionnelle wolof. Il est constitué d'une petitealebasse sur laquelle on tend une peau de chèvre ou de vache et quatre cordes.
bugarubu	instrument typique des Joolas, c'est un tambour au son plutôt sourd, avec un fût allongé et tendu d'une peau de vache. Pour le jouer, il faut 3 ou 4 tambours. Le batteur

⁴⁰ Club de musique basé à Ziguinchor. Le club est constitué d'élèves et offre des prestations au niveau régional.

	se tient debout et joue avec les mains et les poignets ornés de grelots.
riti	instrument de musique traditionnelle sérère qu'on retrouve également chez les Peuls, le Riiti est une sorte de violon. Il est composé d'une petite calebasse en bois de beer ou kadd recouverte d'une peau de gueule tapée (mbëtt). Une tige en bois traverse la calebasse et sert de support pour fixer les cordes en queue de cheval. Il y a enfin l'archet toujours avec une corde en queue de cheval. La calebasse est trouée pour émettre les sons.
djembé	originaire du pays mandingue, se trouve désormais dans toute l'Afrique de l'Ouest. Il est l'instrument-roi des ethnies Malinké, Soussou et Baga de Guinée. Au Sénégal, il fait désormais partie du bagage de retour de très nombreux touristes.
bombolong	tronc d'arbre creusé dans le style d'une petite pirogue. Pour le jouer, on utilise deux bâtons avec lesquelles on tape dans un sens perpendiculaire à la partie ouverte. Autrefois, il était utilisé pour la transmission de messages.
Séoruba	un instrument utilisé par les Sérères et les Mandingues. C'est un tambour au son sec qui se joue avec la main et une petite baguette.
djung-djung	gros cylindre en bois avec les deux extrémités recouvertes d'une peau de vache. Il se joue avec un bâton dans une main, et une petite barre métallique que l'on frappe avec l'autre main sur la cloche en métal fixée sur le haut du tambour.
tama	Le tama est un petit tambour en peau de serpent ou de varan d'environ 40 cm de long, traditionnellement joué par les griots wolofs, sérères et mandingues en accompagnement du chant. Il se cale sous l'aisselle et se joue avec le bout des doigts et un petit bâton recourbé.
ékonting	Instrument de la famille des cordophones d'Afrique de l'Ouest, l'ékonting est une sorte de luth à 3 cordes pratiqué par les Diola des villages du Kassa, en Casamance, au sud du Sénégal, et rythme leur vie sociale.
Neunde ou sabar	tambour taillé dans un morceau de bois massif, en forme de mortier, et recouvert de peau de chèvre. La peau est tendue à l'aide de sangles et de tiges en bois.

	La percussion se joue à l'aide d'une baguette, qui donne une sonorité très caractéristique.
--	---

L'Unesco a adopté le 17 Octobre 2003, la Convention sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, pour combler les insuffisances relevées dans celle de 1972. Dans cette convention, en son article 2, le PCI est entendu comme « *ensemble des pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés que les communautés, les groupes et le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et de la créativité humaine... Seul sera pris en compte le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'Homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable* »(Unesco, 2003).

La convention présente cinq domaines du PCI en son article 2 :

- les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du PCI ;
- les arts du spectacle ; les pratiques sociales, rituels et événements festifs ;
- les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ;
- les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

4.3 Impact de l'EAC sur la préservation du patrimoine

S'intéresser aux effets de l'EAC, nécessite d'identifier d'abord les objectifs posés en amont des projets, même si d'autres objectifs peuvent émerger au cours des actions. Si l'EAC n'accomplit pas tous les objectifs qui lui sont assignés, elle en accomplit peut-être d'autres, qui ne sont pas prévus par les institutions et que seule une étude distanciée par rapport aux objectifs affichés par les acteurs peut tenter de saisir(BORDEAUX, 2016a).

➤ Sensibilisation des élèves à la diversité culturelle

L'école est conçue comme un espace de découverte de la diversité culturelle sénégalaise. Les thèmes abordés en histoire, géographie et éducation morale sont l'occasion de sensibiliser les élèves aux cultures ethniques variées, aux rituels, aux langues et aux formes artistiques locales, contribuant à déconstruire les stéréotypes et à développer la tolérance culturelle. Le Sénégal, dans sa diversité renferme une pléthorique de pratiques artistiques, des coutumes, des rites, des modes vies, des croyances. C'est dans ce sens que l'EAC intervient en tant que facteur de renforcement des liens sociaux. « Diversité culturelle renvoie à la multiplicité des formes par lesquelles les cultures des groupes et des sociétés trouvent leur expression. Ces

expressions se transmettent au sein des groupes et des sociétés et entre eux. La diversité culturelle se manifeste non seulement dans les formes variées à travers lesquelles le patrimoine culturel de l'humanité est exprimé, enrichi et transmis grâce à la variété des expressions culturelles, mais aussi à travers divers modes de création artistique, de production, de diffusion, de distribution et de jouissance des expressions culturelles, quels que soient les moyens et les technologies utilisés »(Unesco, 2005).

➤ *Appropriation identitaire et sentiment d'appartenance*

Les enfants sont encouragés à explorer leur histoire, à étudier leur environnement, à interroger leurs aînés. Ces démarches pédagogiques positionnent l'élève dans une identité collective, à travers une pédagogie adaptée favorisant l'attachement au territoire et l'appropriation du patrimoine local. L'erreur la plus communément faite à propos du patrimoine est de croire que le passé représenté par l'objet se limite à des faits historiques. Si l'objet nous touche, c'est parce qu'il nous relie à un monde d'origine qui est un monde social, le monde des hommes qui l'ont produit, utilisé, codifié, embelli voire au contraire saccagé ou détruit(Julien, 2007).

➤ *Participation des jeunes à la sauvegarde des expressions culturelles locales*

L'approche éducative préconisée favorise l'implication active des enfants dans la transmission culturelle, à travers : la restitution orale de contes ou récits, la pratique d'activités artistiques locales (dessin, théâtre, chant) ou la participation à la vie communautaire, via des actions citoyennes.

Les textes soulignent l'importance de former des élèves capables de contribuer à la société, y compris sur le plan culturel, par l'appropriation et la défense de leur patrimoine immatériel.

Par ailleurs, après l'analyse du Laboratoire de recherche sur les transformations économiques et sociales⁴¹ (LARTES) sur le patrimoine culturel immatériel au Sénégal, plusieurs solutions ont été proposées par les acteurs culturels afin de conserver et valoriser ce patrimoine. L'analyse démontre à travers la pensée des interlocuteurs, *« que la valorisation et la conservation du patrimoine culturel immatériel passeraient par l'enseigner dans les écoles pour que la génération future soit au courant »*. Ils évoquent également le fait que l'école doit participer au développement de la culture au Sénégal, ils citent : *« Pour préserver le patrimoine culturel immatériel, il faut l'enseigner dans les écoles. Le ministère de l'éducation et de la culture doit être en symbiose par ce que les enfants ont les trouve à école. Il faut que les ministres de*

⁴¹ LARTES est institué en 2012 au sein de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN) de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar et, en soutien à la Formation Doctorale « Sciences Sociales Appliquées au Développement » dans le cadre de la réforme Licence-Master-Doctorat (LMD). Le laboratoire a été créé dans les années 1990 à la suite de programmes de recherche en collaboration avec des institutions dont l'Institut de Recherche en Développement (IRD) principalement.

l'éducation et de la culture aient des modules qu'on puisse enseigner au niveau des établissements. Il faut qu'on aille vers le concret et l'enseignement du patrimoine culturel immatériel est matériel si je peux le dire comme ça par ce que quand on entend un rythme, une danse, bien celui soit matériel, ça touche le cœur. Cette transformation de l'immatériel au matériel avec les différents techniques mais aussi la conservation des valeurs.»

5 EAC et développement des arts créatifs

5.1 L'école comme espace d'éveil artistique

La nécessité d'un éveil artistique et culturel précoce chez les jeunes enfants fait désormais l'objet d'un large consensus. Initier les tout-petits aux pratiques artistiques et culturelles, parfois même avant leur entrée à l'école maternelle, constitue un levier essentiel pour stimuler leur curiosité, nourrir leur construction identitaire et favoriser leur épanouissement global.

➤ *Expression artistique dès l'enfance*

L'introduction des arts dans l'éducation au Sénégal est cruciale pour le développement holistique des jeunes apprenants. Selon la CNPEAM, elle favorise la créativité, l'estime de soi et l'attachement au patrimoine culturel sénégalais (CNPEAM, 2024). Au niveau de l'élémentaire, le décret de 79-1165 consacre une place importante à l'éducation esthétique dès les premières années de cours d'initiation (CI) et cours préparatoire (CP). Cela permet aux enfants de participer à des d'activités manuelles (modelage, tressage, collages), de dessin mais aussi e s'appliquer sur des exercices de création libre sur des thèmes variés et des jeux graphiques, picturaux et sensoriels. Ces agencements artistiques incluent, la pratique d'activités musicales à travers les chants traditionnels, en français ou en langue nationale, accompagnés parfois d'instruments fabriqués par les élèves (tam-tam, flûte).

Par exemple, l'association Wakh'Art⁴² dans son projet intitulé « L'art à l'école » propose des ateliers ludiques de dessin, de graffiti et de création en collaboration avec des établissements scolaires à Dakar. L'association passe d'abord par une sensibilisation de la culture sénégalaise aux élèves avec des thématiques et des approches historiques présentant des personnages comme Soundiata Keïta ou l'art mandingue et ensuite les encouragent et les encadrent. D'après leur constat l'art et la culture sont trop peu présentent dans les établissements scolaires.

➤ *Développement des aptitudes créatives, sensorielles et sociales*

Les recherches mettent en évidence une corrélation entre l'âge et la créativité. Ainsi, Torrance, en étudiant le développement des enfants, observe des discontinuités : la créativité

⁴² <https://www.wakhart.biz/wakhart-les-projets/lassociation/>

se manifeste dès l'école maternelle, progresse jusqu'aux environs de 9 ans, puis semble marquer un arrêt avant de réapparaître aux alentours de 12 et 17 ans (Leboutet, 1970). De leur côté, Trowbridge et Charles, à travers l'analyse de productions picturales, constatent que la créativité demeure relativement stable entre 13 et 15 ans, avant de connaître une progression significative à partir de 18 ans. Cette direction analytique, est très pertinente car elle permet de comprendre la situation actuelle sur la nécessité des d'intégrer très tôt l'EAC. Elle est logée dans les fourchettes d'âge définie dans le cadrage scolaire allant de la maternelle jusqu'en terminale. Toutes les dimensions des textes officiels, dans leurs contenus prennent en compte le développement des aptitudes créatives, sensorielles et sociales à travers des ateliers d'éveils des aptitudes sensorielles, motrices et affectives, de valorisation du travail manuel comme base d'une insertion future dans la vie socioculturelle et de contribution aux activités esthétiques à la formation morale, civique et sociale.

Cependant, il est primordial d'abord, d'identifier le profil créatif (le domaine) et la personnalité créative (environnement) de l'individu afin de comprendre sa situation de départ vers son stade d'évolution. Il y en a qui sont intéressés par les images, l'écriture, le son, la présentation scénique et d'autres par la technologie, la peinture et même de l'automobile car chaque intelligence est intéressée par un domaine du réel. Ce processus favorise le principe de la Pédagogie différenciée. La pédagogie différenciée est une pédagogie proposant des apprentissages qui respectent l'évolution de la pensée enfantine, respectueuse du type d'intelligence de chaque enfant, afin que chacun, par des voies qui lui sont propres, puisse atteindre le maximum de responsabilités (LA PEDAGOGIE DIFFERENCIEE, s. d.).

➤ *L'art comme langage éducatif transversal*

L'article 11 de la loi de 1991, insiste sur l'importance de lier l'école à la vie, de croiser théorie et pratique, et de valoriser les intérêts artistiques et culturels pour un épanouissement complet de l'enfant. L'art est donc transversal, il soutient l'enseignement des langues (par la poésie ou la chanson), des sciences (par l'observation et la représentation), de l'histoire (par la reconstitution ou le théâtre), et des valeurs (par la mise en scène de situations morales ou sociales). L'art, dépasse les limites disciplinaires et culturelles. En milieu éducatif, sa transversalité, permet une ouverture et de ne pas être figé autour d'une seule discipline artistique, que ce soit la musique, la danse, les arts plastiques ou le théâtre. Elle contribue à renforcer le cursus éducatif de l'élève. En mobilisant la sensibilité, l'imaginaire et la créativité, il favorise l'acquisition de compétences cognitives, sociales et émotionnelles

5.2 *Identification et accompagnement des jeunes talents*

L'école bien qu'étant un lieu d'enseignement et d'apprentissage, est aussi un lieu où les élèves doivent stimuler leurs génies créateurs, parfois individuels mais parfois aussi dans une ambiance collective.

L'Identification et accompagnement des jeunes talents est un atout dans le développement de l'EAC. Dès l'école, il est important de mettre en place des dispositifs favorisant la stimulation des capacités particulières des élèves, qu'il s'agisse de compétences artistiques ou de créativité transversales. Les activités du Gosco témoignent de l'immense talent des élèves lors de cette période décernée aux activités culturelles des établissements scolaires au Sénégal. Lors de cet événement académique, les élèves expriment leurs talents à travers diverses pratiques artistiques, le théâtre avec des thèmes comiques ou parfois de sensibilisation, la musique avec interprétation des chants d'artistes célèbres, la danse en individuelle ou en chorégraphie, le slam et l'imitation. Le repérage précoce de ses talents permet non seulement un épanouissement personnel mais contribue à la construction de futurs acteurs culturels.

En évidence, l'accompagnement de ces jeunes talents entraîne la mise en place de mécanismes spécifiques et adaptés tels que les résidences artistiques en milieu scolaire, le parrainage par des enseignants ou artistes professionnels, des programmes spécifiques. Il s'agit aussi de mettre en place du moins de créer des espaces d'expressions artistiques comme les festivals scolaires, des clubs culturels (projet Sénégal 88), des concours artistiques (concours national d'art et de musique organisé par la CNPEAM), qui valorisent ses talents en devenir.

Depuis le 15 janvier 2025, en préparation des Jeux olympiques de 2026 qui aura lieu à Dakar, est lancé le concours national de la mascotte des JOI qui a été organisé le 26 février 2025. Sous le thème « De l'histoire à l'avenir », la mascotte officielle devra promouvoir Dakar 2026 et honorer l'histoire du Sénégal. Elle devra véhiculer des valeurs et fédérer tout un pays, voire tout un continent mais aussi traduire l'unité et la cohésion de tous les sénégalais. Elle devra non seulement montrer l'enracinement dans les valeurs du Sénégal, pays ouvert à la fraternité, à la solidarité et à la modernité. Suivant cette démarche, cela nous amène à penser, est-ce que les élèves sont bien préparés pour réaliser un tel exploit national ? Cela n'impliquera-t-il pas d'abord aux élèves de voir, faire et interpréter les arts et la culture afin d'être dans une logique productive ?

Tableau 8: Interprétation des trois pôles de l'EAC, source : (BORDEAUX, 2016).

Voir	Faire	Interpréter
fréquentation des œuvres	pratique personnelle dans un cadre collectif	culture d'un art, réflexivité, distance critique
expérience esthétique	expérience artistique	expérience symbolique et réflexive
pratique de spectateur	pratique d'acteur	pratique du sujet de l'énonciation
médiation par le contact avec l'art	médiation par les pratiques d'expression et d'appropriation	médiation par les savoirs, la réflexivité et l'activité discursive

dimension esthétique	dimension artistique	dimension culturelle
----------------------	----------------------	----------------------

En somme, ce trépied voire, faire et interpréter est un dispositif assez large pour permettre une éducation artistique et culturelle logique. Toutefois, cela peut faciliter une stratégie de valorisation du patrimoine culturel et encore conduire à la promotion des arts de créations dans les établissements scolaires.

6 Etude de cas et étude comparative

6.1 Etude de cas : « Culture-Enfance »

Culture-Enfance est un projet porté par le Centre culturel régional Blaise Senghor de Dakar (via le service bibliothécaire). Ce projet donne place aux ateliers Créatifs et à des sorties culturelles. Les activités ont commencé du 18 août au 1er septembre en faveur des enfants âgés de 5 à 15 ans. Le projet a duré douze jours, de création et de connaissances culturelles à travers les trois piliers de l'EAC.

- l'acquisition de connaissance culturelle;
- la pratique artistique et scientifique ;
- la rencontre avec les œuvres, les lieux de culture, les artistes et autres professionnels.

✓ Jour 1

Au programme, les enfants ont pu s'initier et s'amuser autour de la Peinture, du bricolage sous la supervision de nos encadreurs passionnés : Jah Blow et Maimouna Diop. Un grand moment de créativité, de partage et d'éveil artistique pour les jeunes talents.



Figure 5: Séance avec Jah Blow, artiste peintre.



Figure 6: idem en présence de la directrice du centre à droite habillée en noire.



Figure 7: *idem.*



Figure 8: Séance de mélange de couleur.

✓ Jour 2

Au programme, initiation et ateliers ludiques autour du théâtre et de la lecture, encadrés par l'animateur passionné : Kader Diarra. Un beau moment d'histoire, de lecture, de partage et d'éveil artistique.



Figure 9: séance de mise en scène théâtrale.



Figure 10: simulation en duo.



Figure 11: séance de lecture avec Kader.



Figure 12 : séance de prise de parole.

✓ Jour 3

Culture enfance rime avec créativité, imagination et découverte. Aujourd'hui, journée d'ateliers de couture et de bricolage, offrent aux enfants un véritable terrain d'expression : chaque fil, chaque morceau de tissu se transforme en création unique. Encadrés par Madame Maïmouna DIOP, talentueuse styliste, les participants apprennent à coudre, assembler, détourner et inventer, tout en développant patience, habileté et esprit d'équipe. Au-delà des apprentissages, ces ateliers sont aussi des moments de partage et de convivialité : rires, entraide et fierté de repartir avec sa propre réalisation.



Figure 13: séance de dessin modèle.



Figure 14: séance de découpage.



Figure 15: idem, en présence de la directrice (debout).



Figure 16: séance de bricolage.

✓ Jour 4

Aujourd’hui, les enfants ont participé à un atelier de théâtre et à un atelier de conte, animés respectivement par Kader Diarra et El Hadji dit « Leebone ». Ces activités contribuent au développement de compétences essentielles, telles que la prise de parole en public, l’expression de la personnalité et la créativité. Un moment riche en partage et en rires, fidèle à l’esprit de Culture Enfance : éduquer en s’amusant.



Figure 17: séance de conte avec El hadj Leebone.



Figure 18: idem.



Figure 19: rappel sur la démarche captivante.



Figure 20: avec tonton Kader.



Figure 21: confrontation de l'imagination.



Figure 22: en mode concentration.

✓ Jour 5

Une journée exceptionnelle consacrée à la découverte et à l'éveil culturel des plus jeunes. Les enfants ont eu le privilège de partir à la rencontre de lieux emblématiques du patrimoine sénégalais. À travers cette visite guidée, ils ont plongé dans l'histoire, l'art et la mémoire de notre pays.

- *Première étape : le Musée des Civilisations Noires*

Un voyage au cœur de l'identité africaine, où les enfants ont pu admirer des œuvres d'art, des objets traditionnels et des créations modernes reflétant la richesse de notre héritage.

- *Deuxième étape : la Place du Souvenir Africain*

Un moment d'émotion et de réflexion autour de la mémoire collective, de la diaspora africaine et de la résilience des peuples. Les enfants ont découvert l'importance de la transmission et de la préservation de nos valeurs.

- *Dernière étape : le Monument de la Renaissance Africaine*

Face à cette statue majestueuse, symbole d'un continent debout et tourné vers l'avenir, les enfants ont été émerveillés par la grandeur et la force de ce monument.

Entre rires, émerveillement et apprentissages, cette journée restera gravée dans leurs mémoires. Ces visites ont non seulement enrichi leur culture générale, mais aussi renforcé leur fierté d'appartenir à une histoire et à une identité africaine rayonnante.



Figure 23: visite au Musée des Civilisations Noires.



Figure 24.: visite à la Place du Souvenir Africain.



Figure 25: visite au Monument de la Renaissance Africaine.



Figure 26:idem



Figure 27:idem.

- Jour 6

Ateliers de Peinture et Conte.



Figure 28: en atelier de peinture.



Figure 29: idem.



Figure 30: en atelier de conte.

- Jour 7

Les jeunes artistes en herbe ont encore brillé lors de l'atelier de peinture et de bricolage. Entre couleurs vives, imagination débordante et créations originales, l'ambiance était à la fois joyeuse et éducative. Un moment d'autant plus marquant avec la visite d'une délégation du Secrétariat d'Etat à la Culture, aux Industries Créatives et au Patrimoine historique conduite par le Directeur de Cabinet du Secrétariat d'État à la Culture, M. Khalilou Sow.



Figure 31: en atelier de bricolage.



Figure 32: en création de volume.



Figure 33: moment de création individuelle.



Figure 34: *idem.*



Figure 35: moi en train de parler de l'EAC, avec M. Adama DIALLO au milieu (ancien directeur du centre et de l'orchestre national), en compagnie d'un musicien.



Figure 36: encouragement de M. Khalilou Sow, Directeur de Cabinet du Secrétariat d'État à la Culture.

- Jour 8

Aujourd'hui, les enfants ont vécu une expérience pleine de rires et d'imagination avec Demba. Autour d'ateliers d'imitation des animaux, des moments de lecture vivante, de mise en scène théâtrale où chacun a pu s'exprimer comme un vrai comédien. Une belle journée créative qui a permis aux enfants de développer leur expression corporelle, leur confiance en soi et surtout de s'amuser ensemble.



Figure 37: en atelier d'imitation de comportement des animaux.



Figure 38: idem.

- Jour 9

Aujourd'hui, les petits créateurs ont laissé parler leur imagination et leur savoir-faire lors d'un atelier de couture et de bricolage animé par Maimouna Diop. Entre aiguilles, tissus et matériaux colorés, les enfants ont pu expérimenter, inventer et surtout donner vie à des objets uniques faits de leurs propres mains.



Figure 39: moment de création individuelle.



Figure 40: enfant 2, en train de coudre.



Figure 41: enfant 6 entrain de dessiné.



Figure 42: enfant 2 en train de coudre avec une aiguille.

- Jour 10

Aujourd'hui, les enfants plongent dans un univers d'imagination et d'expression vivante. Sous la voix profonde et captivante d'El Hadj Leeboone, ils ont voyagé à travers les sentiers du conte africain. Chaque mot résonnait comme une graine semée dans leurs esprits, éveillant la curiosité, la mémoire collective et la puissance de l'oralité. Le silence de l'écoute, les éclats de rires, les yeux brillants d'émerveillement autant de signes d'un héritage qui se transmet et continue de vivre. Ensuite, place au mouvement et à la scène avec l'atelier de théâtre animé par Demba. Les enfants ont découvert l'art de jouer, de s'exprimer avec le corps et la voix. Ils se sont essayés aux improvisations, aux petits jeux scéniques et aux dialogues, libérant leur créativité et leur confiance. L'énergie, la joie et la spontanéité se lisaient dans chacun de leurs gestes.



Figure 43: séance de conte.



Figure 44: séance de théâtre avec Demba.

- *Dernier Jour*

Les enfants, accompagnés de des artistes Jah Blow, El Hadji Leebone, Maimouna Diop et Kader Diarra, ont consacré cette journée à la finalisation de leurs projets artistiques. Le centre a accueilli la présence de M. Aboubekr Thiam, Directeur de l'ENAMC, venu encourager les participants et saluer le travail remarquable réalisé tout au long de cette résidence.



Figure 45: séance de peinture des œuvres à exposer à la restitution.



Figure 46: travail achevé du groupe 2 avec la réalisation en peinture du Monument de la renaissance africaine.



Figure 47: en répétition pour la restitution.

- *Restitution*

Le lundi 1er Septembre 2025, le Centre Culturel Blaise Senghor accueille la restitution de « Culture-Enfance » moment de créativité et de révélation du talent des enfants. La restitution a débuté par une démonstration des ateliers de bricolage, où les enfants ont montré leur ingéniosité et leur savoir-faire, dévoilant des créations originales qui témoignent de leur imagination sans limite. S'en est suivi un vernissage riche en couleurs et en émotions, mettant en lumière leurs œuvres et révélant leur sens artistique.

La cérémonie s'est tenue en présence du Directeur Général de la Culture, entouré des Chefs de service, témoignant ainsi de l'importance accordée à ce projet qui place les enfants au cœur de la créativité et de l'avenir culturel. Le public a ensuite été transporté dans l'univers fascinant du conte, porté par la voix des enfants qui, avec force et sincérité, ont su donner vie aux récits partagés au fil des ateliers. Enfin, la soirée s'est conclue en beauté avec une prestation théâtrale, moment fort qui a permis aux enfants de déployer toute leur énergie et leur passion sur scène.



Figure 48: discours protocolaire de la directrice du Centre culturel Blaise Senghor de Dakar.



Figure 49: discours du Directeur Général de la Culture.



Figure 50: discours de M. Adama DIALLO, ancien directeur du centre et de l'orchestre national



Figure 51: discours de remerciements des enfants.



Figure 52: discours de remerciements des enfants à l'égard des encadreurs.



Figure 53: remise de tableau d'art au Directeur général de la culture (tableau peint par les enfants).



Figure 54: présentations des créations.



Figure 55: idem



Figure 56: idem.



Figure 57: idem.



Figure 58: réalisation de volume.



Figure 59: démonstration de créativité (chemise et cravate en papier).

6.2 Méthodologie et exposé du verbatim

Afin de recueillir la perception des enfants sur le projet « Culture-Enfance », nous avons mené un entretien collectif avec dix participants âgés de 7 à 15 ans à la fin des 12 jours d'activités. Ici, les enfants sont identifiés de manière anonyme par des identifiants partant de : enfant 1 à enfant 10. Les différentes questions soumises, porte sur leurs ressentis, leurs découvertes et leurs apprentissages. Les extraits ci-dessous constituent une sélection représentative de leurs réponses.

- *Verbatim*

Enquêteur : Bonjour les enfants ! Merci d'être là avec moi. J'aimerais que chacun me raconte un peu ce qu'il a vécu pendant ces 12 jours ?

Enquêteur : Qu'est-ce que vous avez aimé pendant ces 12 jours ?

- enfant 1 : « moi j'ai adoré la peinture. J'ai mélangé plein de couleurs pour faire un tableau, j'ai découvert que je sais dessiner (avec un rire timide) ».
- enfant 2 : « moi c'était le bricolage, j'ai fabriqué une cravate en papier et aussi j'ai créé un poisson avec ma main ».
- enfant 3 : « j'ai bien aimé quand on est allé visiter le Monument de la renaissance, c'était beau ! »
- enfant 4 : « les artistes, les encadreurs étaient trop gentils. Ils nous ont appris à chanter et à taper des rythmes avec des claquements de doigts ».
- enfant 5 : « moi j'ai aimé les contes avec celui de « Samba ». C'était admirable ».

Enquêteur : Et qu'est-ce que tu retiens le plus ?

- enfant 6 : « J'ai fait une chemise en papier. C'était facile ».
- enfant 7 : « La chanson de Samba qui était très triste. C'est qui a proposé le conte ».
- enfant 8 : « on travaillait en groupe, parfois c'était mélangé, mais après on s'entraidait ».
- enfant 9 : « moi j'ai vu que les statuts n'étaient pas seulement pour le décor mais il y a de l'histoire »
- enfant 10 : « Ce que j'ai aimé, est qu'on a rencontré des vrais artistes que je voyais à la télé, ça m'a donné envie de devenir artiste ».

Enquêteur : Est-ce que tout ceci : le conte, le bricolage, le chant, la peinture, le théâtre, les visites aux musées, le travail de groupe. Vous le faites à l'école ?

- enfant 1 : « parfois, mais ce n'est pas comme ça on fait les maths, le français. On ne peint pas comme ça ».
- enfant 2 : « Parfois on dessine un peu, mais ce n'est pas pareil, c'est plus rapide ».
- enfant 3 : « moi je n'étais jamais allé au musée ».
- enfant 4 : « moi j'aimerais bien qu'on chante comme on a fait ici... à l'école on chante juste à la fête de fin d'année. »

- enfant 5 : « les contes, on les lit dans les livres, mais comme on a écouté et on a participé chacun ».
- enfant 6 : « non, et j'aimerais qu'on fasse des ateliers de bricolage à l'école, ça serait plus amusant. »
- enfant 7 : « oui, on fait un peu de musique une fois, mais pas avec la guitare ».
- enfant 8 : « non à l'école, on travaille chacun pour soi, mais ici on faisait beaucoup de choses en groupe. »
- enfant 9 : « non, à l'école on ne fait pas ça. »
- enfant 10 : « non, je ne vois pas d'artistes à l'école, comme ici. »

6.3 Analyse du verbatim

Ces réponses recueillies auprès des enfants présentent plusieurs dimensions :

- la créativité individuelle à travers la peinture, le bricolage, l'invention d'histoire.
- l'ouverture culturelle et patrimoniale avec les visites de sites, la rencontre avec les artistes.
- la dimension collective et sociale démontrée par le travail en groupe, l'entraide, le plaisir partagé.
- l'impact identitaire et motivationnel dans la fierté de participation, la confiance en soi, désir de poursuivre une pratique artistique.

- *La stimulation de la créativité individuelle*

Les propos des enfants mettent en évidence l'importance de la création artistique personnelle. Que ce soit à travers la peinture (« moi j'ai adoré la peinture. J'ai mélangé plein de couleurs pour faire un tableau », enfant 1), le bricolage (« moi c'était le bricolage... j'ai fait fabriqué une cravate en papier, enfant 2), (« J'ai fait une chemise en papier. C'était facile », enfant 6), les enfants témoignent avec une grande confiance, de leurs capacités créatives. Cette valorisation de la production personnelle contribue à renforcer l'estime de soi et à développer le sentiment de compétence artistique. Pour HOHMANN et WEIKART (2015), les expressions artistiques déclenchent leurs intérêts motivationnels chez l'enfant, prenant conscience d'eux-mêmes en tant qu'auteurs et constructeurs d'images (RODRIGUES & et al, 2020).

- *L'ouverture au patrimoine culturel et à l'imaginaire*

Le projet a également facilité aux enfants, de découvrir et de s'approprier des éléments du patrimoine. La visite des institutions culturelles (Enfant 3), l'histoire derrière les œuvres d'arts (enfant 9) ou encore l'écoute des contes traditionnels (Enfant 5), ont nourri leur imaginaire tout en les connectant à leur culture. Ces activités favorisent une transmission intergénérationnelle du patrimoine et stimulent une mémoire culturelle partagée. Cela

permet de voir, l'idée que l'EAC se présente comme un outil efficace pour assurer la transmission intergénérationnelle et donner une signification contemporaine au patrimoine.

- *La dimension collective et sociale*

Les propos recueillis montrent, que les ateliers n'étaient pas seulement des espaces de création individuelle, mais aussi des moments d'interaction et de collaboration. Comme le dit l'enfant 8 : « on travaillait en groupe, parfois c'était mélangé, mais après on s'entraidait ». Cette expérience souligne l'importance de la dimension relationnelle et de l'apprentissage de la vie collective dans un cadre artistique, rejoignant l'idée que l'EAC est aussi un outil de cohésion sociale.

- *L'impact motivationnel et de développement des arts créatifs*

Les ateliers de peinture, de bricolage, de lecture et de musique ont stimulé l'imaginaire et la créativité des enfants. Certains découvrent des talents insoupçonnés (Enfant 1 : « j'ai découvert que je sais dessiner »). Avec les échanges que nous avons entreprise auprès des enfants, certains expriment même le désir de continuer l'expérience, ou même de s'orienter vers une pratique artistique future : « ce que j'ai aimé, est qu'on a rencontré des vrais artistes, que je voyais à la télé, ça m'a donné envie de devenir artiste », (enfant 10). Ce type de témoignage illustre comment l'EAC peut agir comme un levier d'orientation et de projection professionnelle, en permettant aux enfants de se reconnaître dans des styles artistiques et culturelles. Dès lors, l'EAC apparaît comme un espace de révélation et d'encouragement des capacités créatives, contribuant à former des enfants capables de s'exprimer, d'innover et de s'orienter vers les arts. L'idée mise en avant ici, stipule que l'enfant, à travers l'activité artistique, à s'auto-éduquer : il explore, il fait des choix, il prend des initiatives et construit son propre rapport au savoir. Cela rejoint la démarche de l'éducation artistique et culturelle, qui vise non seulement à transmettre des connaissances ou à développer des compétences, mais surtout à former des individus capables d'exprimer leur sensibilité et de développer une pensée critique (RODRIGUES & et al, 2020).

6.4 *Etude comparative : Le cas de la France*

Une étude comparative est un outil important dans le cas de notre recherche. Par conséquent, il apparaît pertinent de confronter le cas sénégalais sur l'éducation artistique et culturelle à d'autres modèles. En effet, la comparaison permet non seulement de mieux situer les spécificités du cas sénégalais, mais également d'identifier des pistes d'inspiration et des pratiques transférables. Pour cela, nous avons porté notre choix sur la France, qui dispose d'une politique institutionnalisée et largement structurée de l'EAC, et sur le Burkina Faso, pour son ambition d'intégrer la valorisation de la culture locale et du patrimoine à l'école. Cette comparaison, mettra ainsi en lumière les similitudes et les écarts entre ces trois contextes, afin d'en dégager des enseignements utiles pour le développement de l'EAC au Sénégal.

➤ *Historique et progression*

L'éducation artistique et culturelle en France s'est construite progressivement, à travers une série d'étapes clés qui témoignent de la volonté de rapprocher école, culture et création.

Tableau 9: Développement historique de l'EAC en France et des impératifs qui lui sont assignés. Source: MC Bordeaux, A Kerlan, "Évaluer l'éducation artistique et culturelle. Enjeux épistémologiques et politiques de la recherche, 2025".

Années	Phases	Impératifs	Déroulements
1960 - 1970	expérimentale	créativité	• colloque « Pour une école nouvelle », mars 1968 (prémices de l'EAC) • loi Haby de 1975 (EAC au primaire – secondaire) • rénovation pédagogique, ouverture sur la société et sur la culture • « action culturelle » à l'école (FIC, 1971 ; création de la Mission J-Claude Luc, 1977 ; commissions académiques d'action culturelle, 1978)
1980	innovation institutionnelle / formalisation des pratiques	qualité/ esthétique	• protocole d'accord national 1983, premiers dispositifs ministériels Culture - Éducation : ateliers, options, • classes transplantées : « classes patrimoines », « classes culturelles ») • rôle des cahiers des charges dans la diffusion des pratiques, apprentissage du partenariat institutionnel • loi n°88 du 6 janvier 1988 (EAC partie intégrante dans la formation scolaire),
1990	territorialisation	démocratique	• circulaire n°92-239 du 30 mars 1992 élargissement du partenariat au-delà du binôme enseignant / artiste • dispositifs à visée territoriale (à l'échelle de l'établissement, du bassin d'éducation, voire du département) : jumelages, sites expérimentaux, Rôle reconnu des collectivités territoriales (contrats éducatifs locaux)
2000	généralisation	massification	• plan de cinq ans pour les arts à l'école : « Plan Lang-Tasca » (2000) • mis en place du Haut conseil de l'EAC en 2005 • investissement discret mais affirmé et croissant des collectivités (notamment villes et départements)
2010	ancrage	stabilisation	• parcours d'EAC inscrit dans la loi de 2013 • relance du Haut conseil de l'EAC et croissance du rôle des collectivités 2013, 2017), charte de l'EAC (2016) • création de l'INSEAC(Guingamp), pôle national de référence, de formation et de recherche • label «100% EAC» (à partir de 2022)
2020	retour sur investissement	connaissance	• mettre en place un Observatoire de l'EAC, regrouper et organiser les échanges scientifiques entre les équipes de recherche qui travaillent sur l'EAC • encourager la recherche pour passer d'un discours de conviction à un discours fondé sur les connaissances

L'histoire de l'EAC en France, montre une évolution d'initiatives ponctuelles depuis 1965 avec la création de l'éducation socio-culturelle dans l'enseignement agricole vers une politique publique structurée, marquée par la coopération entre les ministères de l'Éducation nationale

et de la Culture. Aujourd'hui, l'objectif est d'assurer une démocratisation culturelle réelle en offrant un accès généralisé aux pratiques artistiques et au patrimoine.

Jusqu'à la fin des années 1960, l'éducation artistique à l'école était restreinte, les sorties culturelles et les activités créatives des enfants étant peu valorisées. C'est à partir de 1968 que l'importance de l'art dans la formation des élèves, mais aussi dans la vie citoyenne, commence à être reconnue. Progressivement, grâce à diverses initiatives, rencontres et réformes, l'idée d'un dialogue entre culture et éducation s'impose, jusqu'à devenir une priorité des politiques culturelles de l'État sous le nom d'Éducation Artistique et Culturelle.

L'EAC désigne un ensemble de dispositifs qui complètent l'apprentissage scolaire et favorisent la participation de toutes et tous à la vie artistique, culturelle, scientifique et technique. Elle ne se limite pas aux intentions : elle se traduit par des projets concrets construits autour d'un objet culturel (spectacle, film, démarche scientifique, paysage ou procédé technique) et repose sur trois piliers : faire, rencontrer et s'approprier.

- Faire : expérimenter, pratiquer et acquérir des savoir-faire.
- Rencontrer : découvrir des lieux de culture et de science, entrer en contact avec des artistes, artisans ou chercheurs.
- S'approprier : comprendre, développer son esprit critique et son intelligence émotionnelle.

Avec le temps, l'EAC s'est ouverte au-delà des arts, intégrant aussi les sciences et techniques. Issue de l'éducation populaire, elle se veut universelle : elle concerne les élèves, mais aussi l'ensemble de la société. C'est dans cette perspective que la ville de Bordeaux a obtenu, en septembre 2022, le label 100 % EAC, délivré pour cinq ans par les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale. Ce label récompense les territoires qui généralisent l'accès à l'éducation artistique et culturelle.

➤ *Dispositifs en place*

L'éducation artistique et culturelle en France est bien encadrée avec des dispositifs mis en place par la collaboration des deux ministères.

- *Le Pass culture*

Le pass Culture participe à la démocratisation de l'éducation artistique et culturelle. Ce dispositif, à la fois ambitieux et novateur, a été pensé pour offrir de réels bénéfices aux élèves ainsi qu'à leurs enseignants, encore plus, facilité la collaboration avec les acteurs professionnels de la culture. Il se présente en deux volets : une part collective pour la mise en place de projets par classe au sein des établissements scolaires à partir de la 4ème et d'une part individuelle à la disposition des jeunes de 15 à 18 ans. Ce qui donne lieu à :

- Un crédit pass Culture individuel pour les jeunes de 17 à 18 ans ;
- Tous les jeunes (scolarisés ou non) de 17 à 18 ans bénéficient depuis janvier 2022 d'un crédit pass Culture. Ce crédit leur permet d'accéder à des biens et des services culturels

: places de cinéma, de concert, de théâtre, billets d'entrée de musée, livres, etc. Il varie selon l'âge des élèves (à 15 et 16 ans, un accès est donné à un ensemble de propositions gratuites et d'événements culturels exclusifs valorisés sur l'application, 50 € pour les jeunes de 17 ans, les jeunes de 18 ans bénéficient de leur côté d'un crédit de 150 €, à dépenser durant 3 ans, un bonus de 50 euros est accordé aux bénéficiaires porteurs de handicap et ceux sur critères sociaux.

En 2021, le Pass Culture a permis d'étendre le financement des projets d'EAC. Le budget annuel atteint 267 millions d'euros. La part individuelle d'un montant de 210 millions est prise en charge par le ministère de la Culture et la part collective, quant à elle, est fournie à hauteur de 57 millions par l'Education nationale. Dès la première année, 54 % des élèves en ont bénéficié et 83 % des établissements se sont saisis du dispositif (BORDEAUX, 2024).

Le dispositif prend en compte, les jeunes de 17 ans, porteurs d'un handicap, lui permettant d'utiliser son crédit et d'acheter des activités ou biens culturels. Le Pass culture, présente des avantages dans le financement des activités d'EAC : « *La part collective du pass Culture permet à un professeur de financer des activités d'éducation artistique et culturelle pour sa classe. Cette part s'applique aux élèves de la sixième à la terminale des établissements publics et privés sous contrat. Adage est l'interface dédiée à l'utilisation du pass Culture pour sa part collective* ». Un référent culture est nommé dans chaque collège et lycée et est, l'interlocuteur privilégié des professeurs pour ce dispositif.

Tableau 10: Les montants de la part collective par élève en 2023. Source: ministère de l'éducation nationale/France/

collégiens	part
6e et 5e	25 €
lycéens	part
2nde et élèves de CAP	30 €
1re et de terminale	20 €

- *La création de l'Institut nationale supérieure de l'EAC (INSEAC)*

La création de l'INSEAC du CNAM est actée le 19 février 2020 lors de la signature de la convention de création par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de la Culture, le Conseil régional de Bretagne, le Conseil départemental des Côtes-d'Armor, Guingamp-Paimpol Agglomération, la Ville de Guingamp et le Conservatoire national des Arts et Métiers (CNAM)⁴³. Le Cnam, est un grand établissement d'enseignement supérieur et de recherche français placé sous la tutelle du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation alors qu'au Sénégal, l'ENAMC dépend du MJSC. L'institut est attribué à la formation initiale, à la

⁴³ <https://www.cnam-inseac.fr/>

formation continue, à la recherche à l'animation et la production de ressources en éducation artistique et culturelle.

L'éducation artistique et culturelle en France est portée conjointement par deux ministères : le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de l'Éducation nationale. Dans chaque région, des Directions régionales des affaires culturelles (DRAC), des services déconcentrés du Ministère de la Culture et de la Communication, implantées dans chaque région française, relaient cette politique nationale au niveau territorial, en partenariat avec les collectivités. Ce qui n'est pas le cas au Sénégal, l'éducation artistique est portée en grande partie par le MEN. Cependant, la seule portée administrative entre Le MEN et le MJSC, s'inscrit dans le recrutement des professeurs d'éducation artistique.

L'éducation artistique et culturelle est intégrée aux programmes scolaires de la maternelle à la terminale. Elle relève de la responsabilité de l'ensemble des enseignants, toutes disciplines confondues, et est enrichie depuis 2010 par un enseignement interdisciplinaire d'histoire des arts. À l'école, l'EAC repose sur des partenariats entre établissements scolaires et acteurs culturels de proximité. La mise en œuvre de projets communs entre ces partenaires vise à articuler de manière cohérente les trois piliers de l'EAC : connaissances, pratiques et rencontres

- *La labélisation des territoires*

Afin de répondre à la priorité nationale de généralisation de l'éducation artistique et culturelle, le label 100 % EAC a été officiellement instauré en décembre 2021. Il distingue les collectivités qui s'engagent à offrir un accès à l'EAC pour l'ensemble des jeunes de leur territoire, de la petite enfance à l'université, conformément à l'esprit de la Charte pour l'éducation artistique et culturelle adoptée en 2016 par le HCEAC.

Entre 2018 et 2020, dix territoires pilotes ont travaillé, sous la coordination du HCEAC, à l'élaboration d'outils méthodologiques destinés à accompagner la mise en œuvre de ce label. Ces travaux ont abouti à la création d'un guide pratique et d'un dossier d'engagement, permettant aux collectivités de réaliser un état des lieux, de s'autoévaluer et de définir une stratégie de généralisation de l'EAC.

Le label s'adresse à différentes échelles territoriales (communes, intercommunalités, agglomérations, métropoles, départements). Il est attribué pour une durée de cinq ans par les préfets de région et les recteurs d'académie, après avis des directions régionales des affaires culturelles et des rectorats, avec possibilité de mobiliser des expertises complémentaires. Le renouvellement est conditionné à la présentation d'un bilan.

Dès la première campagne, en 2022, 79 territoires répartis sur l'ensemble du pays ont obtenu le label. En 2023, 78 nouveaux territoires, dont deux en outre-mer, ont également été distingués. Les données liées au dispositif sont mises à disposition en libre accès sur la plateforme des données ouvertes du ministère.

En matière de financement, le projet de loi de finances pour 2025 à doter le ministère de la Culture de 4 467,4 M€ en AE et 4 448,6 M€ en CP1 (Ministère de la Culture, 2025)

- *Le Haut conseil et La charte de l'EAC*

Créé en 2005 pour assurer la promotion des arts à l'école, le Haut Conseil de l'EAC est une instance collégiale coprésidée par les ministres de la Culture, de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports⁴⁴.

Le HCEAC dans sa mission : « *conseille et accompagne les grandes orientations en matière d'EAC, indispensables à l'émancipation culturelle et à l'égalité des chances ; a pour objectif de faire des préconisations concrètes pour la mise en œuvre du 100% EAC souhaité par le Président de la République ; valorise et fait connaître les projets EAC les plus innovants ; procède au recensement et à l'analyse des actions réalisées sur les territoires* ». Suite à cela, le HCEAC en juillet 2016, à élaborer la Charte de l'éducation artistique et culturelle, déclinée en dix points.

⁴⁴ <https://www.culture.gouv.fr/thematiques/education-artistique-et-culturelle/le-haut-conseil-de-l-education-artistique-et-culturelle#chapitre-ancre2>



Figure 60: Charte de l'éducation artistique et culturelle. Source: site du ministère de l'éducation nationale-France (<https://www.culture.gouv.fr/thematiques/education-artistique-et-culturelle/actualites/Charte-pour-l-education-artistique-et-culturelle>).

- La mise en place de « ADAGE »

« ADAGE » est la plateforme numérique mise en place par le ministère de l'Éducation nationale pour accompagner la généralisation de l'EAC. Elle met à disposition des équipes pédagogiques des ressources en ligne facilitant la conception de projets en partenariat avec des structures culturelles, dans la perspective du 100 % EAC, afin de garantir à tous les élèves un égal accès à la culture. Ce dispositif est désormais renforcé par l'intégration du pass Culture dans sa version scolaire.

La plateforme dispose de plusieurs fonctionnalités :

- Suivre le parcours EAC de chaque élève de la maternelle à la Terminale ;
- Inscrire classes et élèves aux actions et projets EAC via une seule saisie par les professeurs ;
- Consulter les offres collectives du pass culture dont « Adage » constitue l'unique voie d'accès ;
- Construire des projets EAC ;

- *Rechercher des partenaires par une recherche thématique ou cartographiée ;*
 - *Obtenir des financements ;*
 - *Répondre aux appels à projets académiques ;*
 - *Consulter des ressources.*
-
- *La mise en place du PEAC*

L'éducation artistique et culturelle est aujourd'hui l'un des quatre parcours éducatifs de l'enseignement scolaire au même titre que le parcours d'éducation à la santé, et le parcours d'éducation à la citoyenneté, qui tous deux débutent aussi à l'entrée à l'école, et le parcours avenir, destiné à appuyer les choix d'orientation de l'élève, qui commence à l'entrée au collège. Instauré depuis 2013, et selon le référentiel annexé à l'arrêté du 1er juillet 2015, ce parcours « *est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements suivis, de projets spécifiques, d'actions éducatives. Son organisation et sa structuration permettent d'assembler et d'harmoniser ces différentes expériences et d'assurer la continuité et la cohérence de l'éducation artistique et culturelle à l'école* ». Il vise à « *diversifier et élargir les domaines artistiques abordés à l'école* », articuler les différents temps éducatifs, et donner sens et cohérence à l'ensemble (p65).

➤ *Les contraintes actuelles de l'EAC en France*

L'éducation artistique et culturelle en France n'est pas sans difficultés. Malgré ses ambitions, elle présente des points critiques dans son opérationnalisation. Bien qu'elle présente des investissements publics significatifs, des dispositifs assez importants, l'objectif de généralisation de l'éducation artistique et culturelle et de réduction des inégalités d'accès à la culture reste largement inachevé. Qualifiée de « *politique prioritaire du gouvernement* » depuis 2017, l'EAC vise à offrir à tous les élèves une ouverture aux arts et à la culture, particulièrement pour ceux issus de milieux sociaux ou territoriaux défavorisés. Force de constater des inadéquations, la Cour des comptes a structuré une évaluation autour de trois axes : l'accès des élèves à l'EAC, la continuité et l'organisation des parcours EAC, et la gouvernance de cette politique. Dans son rapport la Cour des comptes constate :

- *Un effort financier conséquent*

L'État et les collectivités territoriales ont fortement investi dans l'EAC, avec un budget public total de 3,5 milliards d'euros en 2023 (3 Md€ de l'État et 600 000 € des collectivités). Cependant, l'Éducation nationale assure l'essentiel de ce financement, principalement pour la rémunération des enseignements artistiques et la part collective du Pass Culture. Ce dernier a connu une montée en charge rapide, passant de 0,29 M€ en 2021 à 51 M€ en 2023. De plus, le ministère de la Culture a également accru ses dépenses, avec une consommation des crédits du programme 361 atteignant 124 M€ en 2023. D'un autre côté, l'impulsion politique et les

outils numériques comme l'application Adage ont été salués comme essentiels pour organiser l'offre culturelle et accompagner les enseignants.

- *Des inégalités sociales et territoriales persistantes*

Malgré une augmentation du taux d'accès à l'EAC (57 % des élèves en 2023-2024 contre 42 % en 2022-2023), des inégalités fortes demeurent :

- l'offre culturelle est très inégale, surtout en milieu rural ou péri-urbain, et dépend largement des moyens et du volontarisme des collectivités.
- Le transport des élèves, souvent coûteux, constitue un frein majeur à la participation aux activités EAC.
- les élèves défavorisés, concentrés dans les filières professionnelles, bénéficient moins de l'EAC (taux d'accès 64 %) que ceux des filières générales ou technologiques (79 %).
- un décrochage apparaît dès le passage au lycée, révélant l'échec partiel de l'objectif de réduction des inégalités culturelles.

- *Une organisation générale insuffisante*

Les parcours EAC ne sont pas systématiquement continus, organisés ou diversifiés. En 2023-2024, seulement 64 % de l'enveloppe du Pass Culture avait été mobilisée par les établissements. Par ailleurs, aucune garantie que toutes les classes participent à des projets EAC, que l'implication dépend du choix des enseignants et de leur formation limitée.

Les référents culture existent, mais l'appropriation institutionnelle de l'EAC comme socle commun de culture reste faible. Quant à la participation des collectivités territoriales, elle reste très inégale, et les instances de gouvernance (comités territoriaux de pilotage et Haut conseil de l'EAC) ne fonctionnent pas toujours efficacement.

- *Une Gouvernance et qualité des dispositifs*

La création du Pass Culture a entraîné, une offre pléthorique mais parfois peu qualitative. Seules les actions intégrées à des dispositifs nationaux, portées par des opérateurs labellisés ou certaines collectivités, garantissent une véritable qualité pédagogique. Dans ce sens, la Cour recommande de resserrer, contrôler et évaluer les dispositifs, en limitant le nombre d'acteurs référencés et en instaurant une procédure d'évaluation obligatoire.

Au final, quelques recommandations ont été délibérément exposées à l'attention.

➤ *Recommandations concernant :*

- *Le ministère de l'Éducation nationale*

Un suivi effectif des projets EAC pour toutes les classes dès 2025, une organisation systématique de parcours EAC pilotée par le directeur ou le chef d'établissement et l'émission annuelle d'une attestation individuelle de parcours EAC pour chaque élève.

- *Le ministère de l'Éducation nationale et ministère de la Culture*

De développer la formation continue des enseignants et des artistes intervenants, tenir une concertation nationale annuelle avec les collectivités puis assurer le fonctionnement régulier des comités territoriaux de pilotage et contractualiser l'action État-collectivités.

- *Le secrétariat général du gouvernement*

De réunir annuellement un comité interministériel sur l'EAC et sécuriser la procédure de référencement du Pass Culture et resserrer l'offre autour de dispositifs évalués régulièrement.

Compte tenu du rapport, « *Le parcours d'éducation artistique et culturelle est aujourd'hui l'un des quatre parcours éducatifs de l'enseignement scolaire. Il est paradoxal de viser l'universalité en appuyant cette politique sur un dispositif de parcours, obligatoirement offert à tous les élèves selon le code de l'éducation, mais en pratique considéré comme plus ou moins facultatif au sein des établissements, d'autant qu'il ne s'appuie pas sur un programme et un horaire correspondant dans l'emploi du temps des élèves, sauf pour l'éducation musicale et les arts plastiques au collège* ». Cette situation est un point de similarité pour le Sénégal, la facultativité des matières artistiques, le caractère non inscrit de l'EAC dans la programmation officielle au niveau des emplois du temps.

Il est mentionné, que la plupart des établissements sont maintenant dotés d'un référent culture, mais la participation à des projets d'éducation artistique et culturelle reste à la discrétion des professeurs de toutes disciplines (Cour des comptes, 2025: p20). Son rôle est de contribuer à la vie culturelle de l'établissement, d'encourager et accompagner les projets, et d'assurer dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle la communication externe et interne à l'établissement.

Cette situation reste la même au Sénégal mais s'opère volontairement par les enseignants ou professeurs d'art, de français, d'histoire et d'autres disciplines.

La formation continue des enseignants est en revanche plus structurée et a fait l'objet d'une attention particulière du ministère depuis 2018. Ainsi le nombre de formations en académie est passé de 2910 à 4364 entre les années scolaires 2019-2020 et 2022-2023 (Cour des comptes, 2025:p126). Cependant, l'enseignement de l'histoire des arts est obligatoire depuis 2008 à l'école et au collège, initialement sanctionné par une épreuve spécifique au Brevet des collèges.

Au Sénégal par contre, la formation continue dans le domaine des arts ou de la culture reste un défi. Il va sans dire que le nombre d'institutions d'enseignement culturel est très restreint. Nous pouvons citer l'ENAMC qui forme les enseignants et les professionnels de l'art, Unité de formation et de recherche (UFR), Civilisations, Religions, Arts et Communication (CRAC) de l'université Gaston Berger de la Région de Saint-Louis avec des départements tels que, Langues et cultures africaines, Métiers du patrimoine, des arts et de la culture et Infographie.

L'ISAC à son tour forme des administrateurs des arts et de la culture (avec un nombre assez restreint de candidats).

Parfois, la seule alternative réside du fait de concourir à l'obtention d'une bourse d'étude au niveau sous régional ou à l'international.

➤ *La répartition des financements de l'EAC*

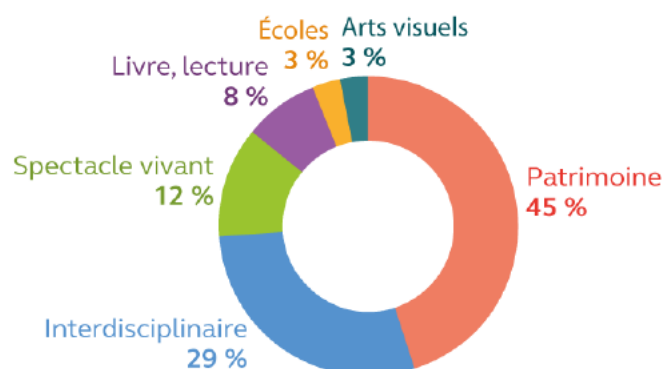


Figure 61: répartition des dépenses d'éducation artistique et culturelle par type d'opérateurs du ministère de la culture (Cour des comptes 2025).

Dans cette répartition des moyens par catégorie d'opérateurs il est constaté une prédominance du secteur du patrimoine, qui concentre près de la moitié des ressources. Cette catégorie regroupe notamment les musées et les châteaux, qui proposent dans leur grande majorité des activités de médiation et d'accueil pour les élèves. Cette place importante s'explique par le poids du patrimoine dans l'échantillon, puisqu'il représente plus de 60 % des opérateurs culturels relevant de la tutelle du ministère de la Culture. En deuxième position, la catégorie « interdisciplinaire » rassemble près d'un tiers des moyens déclarés, principalement grâce au dispositif « Ma classe au cinéma », largement diffusé sur l'ensemble du territoire et très sollicité par les établissements. Le spectacle vivant représente 12 % des dépenses consacrées à l'éducation artistique et culturelle, incluant principalement les grandes scènes nationales de théâtre et de musique. Les opérateurs du livre et de la lecture, bien que peu nombreux, mobilisent 8 % des crédits EAC. Enfin, les établissements d'enseignement supérieur (écoles d'art et d'architecture) ne comptent que pour 3 % des dépenses déclarées.

Entre 2019 et 2021, « l'éducation aux patrimoines » a été particulièrement mise en valeur grâce au soutien accordé aux projets portés par les écoles, les établissements, les structures culturelles ou encore les associations. Un exemple significatif est le projet académique « La

contemporaine danse bèlè⁴⁵ », finaliste en 2021 du Prix de l'audace artistique. Ce projet a proposé une relecture originale de la danse traditionnelle bèlè en tant que danse contemporaine. Cette démarche innovante se poursuivra dans le cadre du PREAC pour la période annuelle de 2025 à 2027, consacré à la thématique « patrimoine et création contemporaine(Cour des comptes, 2025)».

7 Les résultats de la recherche et les pistes de recommandations.

A l'issue de nos enquêtes et entretiens, nous avons collecté des données qui nous permis de discuter sur la validité de nos hypothèses de départ. Ces hypothèses ont été posées sur la base d'une démarche intuitive et dorénavant, méritent d'être soumises à une analyse en profondeur.

7.1 Discussion et validation des hypothèses

Dans un premier temps nous avons élaboré deux questionnaires, l'un destiné exclusivement aux professeurs en éducation artistique qui évoluent dans le domaine de l'éducation et l'autre dans le cadre de notre étude de cas, destiné aux élèves (enfants). Puis dans un deuxième temps, nous avons fourni des guides d'entretiens auprès des directeurs administratifs culturels et les artistes. L'ensemble de ses interrogations tournent autour de trois axes : l'apport de l'EAC dans le système éducatif en tant que moyen de valorisation du patrimoine et de développement des arts créatifs, la proposition d'intégration de l'EAC dans le système scolaire et les limites qu'elle présente dans sa phase opérationnelle. Au total 42 personnes ont été interrogées : 22 ont répondu au questionnaire via Google-forms et 20 ont été interviewés.

- *Hypothèse 1 : L'EAC est déjà partiellement présente au Sénégal.*

⁴⁵ Le bèlè est une pratique artistique qui désigne à la fois une danse, un rythme, un chant, mais aussi un tambour. C'est un art traditionnel martiniquais qui prend sa source dans les danses et chants emmenés par les esclaves en Martinique.

12/ Quelles disciplines artistiques et créatives sont enseignées dans votre établissement ?

22 réponses

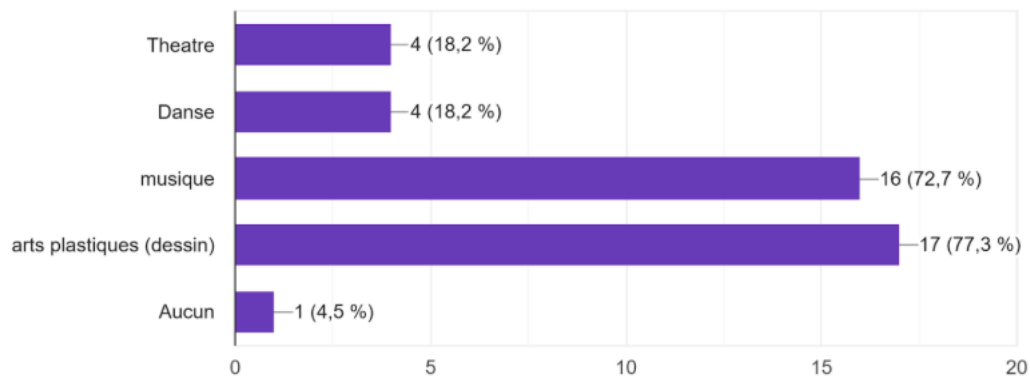


Figure 62: source: Questionnaire Google-forms, enquête JR.SARR.

6/Avez-vous déjà mené un projet d'éducation artistique et culturel dans le cadre de vos cours ou en dehors ?

22 réponses

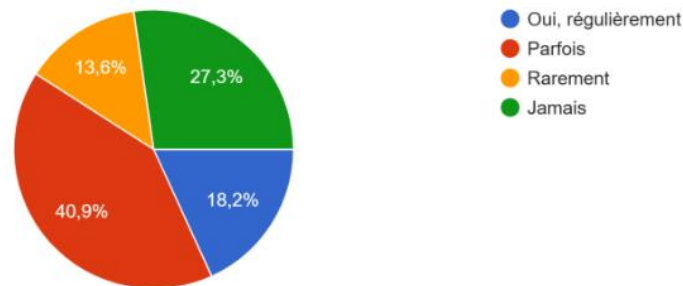


Figure 63: Figure 62: source: Questionnaire Google-forms, enquête JR.SARR.

A l'élémentaire nous notons la présence d'activités liées à l'éducation esthétique et à la création. Dans le premier article du décret n°79-1165 du 20 décembre 1979 Portant organisation de l'Enseignement élémentaire, il est mentionné comme objectifs :

- *d'éveiller l'esprit de l'enfant par des exercices scolaires en vue de permettre l'émergence et l'épanouissement de ses aptitudes humaines ;*

- *d'assurer la formation physique, intellectuelle, morale et civique de l'enfant ainsi que d'éveiller son esprit d'initiative ainsi que son sens critique; de faire acquérir les connaissances et mécanismes de base indispensables pour les acquisitions ultérieures;*
- *de réhabiliter le travail manuel comme facteur de développement de l'intelligence et comme base d'une future insertion dans le milieu économique et socioculturel, grâce à une liaison étroite entre l'école et la vie ;*
- *de favoriser la connaissance et la compréhension du milieu physique et social.*

En effet, l'éducation esthétique (dessin, musique et chant), en même temps que le travail manuel a été réhabilité comme facteur du développement de l'intelligence et comme base d'une future insertion de l'enfant dans le milieu économique et socioculturel. Quant à l'activité de création, elle se manifeste à travers des exercices de création libre à partir d'un cadre défini : *« Jeux graphiques divers (alignements, jeux de fond). Sinuosités -hachures - ponctuations -Silhouettage, etc.) : Expériences picturales variées (juxtapositions, fondus, transparences, impressions, labyrinthes colorés, taches guidées, etc.). Activités manuelles de réalisations simples à partir d'éléments naturels (tiges sèches, grains, feuilles, sables) réalisations à l'aide de papiers de couleur découpés, déchirés, froissés, etc. tissage à l'aiguille; poterie élémentaire; collages exécutés à l'aide de matériaux divers selon des thèmes formels ou colorés, réalisation de certaines formes élémentaires, à la main ou à l'aide d'outils simples, tressages simples ».*

- *Le quantum horaire se présente comme suit :*

C.I. 1er Trimestre : 2 séances de dessin de 45 minutes chacune; 1 séance de T .M. de 60 minutes.

C.I. 2° et 3° trimestres et C.P : 1 séance de dessin de 45 minutes ; 1 séance d'activités manuelles de 45 minutes.

- *Le chant*

Horaire: 1 heure par semaine: 1 leçon de 30 minutes et 1 leçon de 15 minutes chacune.

« Chants simples à l'unisson à deux ou plusieurs voix avec utilisation d'instruments simples. Constitution de groupes de chanteurs et d'instrumentalistes à l'échelon de la classe et de l'école. Etude de l'hymne national. Si possible, audition et essai de reproduction de chant adapté à l'âge des élèves, choisi dans ou hors du folklore sénégalais et africain ».

- *Education Artistique*

1° Horaire: leçon de dessin de 60 minutes.

2° Leçon d'activités manuelles de 30 minutes.

- Education musicale (cours d'initiation et cours Préparatoire)

C.I. : 1er trimestre: 1 heure par semaine: 4 séances de 15 minutes chacune.

C.I. : 2e et 3e trimestres et C.P. : 4 séances de 15 minutes chacune.

Pédagogie :

« Chants simples adaptés à l'âge des élèves, appris par audition, choisis pour permettre l'utilisation d'instruments simples pouvant être fabriqués par l'enfant. Qu'il soit chanté en français ou dans la langue maternelle des élèves, on attachera une importance particulière à la compréhension du chant, moyen de communication, et à l'éveil de la sensibilité de l'enfant par le rythme »p12.

L'Éducation artistique et culturelle est présente dans les textes officiels, dans les discours politiques et dans certains établissements scolaires, notamment à travers des cours d'éducation artistique inscrite dans le programme officiel ou des activités parascolaires telles que les clubs culturels, les sorties pédagogiques dans les musées et autres lieux culturels. Cependant dans la phase exécutoire, elle reste fragmentée et inégalement répartie selon les régions, selon les établissements et les moyens disponibles. La présence partielle de l'EAC montre une volonté politique initiale, mais qui peine à se traduire en actions concrètes dans le déroulement pédagogique et sur l'ensemble du territoire. Certains, confirment avoir mené des activités d'EAC dans le cadre de leurs cours et en dehors (Fresques, décoration bancs écologique, patrimoine culturel, psychomusicologie, création de morceaux en langue locale-bassari-bédik-malinké, concours national d'art plastique et de musique), que la musique et les arts plastiques représentent les disciplines les mieux engagées dans ce champ hormis la danse et le théâtre, présentent dans l'offre pédagogique de l'ENAMC. Et d'autres, affirme n'avoir jamais mené d'EAC ou rarement. Cette hypothèse est donc en partie validée.

- *Hypothèse 2 : Il y a un potentiel de progression dans l'ambition et l'intégration de l'EAC, notamment à travers la formation des enseignants et le statut des artistes.*

8/ Avez-vous mené des collaborations avec un ou des artistes ?

22 réponses

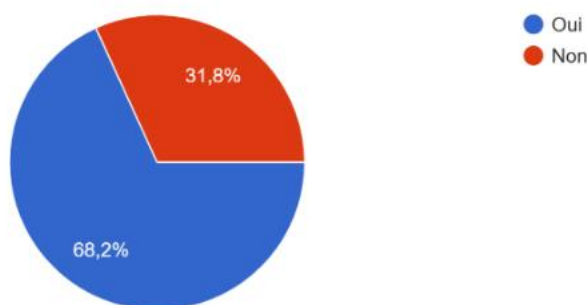


Figure 64: source: Questionnaire Google-forms, enquête JR.SARR.

Dans la procédure de nos entretiens, une variété d'acteurs interrogés en occurrence, les enseignants, les artistes, les responsables d'établissements ont exprimés un intérêt capital pour l'EAC et mentionnent son potentiel éducatif et social. Par conséquent, ils soulignent un manque de formation spécifique (initiale et continue) pour permettre une intégration mesurée de l'art et la culture dans leurs pratiques pédagogiques. Ce potentiel de progression est constaté au niveau de l'adaptation de la formation, la mise en valeur des compétences artistiques des enseignants pendant leurs cursus, et une collaboration fluide et accompagnée entre les professionnels de l'art (les artistes) et les professionnels de l'éducation (les enseignants).

9/Si tel n'est pas le cas, le souhaiteriez-vous ?

22 réponses

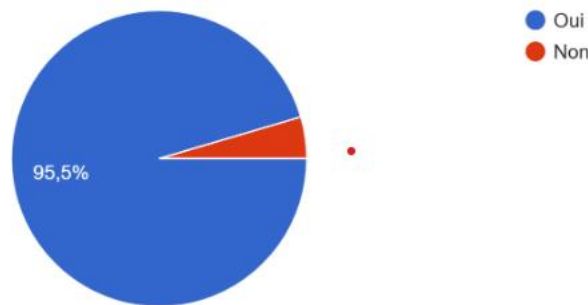


Figure 65: Questionnaire Google-forms, enquête JR.SARR.

Nous observons dès lors, que même si la plupart des acteurs n'ont pas ou jamais conduit des projets EAC et être en partenariat avec des artistes, néanmoins, ils expriment leur volonté en soumettant un avis favorable pour la mise en place de cette collaboration professionnelle. D'ailleurs, c'est à partir de ces constats que l'état dans ces politiques d'accompagnement a opté à la création de l'ENAMC en remplacement de l'ENA⁴⁶ et participer à la validation des textes concernant le statut de l'artiste et des professionnels de la culture. Reprenant les propos de Khadiatou CAMARA⁴⁷, « *Les artistes nous divertissent, nous inspirent et nous éduquent. Ils participent à édifier nos sociétés ainsi qu'à leur développement socio-économique. En effet, les secteurs culturels et créatifs contribuent de manière significative à l'économie mondiale, représentant 3,1% du PIB mondial et 6,2% de tous les emplois. Les artistes sont aussi des travailleurs avec des besoins et des droits socio-économiques* ».

Cette hypothèse est donc largement confirmée.

⁴⁶ Ecole Nationale des arts

⁴⁷ Coordinatrice du programme Culture au Bureau régional de l'UNESCO pour l'Afrique de l'Ouest, mars 2024.

- *Hypothèse 3 : L'EAC en milieu scolaire contribue à développer la créativité et à forger un citoyen ancré dans ses valeurs et identités culturelles.*

5/ Quels sont, selon vous, les principaux apports de l'EAC pour les élèves ? (plusieurs réponses possibles)

22 réponses

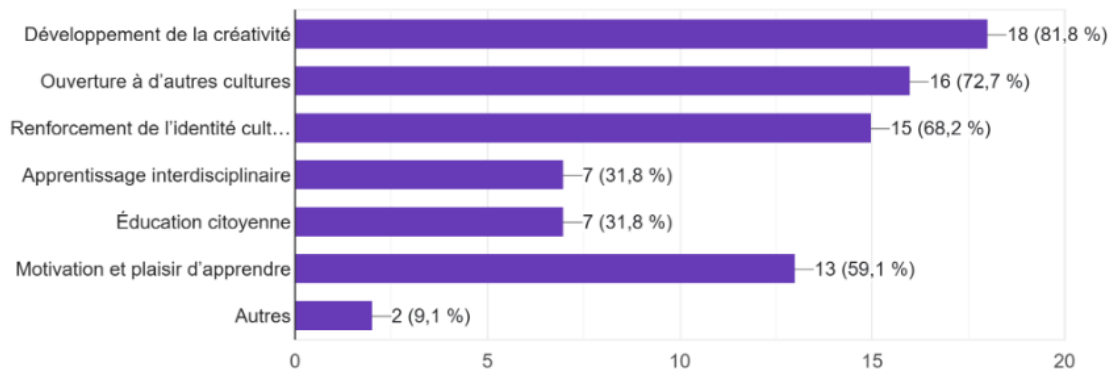


Figure 66: Questionnaire Google-forms, enquête JR.SARR.

La fréquence de ces résultats renseigne sur l'impact de l'EAC dans la construction identitaire des jeunes apprenants. Elle justifie le caractère valorisant et parallèle des activités artistiques en lien avec le patrimoine culturel voire local (les danses, les chants traditionnels, les savoir-faire locaux, les contes) qui permettent aux élèves de se connecter à leurs histoires, leurs langues, leurs éléments identitaires surtout avec ce contexte de mondialisation. L'EAC est donc manifestement, un moyen de transmission culturelle, une poussée pour renforcer l'aspect identitaire et d'enracinement à la citoyenneté. Elle offre ainsi, une diversité culturelle et développe l'esprit critique chez les jeunes. Dans le cadre de notre étude de cas à travers, le projet « Culture-Enfance », nous avons remarqué, comment les enfants ont été émerveillés et attentionnés par les histoires rattachées aux différentes œuvres artistiques. De plus avec les différents ateliers, ils ont pu stimuler leur créativité, renforcer la confiance en soi et se doter d'un esprit critique dans le bon sens de manière collaborative et sociale.

La validation de cette hypothèse se confirme avec pertinence dans le contexte de notre étude de cas, où l'éducation artistique valorise le patrimoine culturel et le développement des arts de créations.

- *Hypothèse 4 : Les enseignants et les artistes manquent de formations adaptées et de ressources.*

18/ Quelles sont les principales difficultés à intégrer l'EAC ou le patrimoine culturel dans votre enseignement ? (plusieurs réponses possibles)

22 réponses

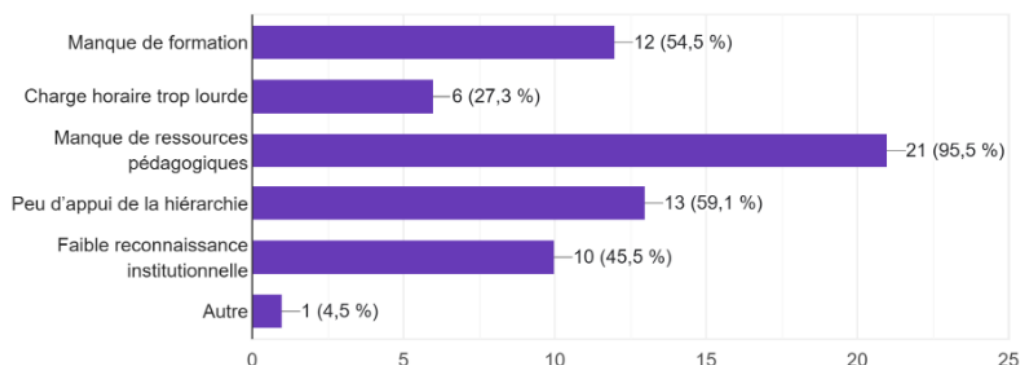


Figure 67: Questionnaire Google-forms, enquête JR.SARR.

L'absence de ressources pédagogiques et le manque de formation spécialisée sont deux principales difficultés auxquelles sont confrontés les acteurs pour intégrer efficacement l'EAC dans leurs enseignements. Les enseignants réclament souvent des défauts d'accompagnements techniques tandis que les artistes la plupart, ne sont pas formés au niveau académique et tirent toutes leurs connaissances par l'expérience. Donc ceux-là, doivent encore subir un « recyclage professionnel » pour des questions d'adaptations et d'acquisitions de nouvelles approches pédagogiques. Cette double insuffisance, freine l'intégration durable de l'EAC et permet de penser à la création de formation complémentaire entre les métiers de l'art à la culture et de l'éducation. La plupart des artistes interrogés déclarent avoir des bases liées à leurs professions mais peu ont suivi une formation formelle.

Depuis 2018, dans son but d'actualisation de la phase 1 du Paquet 2013-2025, le paquet 2018-2035 devient le nouveau plan stratégique et le cadre d'opérationnalisation de la politique éducative. A partir de son analyse, le Paquet a observé divers handicaps dans le pilotage de la qualité éducative :

- *Un dispositif de contrôle et d'encadrement pédagogique inefficace ;*
- *Une insuffisance de la formation des personnels administratifs (Chefs d'établissement, Directeurs d'école) et techniques (intendants, comptables, gestionnaires de bibliothèques scolaires, etc.) ;*

- Une faible implication des collectivités locales et des communautés de base dans la vie des établissements ;
- Une inefficacité du mécanisme de financement des établissements d'éducation et de formation etc.

Cette hypothèse est donc pleinement confirmée.

- Hypothèse 5 : Une EAC bien structurée peut favoriser le développement des arts et de la culture, à condition d'un financement adéquat.

17/ Seriez-vous favorable à une réforme des programmes artistique pour introduire davantage d'EAC et de patrimoine culturel ?

22 réponses

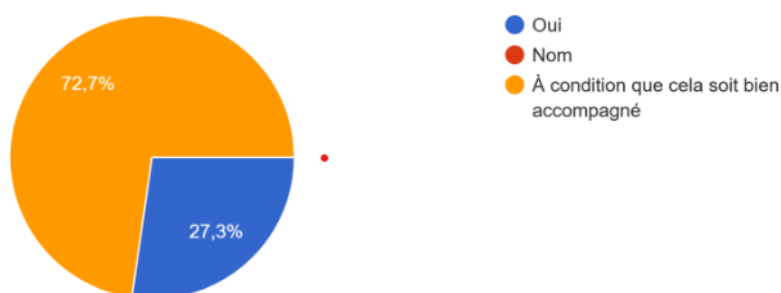


Figure 68: Source : Questionnaire Google-forms, enquête JR.SARR.

Cette hypothèse est validée de manière conditionnelle. Les enseignants et artistes reconnaissent que l'école peut jouer un rôle majeur dans la création d'un public cultivé et dans la stimulation de la créativité chez les jeunes. Cependant, pour que cette dynamique s'installe durablement, elle nécessite un accompagnement institutionnel fort, notamment en termes de budget pour mieux encadrer la formation continue. Le manque de rémunération pour les artistes intervenants, l'absence de moyens pour organiser des ateliers ou des festivals, et la faible reconnaissance de l'EAC dans les politiques éducatives sont autant de freins relevés. Ainsi, le développement des arts par l'école est possible, mais repose largement sur une volonté politique et des investissements publics et même privés. Les artistes interrogés affirment que dans le temps, il existait une coopération entre artistes et associations sportives et culturelles (ASC) qui intervenait dans les écoles à travers le théâtre, la danse (ballet traditionnel). Avec la nouvelle tendance du MEN, dans sa volonté de revoir les programmes scolaires, la culture et les arts ne doivent pas être en reste. Car après avoir pris connaissance du concept d'EAC, certains trouvent que cela serait une belle initiative et une nouvelle approche pour l'enseignement des arts.

Dans l'ensemble, les hypothèses formulées sont en grande partie validées par les données recueillies. Elles révèlent à la fois les fondations existantes de l'éducation artistique et culturelle au Sénégal et les leviers nécessaires pour son expansion. Cette discussion met en

lumière des pistes concrètes d’actions : renforcer la formation des acteurs, structurer les partenariats entre l’école et les artistes, et garantir un financement durable de l’EAC. Ces éléments sont essentiels pour faire de l’éducation artistique un véritable outil de valorisation du patrimoine culturel et de développement des citoyens de demain alignés avec leurs valeurs culturelles.

8 Les pistes recommandations

Au terme de notre recherche, nous apportons quelques recommandations d’un côté d’ordre général destinés à l’état dans ses mises en œuvres des politiques publiques et d’un autre, de manière spécifiques en perspective pour l’intégration efficace de l’EAC au niveau scolaire, passant par les faits déjà constatés, l’implication d’acteurs concernés et définissant une ligne d’échéance mesurée à court, moyen ou long terme.

8.1 Recommandations générales

En dépit des enjeux soulevés par l’éducation artistique et culturelle, il convient de formuler des recommandations générales visant à orienter les politiques éducatives et culturelles, de manière à favoriser une intégration efficace et durable de l’EAC dans le système scolaire et à renforcer son rôle dans la transmission du patrimoine et la formation citoyenne.

➤ *La contextualisation des curricula artistiques*

Cette situation permet de rapprocher les tendances actuelles des pratiques artistiques au niveau scolaire et d’intégrer d’autres arts comme la danse, le théâtre de façon officielle et de prendre en compte les dimensions culturelles et patrimoniales. Cela permettra au Sénégal, en tant que pays membre de l’Unesco, de participer au rayonnement des recommandations fournies lors de la récente conférence sur l’Education culturelle et artistique à Abu Dhabi.

➤ *Mettre en perspective un cadre d’harmonisation et de partenariat entre l’école et les centres culturels régionaux*

Une harmonisation des programmes culturels, encadrer par une ligne directionnelle d’activités conduites par les centres culturels régionaux pourrait se définir comme une structuration cohérente et stratégique. L’état doit donc envisager à travers avec le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la culture, une politique partenariale «école-structure culturel » pour faciliter les mises en projets des résidences de créations artistiques ou d’ateliers de performances.

➤ *Réinscrire la Journée nationale du patrimoine (JNP) dans l’agenda nationale*

La JNP est un moment où la population est animée par une conscientisation culturelle, sur les valeurs et la diversité de nos richesses patrimoniales. Lors de cet événement, beaucoup d’établissements scolaires, de jeunes étudiants participent au rayonnement de cette journée.

- *Mettre en place un partenariat interministériel entre le MEN et MJSC en vue d'opérer des stratégies politiques pour inclure ou améliorer ce triptyque « éducation-art-culture » dans les perspectives d'amélioration des programmes scolaires*

La coordination étroite entre ces deux ministères peut permettre une meilleure appréhension de l'EAC, définissant l'école comme lieu privilégié d'éducation à la culture sénégalaise et d'éveil aux aptitudes créatrices des élèves à travers des méthodes et des contenus adaptés. Ainsi, participer à la transmission du patrimoine culturel immatériel en intégrant d'autres arts comme la danse, le théâtre, les contes... Considérée comme marginalisée, ce partenariat institutionnel peut offrir une légitimité politique et académique à l'EAC, partant de la maternelle au secondaire tenant en compte du caractère transversal de l'éducation, synchronisant apprentissage scolaire, créativité et patrimoine culturel.

- *Définir un « Plan local d'EAC » proposant une offre culturel de qualité à destination des jeunes en collaboration avec les autorités publiques territoriales*

Vu que chaque région, département ou commune renferme ses propres spécificités culturelles à savoir les langues, les musiques, les danses, les savoirs faire artisanaux et traditionnels peut faciliter l'offre éducative et culturelle aux patrimoines propres de chaque territoire. Cela peut aussi stimuler en créant un sentiment d'appartenance vis-à-vis de la nation et plus particulièrement à leur communauté. Ce plan offre une démarche stratégique s'appuyant sur l'accompagnement des collectivités territoriales qui semble être plus proches des établissements scolaires, des artistes et des acteurs culturels permettant ainsi une approche opérationnelle et concrète.

- *Allouer un budget pour la rémunération des artistes*

Cette disposition budgétaire peut résoudre tant bien que mal, le problème de l'insertion professionnelle des artistes et avec la recommandation de 1980 (Unesco) valoriser le statut de l'artiste. Cela assure et favorise une éducation artistique et culturelle de qualité en appui aux enseignants de l'élémentaire qui peine à dispenser les enseignements apprentissages artistiques. Un autre effet attendu, est celui de la réduction du taux d'abandon au niveau de la formation des artistes, ce qui crée dès lors, force et motivation, de leur part et à participer pleinement à la reconnaissance des arts et de la culture en milieu scolaire.

- *Mettre en place un Observatoire de l'Education artistique et culturelle*

La qualité de cette recommandation réside dans son caractère à la fois de structuration, de valorisation, de mesure et de pérennisation sur l'impact de l'EAC au Sénégal. Dans le cadre de son opérationnalisation, cette recommandation peut se présenter comme un outil de suivi et d'évaluation continue dans la collecte, l'analyse et la diffusion des données fiables sur l'état de l'EAC et dans le même temps combler le déficit actuel de statistiques et d'indicateurs concrets et détaillés sur la place de l'EAC dans le système éducatif sénégalais. Partant d'un constat, d'un manque de coordination entre les différents acteurs à savoir le MEN, le MJSC, les collectivités territoriales, les ONG, les écoles, les artistes et les acteurs culturels, l'observatoire faciliterait un climat cohérent autour d'un dialogue multi-acteurs et installerait

un partenariat interministériel durable. De plus, sa mise en place pourrait permettre d'identifier et de promouvoir les diverses pratiques artistiques comme culturelles pour une possibilité d'intégration du patrimoine culturel, des langues locales et des arts de créations en milieu scolaire. Enfin, la publication régulières des rapports peut permettre de sensibiliser l'opinion publique sur l'apport de l'EAC et aussi servirait de plaidoyer auprès des organisations internationales comme Unesco, qui dans ses recommandations, invite ses états membres à inscrire cette perspective d'intégration de l'éducation culturelle et artistique dans leurs politiques. Cela permettrait au Sénégal, pays membre, de montrer qu'il dispose d'un dispositif encadré pour développer l'EAC.

8.2 Recommandations spécifiques

À la lumière des constats issus de l'analyse de l'étude de terrain, il apparaît nécessaire de formuler un certain nombre de recommandations spécifiques, visant à renforcer l'ancrage de l'éducation artistique et culturelle dans le système scolaire sénégalais et à optimiser l'impact sur la valorisation du patrimoine et le développement des arts créatifs. Ces recommandations sont tirées des différents entretiens ainsi que des questions intégrées dans notre questionnaire.

15/ Selon vous, comment l'école pourrait-elle mieux intégrer le patrimoine culturel dans ses activités ? (plusieurs réponses possibles)

22 réponses

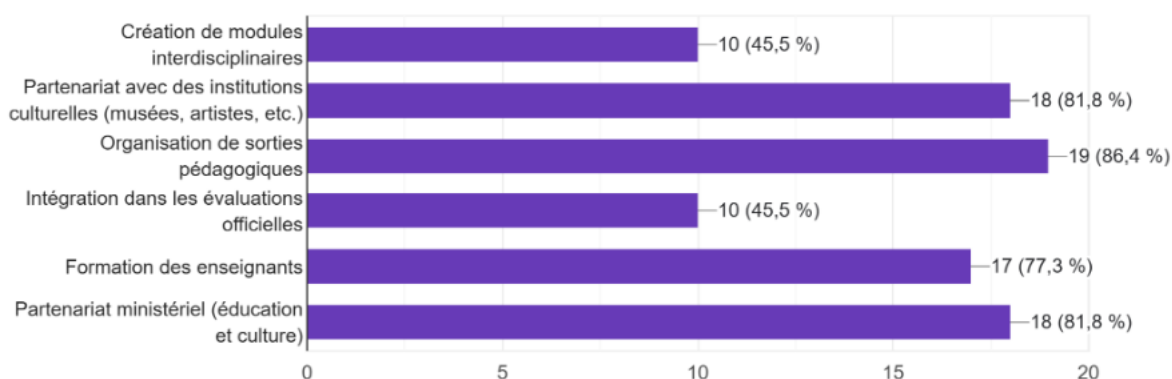


Figure 69: Source : Questionnaire Google-forms, enquête JR.SARR.

19/ Quels soutiens ou outils souhaiteriez-vous pour mieux inclure ces dimensions dans vos cours ?

22 réponses

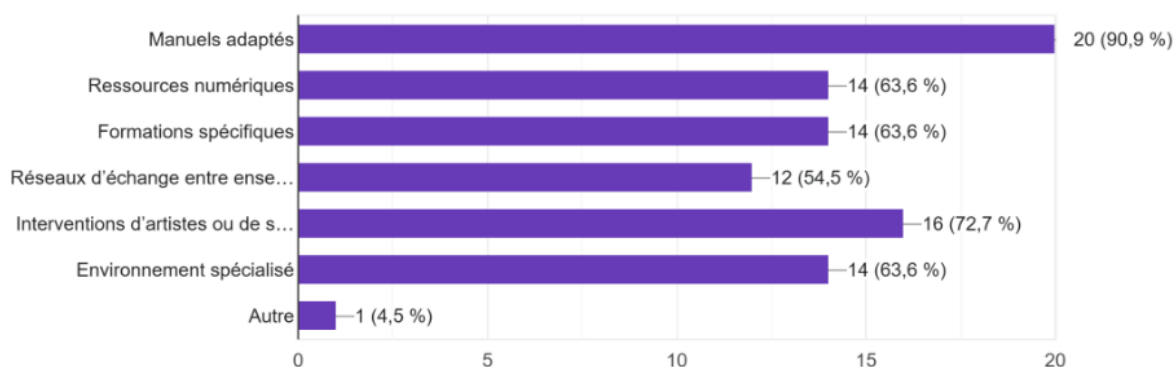


Figure 70: Source : Questionnaire Google-forms, enquête JR.SARR.

Tableau 11: Recommandations spécifiques, Indications: Ct= court terme / Mt : moyen terme / Lt : long terme

Constat	Recommandation	Acteurs concernés	Échéance
Faible intégration de l'EAC au niveau scolaire	Intégrer des cours sur le patrimoine culturel et les arts créatifs dans les enseignements et apprentissages (art, histoire, français, éducation civique)	MEN, Inspection de l'éducation et de la formation, enseignants	Lt (3 à 5 ans)
Défaut de formation des enseignants aux approches créatives	Proposer des formations continues sur la pédagogie artistique et la valorisation du patrimoine	MEN, ENAMC, formateurs spécialisés	Ct (1 an)
Faible valorisation des savoir-faire traditionnels au sein des établissements scolaires	Lancer un programme national "Patrimoine à l'école" avec interventions d'artisans, d'artistes traditionnels et maîtres d'art et d'acteurs culturels	MEN, MJSC, collectivités locales, associations culturelles	Mt (2 à 3 ans)
Déficit de structures scolaires dédiées aux arts	Mettre en place des clubs d'arts et patrimoine dans les écoles Offrir des espaces d'expression artistiques aux élèves	Chefs d'établissement, enseignants, associations culturelles, ONG, collectivités locales	Ct (1 à 2 ans)

Manque de visibilité des jeunes talents en milieu scolaire	Monter un réseau national des talents scolaires pour les identifier, les former et les accompagner	Ministère de l'éducation nationale, MJSC, associations artistiques, écoles	Mt (3 ans)
Faute de matériel et d'espaces dédiés à la pratique artistique dans les écoles	Définir un budget spécial pour l'acquisition de matériel pédagogique artistique et favoriser l'aménagement d'espaces créatifs au sein des établissements scolaires (salles spécialisées)	MEN, MJSC, partenaires privés, collectivités locales	Ct (2 à 3 ans)
Manque de partenariats officiels entre écoles et acteurs culturels	Planifier des partenariats officiels et administrés entre écoles, musées, artistes, centres culturels et festivals	MJSC, MEN, écoles, structures culturelles, artistes, collectivités locales	Mt (2 à 3ans)
Instabilité professionnels sur la reconnaissance des artistes intervenant en milieu scolaire	Mettre en application la loi sur le statut de l'artiste et des professionnels de la culture pour leur assurer rémunération et statut	MJSC, syndicats d'artistes, Association des métiers de la musique du Sénégal	Ct (1 an)
Absence d'outils pour mesurer l'impact de l'EAC	Mettre en place un système d'évaluation et de suivi des actions EAC	MEN, MJSC, chercheurs, ONG	Mt (2 ans)
Non recrutement des élèves musiciens, des élèves plasticiens et des animateurs culturels	Mettre à disposition du Ministère de l'Éducation nationale, dès leur sortie de formation et être recrutés en tant que « référent culturel » et de prestataires au niveau des écoles	MEN, MJSC	Mt (2ans)
Manque d'événements liés à la promotion des talents scolaires	Organisation d'un « Festivals des arts scolaires »	Ministère de l'Éducation nationale, MJSC, CNPEAM, acteurs culturels	Ct (1 ans)

9 Conclusion

L'étude menée dans le cadre de ce mémoire a mis en évidence le rôle fondamental que peut jouer l'éducation artistique et culturelle dans le contexte scolaire sénégalais. À travers le projet « Culture-enfance », nous avons pu observer comment la rencontre entre les enfants, les artistes et le patrimoine contribue à stimuler la créativité, à développer le sens critique et à renforcer le sentiment d'appartenance culturelle. Cette expérience a montré que l'EAC n'est pas seulement un moyen de transmission des savoirs, mais également un outil de construction identitaire et de cohésion sociale.

De là, l'éducation, l'art et la culture sont étroitement liées. Une éducation qui valorise la culture contribue à la préservation des identités culturelles, à la valorisation du patrimoine tout en formant des citoyens ouverts sur le monde. Pour que cette coexistence soit productive, il est essentiel que l'éducation s'adapte aux besoins culturels des populations qu'elle sert, tout en offrant des outils appropriés pour un monde globalisé. En plus, pour qu'elle soit encore plus efficace, elle doit offrir des opportunités à portée de main, qu'elles soient des expériences ou des acquisitions professionnelles, d'où l'importance de l'Education Artistique et Culturelle.

Toutefois, l'insuffisance de ressources pédagogiques et financières, le manque de formation spécifique des enseignants dans le domaine artistique, ainsi que l'intégration de l'EAC, constituent des obstacles majeurs à la généralisation de telles initiatives. Ces contraintes interrogent la place réelle accordée à l'EAC dans les politiques éducatives nationales, encore souvent perçue comme activité facultative.

Malgré ces défis, le projet « Culture-enfance » ouvre des perspectives prometteuses. Il illustre la capacité de l'EAC à instaurer un dialogue fécond entre école et société, école et institutions culturelles, entre mémoire patrimoniale et créativité contemporaine. En ce sens, l'éducation artistique et culturelle apparaît comme un levier stratégique pour former des citoyens ouverts, conscients de leur héritage et capables d'inventer de nouvelles formes d'expressions.

Avec le faible constat de la présence des arts et de la culture au sein du système éducatifs sénégalais, du manque de dispositifs adaptés, cela nous a conduits à notre question de recherche **« Comment l'intégration d'une éducation artistique et culturelle au Sénégal peut-elle contribuer à la valorisation du patrimoine culturel tout en participant au développement des arts créatifs en milieu scolaire? »**

Dès lors, partant de nos objectifs, nous avons cherché en premier lieu, de faire un diagnostic voire un état des lieux, de montrer le lien existants entre EAC et valorisation du patrimoine culturel et développement des arts créatifs. Puis en deuxième, nous avons présenté une étude de cas à travers le projet « Culture-Enfance » et une étude comparative avec le cas de la France. Enfin, nous avons exposé quelques recommandations pour une meilleure intégration de l'EAC.

En effet, la démarche méthodologique envisagée, nous a orienté vers une recherche documentaire et à une collecte de données qualitatives et semi-quantitative à l'aide d'entretiens réalisés et un questionnaire auprès de la population d'étude. Les informations recueillies durant ces étapes, révèlent le caractère essentiel de l'EAC dans le système éducatif sénégalais.

En outre, cette recherche invite à repenser l'EAC non comme une option, mais comme un pilier du système éducatif sénégalais. Son opérationnalisation exige une volonté politique affirmée, des dispositifs institutionnels adaptés et la mise en réseau des acteurs éducatifs et culturels en perspectives. Compte tenu de ses dimensions, l'école pourra pleinement jouer son rôle de lieu de transmission, d'innovation et de valorisation du patrimoine vivant.

À l'étranger, d'autres approches sont développées par exemple le programme DBAE (Discipline, Based Arts Éducation), développé aux Etats-Unis par la Fondation J. Paul Getty au début des années 1980, qui distingue quatre pôles: la pratique artistique (Production: creating or performing), l'histoire des arts (History: encountering the historical and cultural background of works of art), l'esthétique (Aesthetics: discovering the nature and philosophy of art), le jugement d'appréciation esthétique ou jugement critique (Criticism: making informed judgments about art) (BORDEAUX, 2016: p9-10). Par ailleurs, de son côté, la Belgique avance avec le concept d'éducation culturelle et artistique. Ici, pourquoi la culture vient-elle après l'art ? En 2013, le Burkina Faso a mis en place « Une stratégie de valorisation des arts et de la culture dans le système éducatif burkinabé », le Bénin se mobilise à l'installation de classes culturelles mais toutefois est-il, ces initiatives peinent à se concrétiser efficacement.

En définitive, pour concrétiser cet objectif, d'intégrer pleinement l'EAC dans les écoles sénégalaises, une recherche approfondie doit être envisagée en complicité avec le MEN et MJSC, et même le ministère de l'enseignement supérieure, de la Recherche et de l'innovation (MESRI) pour but de mettre en place une stratégie efficace et conforme, de valorisation des arts et de la culture à l'école. Cette stratégie peut être encadrée en deux phases : une phase expérimentale et une phase opérationnelle. Cette stratégie pourra s'inspirer des modèles déjà en place comme le cas en France, en Belgique tout en optant à un redimensionnement adapté au système scolaire sénégalais. Ce qui sans doute, peut constituer une nouvelle ouverture plus élargie qui nécessairement, nous conduit vers une thèse.

10 Références bibliographiques

• Ouvrages généraux

Ellen, W., R, G. T., & Stéphan, V.-L. (2014). *La recherche et l'innovation dans l'enseignement L'art pour l'art ? L'impact de l'éducation artistique: L'impact de l'éducation artistique*. OECD Publishing.

LARTES. (2023). *L'Industrie Culturelle et Créative (ICC) au Sénégal : Emploi, formation, formalisation et patrimoine immatériel* (p. 137).

MEN. (2018). *Programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence éducation / formation (paquet – ef)* (p. 95).

OIF. (2012). *Profil culturel des pays du sud, membres de la Francophonie : Le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Sénégal* (p. 68).

Sénégal 2050. (2025, 2029). *Stratégies nationale de développement*.

Kerlan, A. (2004). *L'art pour éduquer? : La tentation esthétique : Contribution philosophique à l'étude d'un paradigme*. Presses Université Laval. 264 p.

Trabelsi, S. (2016). *Développement local et valorisation du patrimoine culturel fragile : Le rôle médiateur des ONG: cas du Sud-tunisien*. 310. Sciences de l'information et de la communication. Université Côte d'Azur, 2016.

Unesco, E. (s. d.). *Bulletin du Bureau Régional de l'Unesco pour l'Education en Afrique*. N° 8/Juin 1982. 177 p. Unesco Dakar

• Ouvrages spécifiques

BORDEAUX, M.-C. (2016). *L'évaluation des « effets » de l'éducation artistique et culturelle Étude méthodologique et épistémologique* (p. 327). Université Grenoble Alpes, Gresec.

Cour des comptes. (2025). *L'éducation artistique et culturelle au bénéfice des élèves de l'enseignement scolaire* (p. 158) [Evaluation de politique publique].

BORDEAUX, M.-C. (2024). *EAC et éducation au patrimoine : De l'analyse des textes institutionnels à de nouvelles problématiques émergentes*. in Karel Soumagnac (dir.), *Numérisation et médiation du patrimoine pour l'éducation*, Londres : ISTE, 2024, p. 13-33.

BORDEAUX, M.-C. (2014). *Les aléas de l'éducation artistique et culturelle entre démocratisation et généralisation*. In Politiques de la culture - Carnet de recherches du Comité d'histoire du Ministère de la culture et de la communication sur les politiques, les institutions et les pratiques culturelles, mis en ligne le 13 octobre 2014.

BORDEAUX, M.-C. (2016). *L'évaluation des « effets » de l'éducation artistique et culturelle Étude méthodologique et épistémologique* (p. 327). Université Grenoble Alpes, Gresec.

BORDEAUX, M.-C. (2024a). *EAC et éducation au patrimoine : De l'analyse des textes institutionnels à de nouvelles problématiques émergentes*.

BORDEAUX, M.-C. (2024b). *Les enjeux de l'EAC : des origines à l'ancrage territorial de nos jours*. Synthèse de la conférence par Fanny Lancelin. 5p.

Kerlan, A. (2004). *L'art pour éduquer? : La tentation esthétique : Contribution philosophique à l'étude d'un paradigme*. Presses Université Laval. 264 p.

RODRIGUES, J. C. M., & et al. (2020). *Education par art L'auto-éducation en maternelle*. Revista Científica multidisciplinar nucleo de cohencimento. An. 05, Ed. 08, Vol. 3, p 112 à 150. Aout 2020.

Sylviane, B.-M. (2016). *L'éducation au patrimoine à l'école primaire une éducation citoyenne*. Recherche en éducation. 16 p.

- **Thèses et mémoires**

Fiore, H. (2015). *La mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle : quels obstacles pour les enseignants*, Education. 2015. p.48.

Gassama, D. (2017). *La valorisation du patrimoine culturel et historique en basse Casamance : Outil de revitalisation et de développement du tourisme*. 105.

Metz, S. (2017). *L'éducation culturelle à l'école. Master « Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation »*, 40.

Ndiaye, A. (2013b). *Valorisation du patrimoine culturel immatériel au Sénégal : Proposition d'un projet d'écomusée à Fatick*. 68.

NDIONE, L. (2017). *L'apport de l'industrie musicale au Sénégal dans le développement culturel et socio-économique : L' exemple de la région de Dakar au Sénégal*. 80.

Ntab, F. N. (2023). *La conservation et la valorisation du patrimoine culturel de la moyenne Casamance : Étude d'opportunité de la création d'un musée régional a Sédhiou (Sénégal)*. 82p.

RAKOTONIRINA, F. G. (2022). *La contribution du patrimoine culturel au développement*.

Sene, F. (2023). *Valorisation du patrimoine culturel immatériel en milieu sérére au Sénégal : La danse Sandang*. 102 p.

Trabelsi, S. (2016). *Développement local et valorisation du patrimoine culturel fragile : Le rôle médiateur des ONG: cas du Sud-tunisien*. 310.

- **Convention, recommandation, cadre, déclaration, agenda et programme**

Déclaration d'Incheon. (2015). In UNICEF Innocenti Research Centre, *Bilan Innocenti* (p. 24-28). UN

Unesco. (1972). *Convention du 23 novembre 1972 pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*.

Unesco. (1980). *Actes de la Conférence générale : Vingt et unième session, Belgrade, 23 septembre-28 octobre 1980. Vol. 1, Résolutions*. Unesco.

Unesco. (1982). *Conférence mondiale sur les politiques culturelles*.

Unesco. (1980). *Recommandation relative à la condition de l'artiste*.

Unesco. (2003, octobre 17). *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*.

Unesco. (2005). *La Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*. 57.

Unesco. (2006, mars 6). *Feuille de route de Lisbonne*.

Unesco. (2010, mai 25). *L'agenda de Séoul sur l'éducation artistique*.

Unesco, C. (2024, février 13). *Cadre de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique*.

Union Africaine. (2006, janvier 23). *Charte de la renaissance africaine*.

Union Africaine. (2015). *Agenda 2063 : The Africa we want*. African Union Commission.

Programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence dans l'éducation et la formation (Paquet – EF) 2018 -2030

- **Lois et arrêtés**

Décret N° 86-877 du 19 Juillet 1986 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale.

Décret n°79-1165 du 20 décembre 1979 Portant organisation de l'Enseignement élémentaire (48 pages).

Projet de décret et décret fixant les crédits horaires et les coefficients dans l'enseignement moyen général (6 pages).

Loi n° 91-22 du 16 février 1991 portant orientation de l'éducation nationale, modifiée (12 pages).

La loi n° 71-36 du 3 juin 1971 portant orientation de l'Education nationale (6 pages).

- **Webographie**

Bamford, A. (2006). L'éducation artistique dans le monde (Y. Goujon, Trad.). *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 42, Article 42. <https://doi.org/10.4000/ries.1107>

Belkaïd, N., & Guerraoui, Z. (2003). La transmission culturelle : Le regard de la psychologie interculturelle. *Empan*, n o 51(3), 124-128. Consulté le 2025-09-06, à l'adresse <https://doi.org/10.3917/empa.051.0124>

Bonnéry, S., & Deslyper, R. (2020). Enseignement de l'art, Art à l'école : Tour d'horizon des recherches en France. *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs, Hors-série n° 7*, Article Hors-série n° 7. Consulté le 25 mai 2025, à l'adresse <https://doi.org/10.4000/cres.4220>

Bordeaux, M.-C., & Caillet, É. (2013). La médiation culturelle : Pratiques et enjeux théoriques. *Culture & Musées. Muséologie et recherches sur la culture, Hors-série*, Article Hors-série. Consulté 2025-07-22 à 15:15:04, à l'adresse <https://doi.org/10.4000/culturemusees.749>

Caitlin Southwick. (2023). *Encourager l'éducation au développement durable par l'art*. Consulté le 1er août 2025, à l'adresse <https://www.unesco.org/fr/articles/encourager-leducation-au-developpement-durable-par-lart-lexpression-et-la-culture>

Faes, H. (2009). Droits de l'homme et droits culturels: *Transversalités*, N° 108(4), 85-99. <https://doi.org/10.3917/trans.108.0085>

Kerlan, A. (2007). L'art pour éduquer. La dimension esthétique dans le projet de formation postmoderne: *Éducation et sociétés*, n° 19(1), 83-97. Consulté le 23 août 2025, à l'adresse <https://doi.org/10.3917/es.019.0083>

Leboutet, L. (1970). *La créativité*. 579-625. Consulté 2025-08-24 à 18:45:35, à l'adresse <https://doi.org/10.3406/psy.1970.27914>

Ottone R., E. (2022). Analyse de la situation internationale des industries culturelles et créatives: *Annales des Mines - Réalités industrielles*, Février 2022(1), 13-16. Consulté le 13 août 2025, à l'adresse <https://doi.org/10.3917/rindu1.221.0013>

Treignier, J. (2011). EURYDICE (2009). L'éducation artistique et culturelle à l'école en Europe : Bruxelles : Agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture », 102 p. *Repères*, 43, 212-213. <https://doi.org/10.4000/reperes.234>

Winner, E., Goldstein, T. R., & Vincent-Lancrin, S. (2014). *L'art pour l'art ? : L'impact de l'éducation artistique*. OECD. Consulté le 17 août 2025, à l'adresse <https://doi.org/10.1787/9789264183841-fr>

À la découverte des 14 régions du Sénégal ! - Wakabi. (2025, janvier 19). <https://wakabileguide.com/a-la-decouverte-des-14-regions-du-senegal/>

Bordeaux, M.-C. (2008). *La médiation culturelle en France, conditions d'émergence, enjeux politiques et théoriques*. Consulté 2025-07-22 à 15:16:29, à l'adresse https://www.culturesducoeur.org/Content/Docs_Observatoire/86.PDF

CNPEAM. (2024, mai 12). L'importance de l'intégration des arts dans l'éducation primaire au Sénégal. *CNPEAM*. Consulté 2025-08-05 à 15:20:29, à l'adresse <https://cnpeam.com/limportance-de-lintegration-des-arts-dans-leducation-primaire-au-senegal/>

Gorguy. (2022, mai 12). Le patrimoine culturel du Sénégal. *Centre Culturel Régional Dakar*. Consulté le 17 février 2025, à l'adresse <https://centrecultureldakar.art/patrimoine/le-patrimoine-culturel-du-senegal/>

Les 14 Régions du Sénégal. (s. d.). *Sénégal Online*. Consulté 23 août 2025, à l'adresse <https://www.senegal-online.com/geographie-du-senegal/les-regions/>

La beauté de la collaboration : Redéfinir la pratique et l'éducation artistiques dans une perspective transculturelle. (s. d.). CORDIS | European Commission. Consulté 21 mai 2025, à l'adresse <https://cordis.europa.eu/article/id/456229-the-beauty-of-collaboration-redefining-art-practice-and-education-with-transcultural-per/fr>

La région de Dakar. (s. d.). *Sénégal Online*. Consulté 20 août 2025, à l'adresse <https://www.senegal-online.com/geographie-du-senegal/les-regions/la-region-de-dakar/>

Laurine ADOGOUN et Isabelle MOSSE. (s. d.). *Cartographie des Infrastructures culturelles du Sénégal* [Interactive]. Consulté 1 août 2025, à l'adresse <https://asdel.shinyapps.io/infrastructures/>

Lequotidien. (2017, février 1). Quelle politique culturelle pour le Sénégal ? *Lequotidien - Journal d'information Générale*. Consulté le 11 février 2025, à l'adresse <https://lequotidien.sn/quelle-politique-culturelle-pour-le-senegal/>

Le Sénégal lance des actions innovantes pour la sauvegarde de son patrimoine culturel. (s. d.). Consulté 17 juillet 2025, à l'adresse <https://www.unesco.org/fr/articles/le-senegal-lance-des-actions-innovantes-pour-la-sauvegarde-de-son-patrimoine-culturel-immateriel-et>

Le système scolaire au Sénégal : Le guide complet. (s. d.). Consulté 2 février 2025, à l'adresse <https://lepetitjournal.com/dakar/education/systeme-scolaire-senegal-guide-complet-383383>

MEN. (s. d.). *Ministère de l'éducation nationale Système Educatif*. Ministère de l'éducation nationale. Consulté le 26 juin 2025, à l'adresse <https://www.education.sn/system-educatifs>

Ministère de la Culture. (2025). *Dossier de presse Projet de loi de finances 2025*.
<https://www.culture.gouv.fr/fr/dossiers/le-budget-du-ministere-de-la-culture>

SENE, F. K. (2024, février 8). *SENEGAL-CULTURE / Un répertoire de 125 métiers des arts et de la culture soumis à la validation—Agence de presse sénégalaise—APS*. Consulté le 10 février 2025, à l'adresse <https://aps.sn/un-repertoire-de-125-metiers-des-arts-et-de-la-culture-soumis-a-la-validation/>

- **Vidéographie**

(692) *L'éducation artistique et culturelle de l'enfant à l'école | Table ronde | UPA - YouTube*. (s. d.). Consulté 16 août 2025, à l'adresse https://www.youtube.com/watch?v=jE7u_6llp3Q&t=166s

(692) *Les cafés de l'INAS - épisode 36 « L'évaluation de l'éducation artistique et culturelle »—YouTube*. (s. d.). Consulté 16 août 2025, à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=6EPuZRgojLM&t=266s>

Culture Co (Réalisateur). (2024, mars 28). *Webinaire : L'éducation artistique et culturelle comme pilier d'une politique intercommunale* [Enregistrement vidéo]. <https://www.youtube.com/watch?v=95TDhMfPOZ8>

DirectActu TV (Réalisateur). (2024, mars 14). *Adoption du statut de l'artiste et des professionnels de la culture* [Enregistrement vidéo]. <https://www.youtube.com/watch?v=JTW06DK7Csg>

Inseac du Cnam (Réalisateur). (2024, novembre 28). *EAC et Mémoire. L'Éducation artistique et culturelle, réparatrice des mémoires fracturées ?* [Enregistrement vidéo]. <https://www.youtube.com/watch?v=l6AEfPZQML8>

Journée nationale du patrimoine - Abdou Latif Coulibaly (ministre de la culture) : « Nous pouvons atteindre les objectifs de développement grâce à la culture ». (s. d.). DAKARACTU.COM. Consulté 16 août 2025, à l'adresse https://www.dakaractu.com/Journee-nationale-du-patrimoine-Abdou-Latif-Coulibaly-ministre-de-la-culture-Nous-pouvons-atteindre-les-objectifs-de_a162444.html

Les enfants de cinéma (Réalisateur). (2022, janvier 21). *Conférence Marie Christine Bordeaux* [Enregistrement vidéo]. <https://www.youtube.com/watch?v=5YT6cUFRUZ8>

SQOOL TV (Réalisateur). (2023, mai 16). *La Quotidienne (16/05/2023), Objectif 100% éducation artistique et culturelle !* [Enregistrement vidéo]. <https://www.youtube.com/watch?v=mzhwxm4j8Cc>

Ville de Bordeaux (Réalisateur). (2024a, février 13). *Bordeaux : 100% éducation artistique et culturelle* [Enregistrement vidéo]. <https://www.youtube.com/watch?v=62S5Dx7uTRc>

Ville de Bordeaux (Réalisateur). (2024b, février 13). *Bordeaux : 100% éducation artistique et culturelle* [Enregistrement vidéo]. <https://www.youtube.com/watch?v=62S5Dx7uTRc>

11 Liste des illustrations

Figure 1: Carte du Sénégal (source: Google).....	30
Figure 2: Drapeau du Sénégal (source: Google).....	31
Figure 3: Nombres d'infrastructures culturelles. (Source : Cartographie des Infrastructures culturelles du Sénégal réalisée par Laurine ADOGOUN et Isabelle MOSSE / Statisticiennes économistes / Projet BTS-LAREM)	51
Figure 4: 10 secteurs des Industries culturelles et créatives (source: https://centrecultureldakar.art/partenaires-sponsors/)	55
Figure 5: Séance avec Jah Blow, artiste peintre.....	69
Figure 6: idem en présence de la directrice du centre à droite habillée en noire.....	69
Figure 7: idem.....	70
Figure 8: Séance de mélange de couleur.	70
Figure 9: séance de mise en scène théâtrale.	71
Figure 10: simulation en duo.....	71
Figure 11: séance de lecture avec Kader.	72
Figure 12 : séance de prise de parole.....	72
Figure 13: séance de dessin modèle.	73
Figure 14: séance de découpage.....	73
Figure 15: idem, en présence de la directrice (debout).....	74
Figure 16: séance de bricolage.....	74
Figure 17: séance de conte avec El hadj Leebone.....	75
Figure 18: idem.....	75
Figure 19: rappel sur la démarche captivante.	76
Figure 20: avec Kader.	76
Figure 21: confrontation de l'imagination.	77
Figure 22: en mode concentration.....	77
Figure 23: visite au Musée des Civilisations Noires.	78
Figure 24.: visite à la Place du Souvenir Africain.....	79
Figure 25: visite au Monument de la Renaissance Africaine.	79
Figure 26: idem.....	80
Figure 27: idem.....	80

Figure 28: en atelier de peinture.....	81
Figure 29: idem.....	81
Figure 30: en atelier de conte.	82
Figure 31: en atelier de bricolage.....	82
Figure 32: en création de volume.	83
Figure 33: moment de création individuelle.	83
Figure 34: idem.....	84
Figure 35: moi en train de parler de l'EAC, avec M. Adama DIALLO au milieu (ancien directeur du centre et de l'orchestre national), en compagnie d'un musicien.	84
Figure 36: encouragement de M. Khalilou Sow, Directeur de Cabinet du Secrétariat d'État à la Culture.	85
Figure 37: en atelier d'imitation de comportement des animaux.	85
Figure 38: idem.....	86
Figure 39: moment de création individuelle.	86
Figure 40: enfant 2, en train de coudre.	87
Figure 41: enfant 6 entrain de dessiné.	87
Figure 42: enfant 2 en train de coudre avec une aiguille.....	88
Figure 43: séance de conte.	89
Figure 44: séance de théâtre avec Demba.....	89
Figure 45: séance de peinture des œuvres à exposer à la restitution.	90
Figure 46: travail achevé du groupe 2 avec la réalisation en peinture du Monument de la renaissance africaine.....	90
Figure 47: en répétition pour la restitution.	91
Figure 48: discours protocolaire de la directrice du Centre culturel Blaise Senghor de Dakar.	92
Figure 49: discours du Directeur Général de la Culture.....	92
Figure 50: discours de M. Adama DIALLO, ancien directeur du centre et de l'orchestre national	93
Figure 51: discours de remerciements des enfants.	93
Figure 52: discours de remerciements des enfants à l'égard des encadreurs.....	94
Figure 53: remise de tableau d'art au Directeur général de la culture (tableau peint par les enfants).	94

Figure 54: présentations des créations.	95
Figure 55: idem.....	95
Figure 56: idem.....	96
Figure 57: idem.....	96
Figure 58: réalisation de volume.....	97
Figure 59: démonstration de créativité (chemise et cravate en papier).	97
Figure 60:Charte de l'éducation artistique et culturelle. Source: site du ministère de l'éducation nationale-France (https://www.culture.gouv.fr/thematiques/education-artistique-et-culturelle/actualites/Charte-pour-l-education-artistique-et-culturelle).	106
Figure 61: répartition des dépenses d'éducation artistique et culturelle par type d'opérateurs du ministère de la culture (Cour des comptes 2025).	110
Figure 62: source: Questionnaire Google-forms, enquête JR.SARR.	112
Figure 63: Figure 62: source: Questionnaire Google-forms, enquête JR.SARR.	112
Figure 64: source: Questionnaire Google-forms, enquête JR.SARR.	114
Figure 65: Questionnaire Google-forms, enquête JR.SARR.	115
Figure 66: Questionnaire Google-forms, enquête JR.SARR.	116
Figure 67: Questionnaire Google-forms, enquête JR.SARR.	117
Figure 68: Source : Questionnaire Google-forms, enquête JR.SARR.	118
Figure 69: Source : Questionnaire Google-forms, enquête JR.SARR.	121
Figure 70: Source : Questionnaire Google-forms, enquête JR.SARR.	122
Figure71: Liste des candidats retenus du concours d'arts plastiques et de musique-option musique.....	147
Figure 72: Liste des candidats retenus du concours d'arts plastiques et de musique-option arts plastiques.....	148
Figure 73 : Projet Sénégal 88.....	149
Figure 74 : Projet Sénégal 88 (suite).....	150
Figure 75 : Transcription musicale du chant « Samba ».....	151
Figure 76 : Quelques instruments traditionnels connus.....	151

12 Liste des tableaux

Tableau 1: liste par ordre alphabétique des candidats retenus à l'issue du concours national d'arts plastiques et de musique 2025, option : musique. (Source : CNPEAM).....	40
Tableau 2:liste par ordre alphabétique des candidats retenus à l'issue du concours national d'arts plastiques et de musique 2025, option : Arts plastiques. (Source : CNPEAM).....	41
Tableau 3:liste des sites et monuments. (Source : arrêté portant publication de la liste des sites et monuments, DPC).	41
Tableau 4:Liste des 59 éléments inventoriés. (Source: Catalogue de l'inventaire national pilote réalisé avec la participation des communautés 2018-2019, DPC).....	42
Tableau 5: Nombres d'étudiants sortants de 2022 à 2025. (Source : ENAMC).	46
Tableau 6: quelques rythmes de danses nationales. Source: Google.	61
Tableau 7:quelques instruments de musique connu au niveau national. Source: Google.	61
Tableau 8: Interprétation des trois pôles de l'EAC, source : (BORDEAUX, 2016).	67
Tableau 9: Développement historique de l'EAC en France et des impératifs qui lui sont assignés. Source: MC Bordeaux, A Kerlan, "Évaluer l'éducation artistique et culturelle. Enjeux épistémologiques et politiques de la recherche, 2025".	101
Tableau 10: Les montants de la part collective par élève en 2023. source: ministère de l'éducation nationale/France/.....	103
Tableau 11: Recommandations spécifiques, Indications: Ct= court terme / Mt : moyen terme / Lt : long terme.....	122

13 Glossaire

- Support phonologique

Suivants les textes officiels du Sénégal, en particulier le décret 68-871 du 24 juillet 1968 relatif à la transcription des langues nationales, en remplacement du décret du 21 mai 1971 et amendé par le texte de 1985 relatif au découpage des mots et autres règlements orthographiques. Nous utilisons cette phonétique issue de l'alphabet wolof.

Pour faciliter la lecture des mots wolofs utilisés, nous établirons des correspondances entre chaque lettre et le son qui lui est équivalent dans les systèmes.

- *Voyelles*

Les voyelles qui suivantes : a-o et i ont la même valeur qu'en français.

Pour les autres :

e : se lit comme le é du français

ë : se lit comme le son e en français

u : se lit comme le ou du français

Voyelles longues : aa, ee, ii, oo, uu (quand une voyelle est doublée, c'est parce que l'effet sonore produit est plus long que sa correspondance simple).

- *Consonnes*

Les consonnes suivantes se prononcent comme en français : b-d-f-k-l-m-n-p-r-s-t-w et y.

Pour les autres :

c : se lit th comme dans Mathieu

h : est aspiré comme habit

ŋ : se lit ng comme dans ring en anglais

j : se prononce dieu comme en français

ñ : se lit gn comme dans compagnie

x : se lit kh comme dans khalif

- Signification de quelques mots

Daaras : école, institution académique

Jub : la droiture, un engagement envers l'intégrité et la justice qui doit imprégner toutes les actions gouvernementales.

Jubal : incarne la probité, soulignant l'importance de la transparence et de la responsabilité dans la gestion des affaires publiques.

Jubanti : synonyme d'exemplarité, un appel à l'excellence et au dévouement pour tous les fonctionnaires et agents de l'administration

Jambar : mot wolof qui signifie « homme-fort » ou « le victorieux »

Teranga : mot wolof qui signifie accueil ou hospitalité

14 Annexe 1

14.1 Les guides d'entretiens

Guide adressé aux artistes

Nom et prénom de l'enquêté:

Profession artistique :

Années d'expériences :

1. Pouvez-vous vous présenter brièvement ?
2. Avez-vous bénéficié d'une formation en éducation artistique ?
3. Vous est-il arrivé travaillé avec des écoles ou des élèves dans le cadre de vos activités ? Si oui, comment ?
4. Que signifie pour vous l'éducation artistique et culturelle ?
5. Après avoir pris connaissance de l'EAC, quel rôle pensez-vous qu'elle peut jouer dans la formation des élèves à l'école?
6. Pensez-vous que l'école sénégalaise valorise suffisamment les arts et la culture ? Pourquoi ?
7. Quelles formes d'art ou de culture et quelles formes de transmission et de partage devraient être davantage présentes à l'école, selon vous ?
8. Selon vous, en quoi l'EAC peut-elle contribuer à la valorisation du patrimoine culturel sénégalais ?
9. Comment les jeunes peuvent-ils être sensibilisés à leur patrimoine culturel à travers les arts ?
10. Quelles collaborations possibles voyez-vous entre artistes et enseignants ou établissement scolaires ?
11. S'il vous arrive d'intervenir dans des écoles, quels obstacles rencontrez-vous?
12. Que recommanderiez-vous pour renforcer l'intégration officielle de l'éducation artistique et culturelle dans les écoles sénégalaises ?
13. Seriez-vous favorable à un programme national impliquant des artistes dans l'éducation ? Si oui, sous quelle forme?
14. Souhaitez-vous ajouter quelque chose qui vous semble important et qui n'a pas été abordé ?

Guide adressé aux responsables d'institutions culturelles

Avant : remerciement du temps accordé.

1. Pouvez-vous nous donner une estimation du nombre de visiteurs annuels ces trois dernières années ?
2. Quelle est la proportion approximative de visiteurs scolaires ou universitaires dans cette fréquentation globale ?
3. Avez-vous des partenariats formels avec des établissements scolaires? Si oui, lesquels ?
4. Quelles sont les conditions d'accueil des groupes scolaires ?
5. A quel niveau d'enseignement ces élèves appartiennent-ils (primaire, collège, lycée) ?
6. Quels sont les principaux obstacles à la venue des élèves et des enseignants en l'institution ?
7. L'institut dispose-t-il d'un service éducatif ou d'un responsable de la médiation scolaire ? Si oui, pouvez-vous décrire ses missions ?
8. Impliquez-vous les professeurs d'art, d'histoire, de lettre ou autre et les artistes dans vos différentes activités?
9. Existe-t-il des conventions co-construites avec le ministère de l'Éducation nationale ?
10. Par quels moyens communiquez-vous pour faire connaître votre institution au public scolaire ?
11. Existe-t-il un accompagnement pédagogique, des visites guidées, des ateliers éducatifs proposés aux élèves visiteurs?
12. Le personnel est-il formé à la médiation jeune publique ?
13. Quelles sont vos priorités ou actions pour renforcer la fréquentation de l'institution par le public scolaire ?
14. Quelles propositions feriez-vous pour une meilleure intégration de l'institution dans les politiques d'éducation artistique et culturelle au Sénégal ?
15. Souhaitez-vous partager une vision sur le rôle de dans la formation culturelle des jeunes apprenants ?

14.2 Questionnaire Destiné aux enseignants artistiques

Profil de l'enquêté

Nom :

Prénom :

Régions actuel de service

Dakar-Diourbel-Thiès-Tambacounda-Fatick-Kaolack-Ziguinchor-Sédhiou-Kolda-Kaffrine-Matam-Saint louis-Louga-Kédougou

Lien du formulaire Google-forms :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSe1uTOS3QVGLiZkWJvsV0qaxTUOmI96tfqInJzaIK7npRb5LA/viewform?usp=header>

1- Discipline enseignée

- ☐ Éducation musicale
- ☐ Arts plastiques
- ☐ Danse
- ☐ Théâtre

2- Niveau d'enseignement

- ☐ Primaire
- ☐ Collège
- ☐ Lycée
- ☐ Supérieur

3- Années d'expérience dans l'enseignement

- ☐ Moins de 5 ans
- ☐ 5 – 10 ans
- ☐ 11 – 20 ans
- ☐ Plus de 20 ans

4- Après avoir pris connaissance de la définition du concept, quelle est votre perception de l'Éducation Artistique et Culturelle à l'école

- ☐ Très importante
- ☐ Assez importante
- ☐ Peu importante
- ☐ Pas importante du tout

5- Quels sont, selon vous, les principaux apports de l'EAC pour les élèves ? (plusieurs réponses possibles)

- ☐ Développement de la créativité
- ☐ Ouverture à d'autres cultures
- ☐ Renforcement de l'identité culturelle
- ☐ Apprentissage interdisciplinaire
- ☐ Éducation citoyenne
- ☐ Motivation et plaisir d'apprendre
- ☐ Autres :

6- Avez-vous déjà mené un projet d'éducation artistique et culturel dans le cadre de vos cours ou en dehors ?

- ☐ Oui, régulièrement
- ☐ Parfois
- ☐ Rarement
- ☐ Jamais

7- Si oui, pouvez-vous donner un exemple

8- Avez-vous mené des collaborations avec un ou des artistes ?

9- Si tel n'est pas le cas, le souhaiteriez-vous ?

10- Selon vous, les contenus actuels des programmes scolaires valorisent-ils suffisamment la culture et le patrimoine culturel et/ou local ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Partiellement

Précisez :

11- Les programmes scolaires actuels tiennent-ils en compte la dimension créative et artistique des élèves?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Partiellement

Précisez :

12- Quelles disciplines artistiques et créatives sont enseignées dans votre établissement ?

- ☐ Théâtre
- ☐ Danse

- ☐ musique
- ☐ arts plastiques (dessin)

13- Pensez-vous qu'il est nécessaire d'intégrer la connaissance du patrimoine culturel dans les programmes scolaires ?

- ☐ Oui, absolument
- ☐ Oui, dans certaines disciplines
- ☐ Pas nécessaire
- ☐ Ne sait pas

14- Quels types de patrimoine devraient être valorisés dans les disciplines artistiques (à l'école) ? (plusieurs réponses possibles)

- ☐ Patrimoine oral (contes, chants, proverbes)
- ☐ Patrimoine architectural et historique
- ☐ Traditions artistiques locales
- ☐ Célébrations et rituels culturels
- ☐ Personnalités culturelles et figures historiques
- ☐ Autres :

15- Selon vous, comment l'école pourrait-elle mieux intégrer le patrimoine culturel dans ses activités ? (plusieurs réponses possibles)

- ☐ Création de modules interdisciplinaires
- ☐ Partenariat avec des institutions culturelles
- ☐ Organisation de sorties pédagogiques
- ☐ Intégration dans les évaluations officielles
- ☐ Formation des enseignants
- ☐ Autres :

16- Selon vous, comment l'école pourrait-elle mieux intégrer la créativité dans ses programmes ? (plusieurs réponses possibles)

- ☐ Organiser des ateliers et concours artistiques
- ☐ Créer des espaces de création
- ☐ Valoriser la créativité dans les évaluations
- ☐ Faire intervenir des artistes professionnels à l'école
- ☐ Autres :

17- Seriez-vous favorable à une réforme des programmes artistique pour introduire davantage d'EAC et de patrimoine culturel ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ À condition que cela soit bien accompagné

Comment ?

18- Quelles sont les principales difficultés à intégrer l'EAC ou le patrimoine culturel dans votre enseignement ? (*plusieurs réponses possibles*)

- ☐ Manque de formation
- ☐ Charge horaire trop lourde
- ☐ Manque de ressources pédagogiques
- ☐ Peu d'appui de la hiérarchie
- ☐ Faible reconnaissance institutionnelle
- ☐ Autres :

19- Quels soutiens ou outils souhaiteriez-vous pour mieux inclure ces dimensions dans vos cours ?

- ☐ Manuels adaptés
- ☐ Ressources numériques
- ☐ Formations spécifiques
- ☐ Réseaux d'échange entre enseignants
- ☐ Interventions d'artistes ou de spécialistes
- ☐ Autres :

20- Connaissez-vous des initiatives culturelles et artistiques à l'échelle nationale ou locale ou associative?

- ☐ Oui
- ☐ Non

21- Auriez-vous des propositions concrètes pour améliorer la place de l'EAC et du patrimoine culturel dans le système éducatif sénégalais ? Soit dans le cadre des cours, soit dans le cadre de projets hors cours.

14.3 Réponses à la Question 21 du questionnaire : ouverte

Auriez-vous des propositions concrètes pour améliorer la place de l'EAC et du patrimoine culturel dans le système éducatif sénégalais ? Soit dans le cadre des cours, soit dans le cadre de projets hors cours.

« Favoriser la pratique dans le programme scolaire, ce que nécessite que chaque établissement ait obligatoirement une salle spéciale où se déroulera le cours pour permettre aux élèves d'allier théorie et pratique ;

Offrir des espaces d'expression artistiques aux élèves - Mettre fin à la facultativité des disciplines artistiques - Inclure L'EAC dans les curricula dès l'école primaire - Travailler avec les écoles d'arts et les institutions culturelles Organiser des sorties pédagogiques et culturelles régulièrement - Promouvoir une politique entre la culture et l'éducation Créer un observatoire national de L'EAC pour un meilleur suivi des initiatives ;

Une volonté politique et une mise à jour des programmes, ainsi que l'introduction du numérique dans les enseignements apprentissages, le renforcement des visites pédagogiques et des sites historiques est important pour améliorer la place de notre patrimoine et de l'EAC dans le système éducatif qui attend une réforme curriculaire ;

Réponses Cf. 15, 16, 18 et 19 ;

*Organiser un concours national
Accompagner les enseignants avec des moyens adaptés.
Créer des cercles d'échange (séminaire)
Accorder des bourses d'études aux enseignants ;*

Non ;

Ma proposition est que les acteurs culturels tels que les enseignants issus des beaux-arts soient rattachés directement au ministère de la culture et une vraie politique culturelle pédagogique allant dans ce sens pour le bien de la psychopédagogie des apprenants ;

Revoir le programme et mettre les outils à la disposition des écoles ;

Former le goût et la sensibilité artistique des élèves, préserver et transmettre le patrimoine culturel, renforcer l'identité culturelle tout en favorisant la tolérance et la diversité, développer des compétences transversales (expression orale, travail en équipe, confiance en soi) ;

Insister sur l'aspect culturel car ça manque de rigueur dans le programme. Seule l'éducation artistique et l'éducation musicale sont plus présentes alors que l'art est inséparable de la culture ;

Une réforme de l'éducation artistique ;

Il faut la création d'un club de musique et d'art culturel dans chaque établissement scolaire. Ceci permettra certainement à étudier d'autres modules en dehors du programme officiel, à s'approprier de la culture africaine (locale de surcroît) au travers l'invitation d'acteurs culturels (chanteur, danseur, chorégraphe, musicien professionnel etc.) ;

L'enseignement de cette discipline appelle à un certain nombre d'exigence : la formation du personnel enseignant, la construction des infrastructures adaptées, la centralisation de l'art et la culture dans les enseignements apprentissages, l'allocation d'un crédit horaire suffisant pour la promotion de l'art, les activités extra muros ;

Faire de l'éducation artistique culturelle une matière à part entière est non une matière facultative ;

Revaloriser les disciplines artistiques en faisant d'elles des matières fondamentales allant du primaire au lycée, promouvoir des activités de création artistique chez les élèves, inclure l'EAC depuis le primaire, octroyer un budget de fonctionnement pour l'EAC dans les établissements ;

Mettre en place des salles de musique ;

Retravailler les curricula ;

Trouver une entente avec le ministère de l'éducation nationale pour que L'EAC soit une discipline dans les collèges et lycées...

Renforcer davantage la formation des enseignants en EAC. »

15 Annexe 2

15.1 Liste des candidats retenus du concours d'arts plastiques et de musique-option musique



Dakar le 05-05-2025

COORDINATION NATIONALE DES PROFESSEURS

D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET MUSICALE DU SENEGAL

(CNPEAM)

**LISTE PAR ORDRE ALPHABETIQUE DES CANDIDATS RETENUS A L'ISSUE DU CONCOURS
NATIONAL D'ARTS PLASTIQUES ET DE MUSIQUE 2025. OPTION : MUSIQUE**

N°	Prénoms	Noms	Classes	Etablissements de provenance	IA	Professeurs encadreur
1	Aboubacar	Barry	Quatrième	CEM Lamine Niass	Pik/Guéd	Abdouramane Sadio
2	Jeanne Gabrielle	Barthé	Troisième	CEM Keur Massar 1	Pik/Guéd	Ngale Diaw
3	Khadidiatou	Cissé	Quatrième	CEM Bona	Sédhiou	Kelly Bodian
4	Khady Samaké	Ngom	Cinquième	Lycée d'excellence de Saly	Thiès	Thierno Gaye
5	Ngarou Codou	Ngom	Cinquième	Lycée John F. Kennedy	Dakar	Fatoumata Binta Barry
6	Mayé	Samb	Troisième	CEM Thierno S. Agne	Tamba	Ndiobo Gaindé Seck
7	Adjé Betty	Sène	Troisième	CEM Cherif Lo	Thiès	Joachim Ndione
8	Ami	Sène	Quatrième	CEM Kébémér 2	Louga	Bara Diao
9	Aissatou Karé	Thiam	Quatrième	CEM Ndiarka Diagne	Pik/Guéd	Charles Ngom
10	Claire Armelle	Zanré	Quatrième	CEM Maciré Ba	Kédougou	Sébastien Yérin Sarr

Le secrétaire général



Saourou Marone

Figure 71: Liste des candidats retenus du concours d'arts plastiques et de musique-option musique.

15.2 Listes des candidats retenus du concours d'arts plastiques et de musique-option arts plastiques



Dakar le 23-04-2025

COORDINATION NATIONALE DES PROFESSEURS

D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET MUSICALE DU SÉNÉGAL

(CNPEAM)

PV DU JURY DE LA SÉLECTION FINALE DU CONCOURS NATIONAL D'ARTS PLASTIQUES ET DE MUSIQUE 2025, OPTION: ARTS PLASTIQUES

Suite à la délibération du jury du concours national d'arts plastiques et de musique composé de :

- Monsieur Amadou Makhtar Mbaye dit Tita PEAM, artiste plasticien
- Mme Joséphine Dite Coum Ndoye PEAM, historienne de l'art
- Monsieur Seydina Mactar Diallo, PEAM

Les candidats ci-après ont été choisis par ordre de mérite :

Rang	Prénoms	Noms	Classes	Etablissements de provenance	IA	Professeurs encadreurs
1 ^{er}	Cheikh Mansour	Faye	Première	Lycée moderne	Rufisque	Pape Abdou Bop
2 ^e	Mouhamed	Ba	Troisième	Collège Babacar Diouf Pikine	Saint Louis	Abdou Seye Dieng
3 ^e	Sokhna	Thiam	Première	Lycée de Sébikotane	Rufisque	Oumar Samb
4 ^e	Thierno Abou	Dia	Seconde	Lycée Malick Sy	Thiès	Boubacar Diallo
5 ^e	Pape Bécaye	Lo	Terminale	Lycée Ahmadou Ndack Seck	Thiès	Abdoulaye Amar
6 ^e	Amy Angélique	Cissé	Terminale	Lycée Seydina Limamou Laye	Pikine Guédiawaye	Nicodème Natrang
7 ^e	Ibrahima	Gaye	Troisième	CEM Liberté 6/C	Dakar	Boubacar Mané
8 ^e	Ahmadou Bamba Yaré	Fall	Quatrième	Annexe Sidy Ndiaye	Saint Louis	Abdou Seye Dieng
9 ^e	Serigne Fallou	Sy	Terminale	Lycée moderne	Rufisque	Pape Abdou Bop
10 ^e	Yelly Manel	Fall	Troisième	CEM Parcelles Assainies U2	Thiès	Pape Alioune Diop

Le Secrétaire général



Saourou Marone

Figure 72: Liste des candidats retenus du concours d'arts plastiques et de musique-option arts plastiques.

15.3 Projet Sénégal 88


RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi


**Ministère
de l'Éducation nationale**

N°...MEN/CAB/SG/DEMSG/COORD/DEA/BAL/md

Dakar, le 07 AVR 2025

Le Ministre

Objet : Projet Sénégal 88
Réf : lettre n° 037975 du 02 avril 2025

Madame et Messieurs les Inspecteurs d'Académie,

Le projet **Sénégal 88** vise à encourager les lycéens à développer leur leadership et leur créativité par le biais de clubs de musique au sein des établissements scolaires. Depuis son lancement, ce programme a permis la création de 10 clubs de musique dans l'Académie de Pikine-Guédiawaye, offrant ainsi aux élèves un espace d'expression artistique et d'engagement citoyen. **Pour l'année scolaire 2024/2025, Sénégal 88** souhaite étendre son programme dans les Académies de Dakar, de Thiès, de Saint-Louis, de Ziguinchor et de Kaolack.

Je vous demande de prendre toutes les dispositions utiles pour permettre le bon déroulement de ce programme.

Pièce Jointe :
lettre d'autorisation institutionnelle.

**À
Madame et Messieurs,
les Inspecteurs d'Académie
de Dakar, de Pikine-Guédiawaye,
de Rufisque, de Thiès, de Saint-Louis,
de Ziguinchor et de Kaolack.**

Ampliations:

- ✓ MEN/CABINET;
- ✓ MEN/SG;
- ✓ ARCHIVES, CHRONO.



Sphère ministérielle du 2^{ème} arrondissement de Diamniadio, Bâtiment B1
BP 4025 – Dakar. Tel. +221 338495454 – Email : men@education.sn

www.education.gouv.sn www.education.sn

Figure 73: Projet Sénégal 88

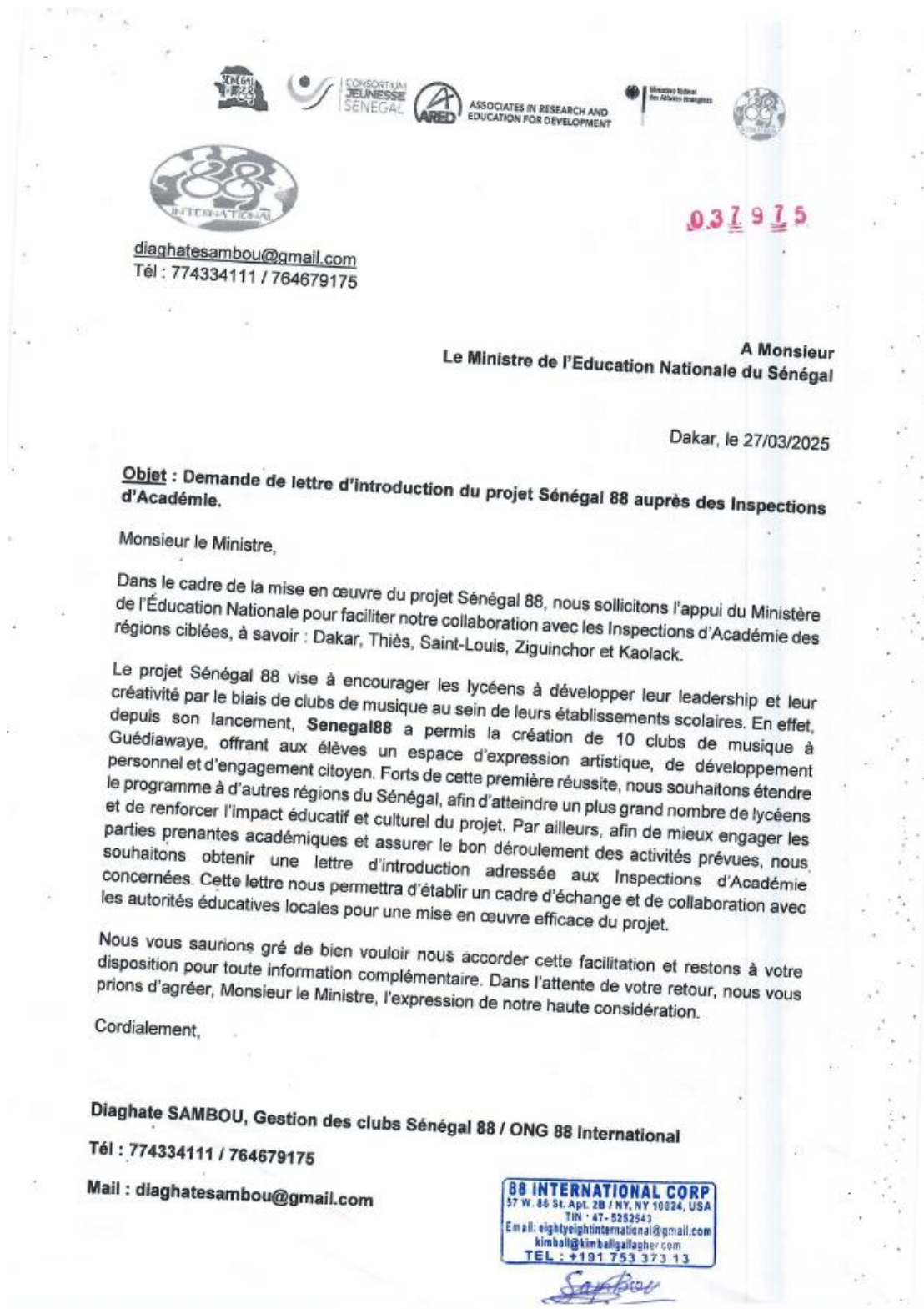


Figure 74: Projet Sénégal 88 (suite)

15.4 Transcription musicale du chant « Samba »

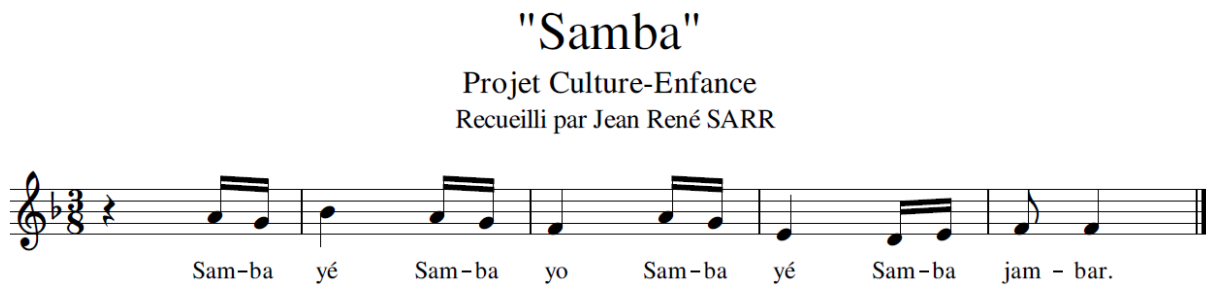


Figure 75: Transcription musicale du chant « Samba »

15.5 Quelques instruments traditionnels connus



Figure 76: Quelques instruments traditionnels/musique.

15.6 Effectifs des sortants du DAV/ENAMC

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un peuple-un but-une Foi

MINISTERE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA CULTURE

ECOLE NATIONALE DES ARTS ET METIERS DE LA CULTURE

DEPARTEMENT DES ARTS VISUELS (D.A.V)



EFFECTIF DES SORTANTS DU DAV - DE 2022 A 2025

DATES	NOMBRE D'ELEVES INSCRITS	NOMBRE D'ELEVES SORTANTS
2022	11	08
2023	15	14
2024	15	15
25025	14	13
TOTAL :		

ANNEXE

Evolution des effectifs des élèves et étudiants inscrits pour la formation académique

Divisions/Filières	2021-2022	2022-2023	2023- 2024	2024-2025
Département des Arts visuels				
Cycle préparatoire 1ère Année	13	12	16	23
Cycle préparatoire 2ème Année	16	17	11	17
Filière Expression (1 ^{ère} et 2 ^{ème} Année)	17	03	11	04
Filière Environnement (1 ^{ère} et 2 ^{ème} Année)	12	07	06	03
Filière Communication (1 ^{ère} et 2 ^{ème} Année)	04	04	02	01
TOTAL ELEVES	62	43	46	48

Le Chef de Département

Alboury LOUM